

**L'ACCUEIL DES ENFANTS EN  
DEHORS DES HEURES SCOLAIRES  
EN 2002**

ÉTAT DES LIEUX ET ANALYSE DES  
BESOINS

**RAPPORT DÉFINITIF**

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse  
mars 2005

Rédaction et réalisation :

**Dominique Delvaux et Michel Vandekeere**

## Table

<b>NOTE LIMINAIRE</b>	<b>1</b>
UN ARRÊT SUR IMAGE ...	1
... ET UNE ÉVALUATION CONTINUE ET PROGRESSIVE	1
<b>EN QUELQUES MOTS</b>	<b>2</b>
UN ARRÊT SUR IMAGE	2
LES BESOINS PRIORITAIRES DE L'ACCUEIL DES ENFANTS DURANT LEUR TEMPS LIBRE.	5
<b>1 LA SOURCE DES INFORMATIONS</b>	<b>6</b>
<b>2 LES POLITIQUES COMMUNALES</b>	<b>8</b>
2.1 LES POLITIQUES COMMUNALES	8
2.2 L'INFORMATION DES PARENTS	9
2.3 LA STRUCTURE DE COORDINATION	10
<b>3 LES MILIEUX D'ACCUEIL</b>	<b>11</b>
3.1 VUE GLOBALE	11
3.2 LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL	12
3.3 LES ASPECTS INSTITUTIONNELS	13
<b>4 LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES</b>	<b>14</b>
<b>5 DES CHIFFRES CLES</b>	<b>15</b>
5.1 LES MILIEUX D'ACCUEIL ET LA POPULATION CONCERNÉE	15
5.2 LES GARDERIES SCOLAIRES	19
5.2.1 PUBLIC POTENTIEL ET PUBLIC EFFECTIF	19
5.2.2 TEMPS DE MIDI ET REPAS CHAUD	21
5.2.3 L'HORAIRE	24
5.2.4 LE TYPE D'ENCADREMENT	27
5.2.5 LES CARACTÉRISTIQUES DES GARDERIES SCOLAIRES	30
5.3 LES MILIEUX D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE COMMUNAL ET ASSOCIATIF	34
5.3.1 LES COMMUNES ET LA POPULATION CONCERNÉES	34
5.3.2 L'HORAIRE	37
5.3.3 LE TYPE D'ENCADREMENT	40
5.3.4 LES CARACTÉRISTIQUES DES MILIEUX D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	42
5.4 LES ÉCOLES DE DEVOIRS	45
5.5 ASPECTS INSTITUTIONNELS : FORME JURIDIQUE ET SOURCES DE SUBSIDE	50
<b>6 DES BESOINS...</b>	<b>53</b>

<b>6.1</b>	<b>DES ANALYSES... POUR UNE ANALYSE</b>	<b>53</b>
6.1.1	LES JUGEMENTS DES COMMUNES	53
6.1.2	LES AVIS RECUEILLIS	53
6.1.3	QUELLE NORME ? QUEL CONSENSUS ?	54
6.1.4	UN KALEIDOSCOPE	55
<b>6.2</b>	<b>DES BESOINS EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE</b>	<b>57</b>
6.2.1	LES INSATISFACTIONS	57
6.2.2	DES BESOINS LOCAUX	62
<b>6.3</b>	<b>L'ACCUEIL DES ENFANTS SOUS LA LOUPE DES COMMUNES</b>	<b>69</b>
6.3.1	L'OFFRE D'ACCUEIL.	69
6.3.2	LES CATÉGORIES D'ACCUEIL	71
6.3.3	LES HORAIRES	75
6.3.4	LE COÛT	77
6.3.5	LES QUARTIERS	79
6.3.6	LE CODE DE QUALITÉ DE L'ACCUEIL ... EN 2002	81
6.3.7	L'ENCADREMENT	83
6.3.8	FORMATIONS ET QUALIFICATIONS	85
6.3.9	LE MATÉRIEL	88
6.3.10	L'ACCESSIBILITÉ	90
6.3.11	LES LOCAUX	92
6.3.12	L'INFORMATION DES PARENTS	94
6.3.13	LA COORDINATION	97
6.3.14	DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	100
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>		<b>102</b>

<b>LISTE DES FIGURES</b>		<b>103</b>
--------------------------	--	------------

## NOTE LIMINAIRE

### UN ARRÊT SUR IMAGE ...

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a reçu et analysé les états des lieux de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires réalisés dans 174 communes des Régions bruxelloise et wallonne en 2002. Nous présentons ici le rapport complet de l'analyse. Il est important de souligner qu'il s'agit du reflet de la situation **avant que la Communauté française alloue des moyens à l'accueil des enfants durant leur temps libre**. Il s'agit bien du point de départ de la volonté d'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants. Ce cliché de la situation en 2002 permettra de mesurer le chemin parcouru en 2008, lors de l'évaluation.

### ... ET UNE ÉVALUATION CONTINUE ET PROGRESSIVE

A la fin de cette photographie du point de départ de l'amélioration de l'accueil des enfants durant leur temps libre, il ne nous reste qu'à laisser la place à l'action des commissions communales d'accueil (CCA) qui, avec l'appui de l'ONE et des partenaires locaux, vont concrétiser le décret.

Dans cette perspective, en collaboration et en accord avec l'ONE, l'Observatoire met actuellement en place les éléments d'une évaluation continue et progressive du décret :

- par un tableau de bord permanent des composantes structurelles du dispositif ;
- par un dialogue structuré avec les coordinateurs locaux et un soutien à ces derniers :
  - o sur des thèmes tels que les problèmes émergents ou récurrents, sur les besoins en formation, etc. ;
  - o création d'un centre de ressources (notamment en voie de réalisation sous la forme d'un forum internet) ;
  - o organisation de réunions des coordinateurs (agenda fixé) ou soutien logistique aux réunions ou thématiques locales.

## EN QUELQUES MOTS

### UN ARRET SUR IMAGE

La réalisation d'état des lieux de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires en Communauté française en 2002 constitue un moment essentiel dans un processus exemplaire de décision politique. Exemplaire d'abord par son objet : l'accueil des enfants entre la famille et l'école plutôt que la simple garde des enfants pendant que les parents travaillent. Exemplaire ensuite par l'articulation constante entre les politiques de la Communauté française et des Régions wallonne et bruxelloise ... ainsi que des politiques communales. Exemplaire aussi parce que le cadre, avant d'être proposé au législateur, a été testé, expérimenté par la majorité des communes. Exemplaire enfin parce qu'un souci constant de pilotage et d'évaluation a traversé la mise en place du décret de 2003 sur la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre.

Dans chaque commune et en Communauté française, il existe un descriptif de l'accueil avant que le Parlement légifère et que le gouvernement y affecte des moyens. Pour la première fois, des informations sont rassemblées qui permettront, lors de l'actualisation prévue en 2008, de mesurer le chemin parcouru vers l'amélioration de l'accueil des enfants.

Quels sont les aspects essentiels mis en lumière par les états des lieux communaux ?

#### Des certitudes :

- ✓ tous les enfants n'ont pas accès, après l'école, à un accueil équivalent en termes de quantité et de qualité ;
- ✓ l'attention du gouvernement de la Communauté française à l'accueil des enfants durant leur temps libre correspond à un besoin avéré ;
- ✓ pour la Communauté française, pour les Régions, pour des communes de plus en plus nombreuses, pour des responsables de services aussi de plus en plus nombreux, les structures d'accueil des enfants participent à leur développement et à leur bien-être (au même titre que les écoles et que les équipements culturels et sportifs) et ne sont plus un palliatif de la présence des parents.

#### Des constats :

- ✓ la disparité des politiques communales : toutes les communes n'accordent pas la même attention aux garderies scolaires, à l'accueil extrascolaire et aux équipements de loisir des enfants ;
- ✓ l'intervention des communes est fréquente, souvent majoritaire, dans le financement des milieux d'accueil ;
- ✓ les garderies scolaires sont les services les plus fréquents :
  - elles accueillent de façon habituelle au moins 1 enfant sur 5 ;
  - elles sont ouvertes à partir de 7h30 (8 garderies sur 10) jusque 17h30 (9 garderies sur 10) ;
  - ... sauf le mercredi où seule 1 garderie sur 2 ouvre de 13h30 à 17h30 ;
  - elles sont fermées pendant les grandes vacances (97 sur 100), à Noël et à Pâques (94 sur 100), pendant les vacances de Toussaint et de Carnaval (9 garderies sur 10) ;
  - elles proposent aux enfants des activités autonomes encadrées (1 garderie sur 2) et du soutien scolaire (1 garderie sur 3) en fin de journée et le mercredi après-midi ;
  - elles sont payantes (2 garderies sur 3) surtout en Région bruxelloise (9 sur 10) ;
  - elles n'ont pas de projet pédagogique (2 garderies sur 3), surtout en Région wallonne ;

- elles encadrent les enfants avec du personnel peu qualifié (4 encadrants sur 10 sans qualification).
- ✓ les accueils extrascolaires communaux ou associatifs sont une forme plus récente d'accueil, généralement soutenue par le FESC :
  - ils sont comptés dans 3 communes sur 5, surtout bruxelloises et urbaines wallonnes ;
  - ils accueillent de façon habituelle 5 enfants sur 100 ;
  - ils ouvrent souvent au-delà de 17h30 (4 sur 10) ;
  - ils ouvrent souvent pendant les vacances (3 à 4 sur 10 selon les périodes), particulièrement en Région bruxelloise ;
  - ils proposent aux enfants des activités autonomes encadrées dès le matin, du soutien scolaire en fin de journée (6 cas sur 10) ;
  - ils proposent aux enfants des activités culturelles et sportives le mercredi après-midi et pendant les vacances (plus de 1 cas sur 2) ;
  - ils sont payants (4 sur 5) ;
  - ils ont un projet pédagogique (3 sur 4).
- ✓ les écoles de devoirs sont une spécificité des villes (1 sur 2 est comptée dans une ville wallonne, 1 sur 4 en Région bruxelloise) :
  - elles proposent aux enfants du soutien scolaire en fin de journée (94% des périodes) et des activités culturelles encadrées le mercredi (50% des périodes) ;
  - elles proposent aux enfants pendant les congés des activités culturelles et sportives ;
  - elles sont souvent gratuites (1 sur 2) ou proposent des réductions ;
  - elles ont un projet pédagogique (3 sur 4).
- ✓ des constats connexes :
  - 2 enfants sur 3 restent à l'école sur le temps de midi ;
  - l'accueil des petits enfants (de 0 à 6 ans) constitue une difficulté pour les communes.

#### Des améliorations nécessaires en Communauté française

- ✓ 4 enfants sur 5 ne bénéficient pas d'une offre d'accueil jugée satisfaisante pour les aspects diversité des services, horaires, encadrement, qualification du personnel, matériel à leur disposition et locaux ;
- ✓ 3 enfants sur 4 ne bénéficient pas d'une offre d'accueil jugée satisfaisante pour les aspects quantité des services, répartition spatiale, qualité, accessibilité et coût ;
- ✓ en Région bruxelloise, l'accent est mis sur la nécessaire amélioration de la qualité de l'accueil : diversité de l'offre, extension des horaires d'accueil, diminution du taux d'encadrement et amélioration des locaux ;
- ✓ en Région wallonne, ce sont les aspects diversification et quantité de l'offre et horaires qui provoquent le plus d'insatisfaction.

#### Des améliorations déjà perceptibles

- ✓ amélioration des infrastructures (appui de la Région wallonne à la rénovation de locaux, mobilier, matériel ou facilitation des déplacements des enfants) ;
- ✓ alertées par l'état des lieux, de nombreuses communes ont, dès 2002, réalisé des améliorations, particulièrement en organisant des activités le mercredi après-midi ou encore en augmentant le personnel des garderies ;

- ✓ dès 2002, des formations continuées gratuites à destination des accueils extrascolaires ont été organisées par le cabinet du ministre de l'Enfance et de nombreuses communes ont entamé des processus de formation du personnel.



## **LES BESOINS PRIORITAIRES DE L'ACCUEIL DES ENFANTS DURANT LEUR TEMPS LIBRE.**

Au terme de cette étude et à partir des indications qu'elle contient, nous souhaitons attirer l'attention sur les besoins exprimés par les communes.

Dans ce thème politique émergent auquel sont appliquées des contraintes nouvelles – accueillir les enfants en garantissant leur bien-être plutôt que garder les enfants en attendant les parents – il était normal de voir exprimées nombre d'insatisfactions : pour tous les items proposés dans l'analyse des besoins, la majorité (au moins) des communes se déclare insatisfaite. Mais ces manques, ces souhaits sont chaque fois relatifs à des situations locales et sont le reflet d'appréciations subjectives. Ils permettent pourtant d'épingler les difficultés majeures des opérateurs de l'accueil devant ces nouvelles contraintes. Dans cette perspective, nous ne retiendrons que les insatisfactions qui rassemblent au moins 3 communes sur 4.

En effet, les garderies scolaires, quand elles existent, offrent un accueil minimum à tous les enfants et adaptent généralement la structure à la demande. Elles constituent en quelque sorte le socle de l'accueil et, sauf dans les communes à faible densité de population, les « places » ne manquent pas. Si des améliorations peuvent être apportées, elles doivent viser prioritairement l'extension des plages horaires.

L'autre aspect qu'il faut souligner tient à la nécessaire diversification de l'accueil. L'attention a été attirée sur le « contenu » des milieux d'accueil, les activités qui s'y déroulent – ou ne s'y déroulent pas – et les caractéristiques des enfants accueillis. Exprimé dans les insatisfactions relatives aux catégories et aux locaux des milieux d'accueil, à la formation des encadrants, à l'offre et à la répartition des associations culturelles et sportives, le souhait existe bien de pouvoir offrir aux enfants un accueil adapté à leur âge, particulièrement pour les moins de 6 ans, et qui ne se limite pas à la seule surveillance.

# 1 LA SOURCE DES INFORMATIONS

A la déclaration de politique de la Communauté française de 1999 qui mentionne que « *la politique éducative du gouvernement accordera une place essentielle à la mise en œuvre d'une politique d'accueil de l'enfance qui, articulée autour des communes, répond aux besoins nouveaux apparus au sein des familles suite aux mutations sociologiques que celles-ci ont connues au cours des deux dernières décennies* » répond la déclaration de politique du gouvernement wallon de 1999 : « *En matière d'accueil de la petite enfance, les expériences pilotes seront évaluées et éventuellement généralisées. L'évaluation portera sur le contenu de l'accueil avec pour priorité essentielle l'épanouissement de l'enfant* » (le thème de l'accueil des enfants était également évoqué aux chapitres « emploi » et « infrastructures »).

Un accord de coopération est conclu entre la Communauté française et la Région wallonne sur les conditions de subvention des initiatives d'état des lieux et de coordination de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires : 159 communes wallonnes s'engagent à réaliser un état des lieux selon le modèle informatisé construit par l'Observatoire de l'Enfance et de la Jeunesse et bénéficient de subventions d'infrastructure. L'appel à projet est étendu par la Communauté française à la Région bruxelloise : 17 communes s'engagent.

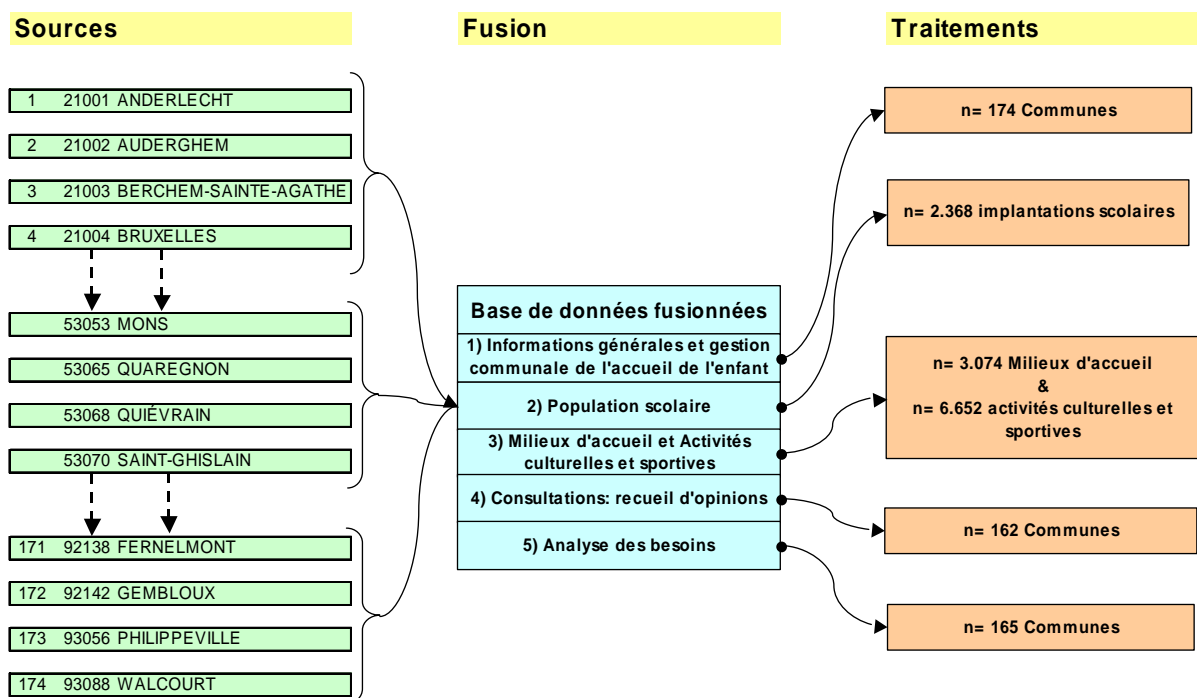
L'appel à projet impliquait que les communes participantes s'engagent à réaliser ou à faire réaliser un « Etat des lieux de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires » dont les objectifs étaient les suivants :

- ✓ attirer l'attention des communes sur toutes les dimensions de l'accueil des enfants d'une part en constituant un recueil de données objectives utilisable localement et d'autre part en le mettant à la disposition des partenaires locaux de l'accueil des enfants ;
- ✓ constituer pour la Communauté française un recueil de données objectives sur ce domaine encore peu connu des politiques.

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a réalisé et diffusé :

- un cd-rom à l'usage des administrations communales qui répondraient à l'appel à projet « Accueil des enfants en dehors des heures scolaires » ;
- une brochure d'accompagnement : à partir du texte qui avait été proposé au Ministre de l'Enfance en novembre 2000, une brochure d'information « Etat des lieux de l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans en dehors des heures scolaires. Conseils et outils pour une analyse des besoins locaux » a été rédigée à l'intention des coordinateurs et référents communaux.

Des réunions d'information ont été organisées à l'intention des coordinateurs et référents chargés de réaliser l'état des lieux et des outils d'information ont été mis en ligne. En décembre 2002, l'Observatoire a reçu XXX états des lieux qui ont été compilés et rassemblés dans une base de données unique.



**Figure 1. Fusion des états des lieux communaux**

Toutes ces informations qui sont pour la première fois rassemblées – et on ne le dira jamais assez – constituent une source de connaissances extraordinaire : à la seule question ouverte « Comment le milieu d'accueil décrit-il ses activités ? » seuls 376 milieux d'accueil sur 3 074, soit 12% ne répondent pas !

	Communauté	Etats des lieux	%
<b>Nombre de communes</b>	281	174	61,92
<b>Nombre de 3-12 ans</b>	481273	372854	77,47
<b>Population totale</b>	4298834	3357357	78,10

**Tableau 1. Les communes de l'état des lieux**

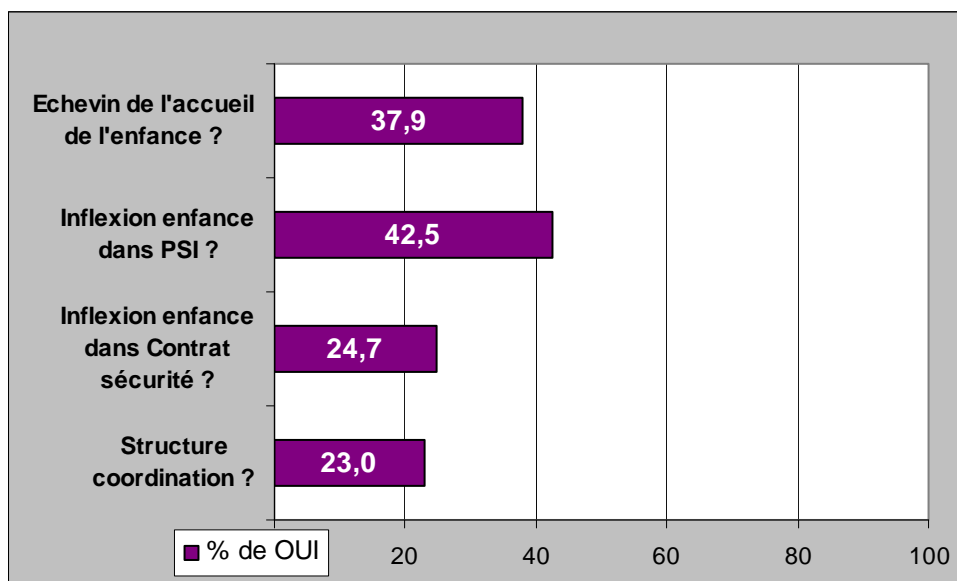
Il faut souligner que les communes qui ont participé à l'état des lieux rassemblent le 1er janvier 2000 78% des enfants de 3-12 ans recensés en Communauté française (Région de Bruxelles-Capitale + Région wallonne) alors qu'elles ne représentent que 62% des communes.

Cela représente un travail considérable dont l'ampleur a varié selon les communes. En effet, il y a par exemple 8 communes qui ont recensé plus de 200 lieux, le record étant atteint par Uccle où sont comptés 327 lieux : 47 milieux d'accueil et 280 associations culturelles et sportives. A l'inverse, dans 7 communes, on a recensé moins de 10 lieux, le minimum étant de 6 : pas un seul milieu d'accueil et 6 associations culturelles et sportives.

## 2 LES POLITIQUES COMMUNALES

Quelle était, en 2002, la place de l'accueil des enfants dans les politiques communales ? Nous proposons une série d'interrogations qui permettent de cerner ce thème.

### 2.1 LES POLITIQUES COMMUNALES

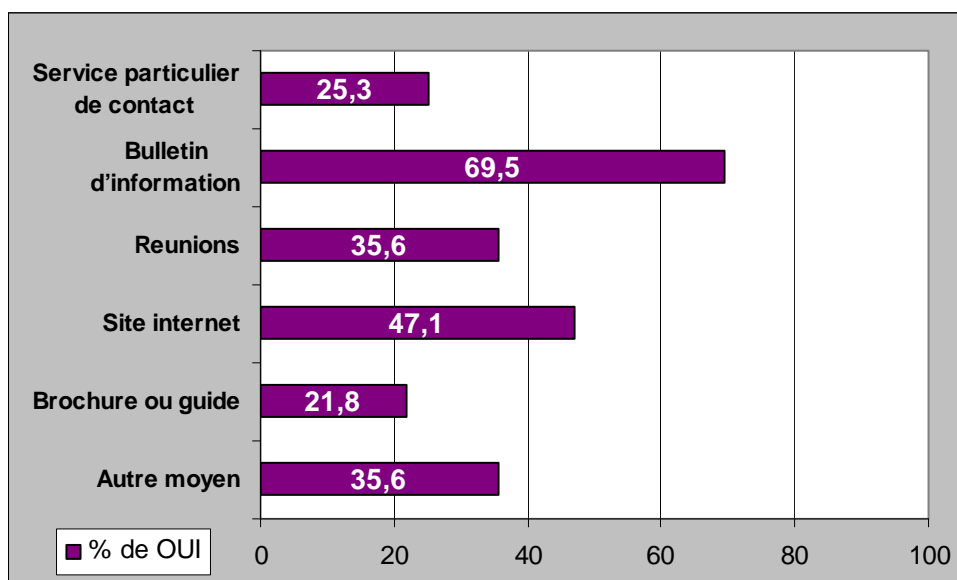


**Figure 2. L'enfance dans les politiques communales**

Comme on le voit, l'accueil des enfants commence à être une préoccupation fréquente dans les communes. En témoigne également le fait que, dans le domaine large de l'accueil des enfants, il existait une coordination déjà en place avant le 31 décembre 2001 ou encore des synergies entre communes sur le thème de l'accueil de l'enfance ... et toutes ces communes ne sont pas seulement celles qui participent à l'opération état des lieux depuis 1998 : outre ces 27 communes, on compte 13 communes qui avaient déjà une structure de coordination.

## 2.2 L'INFORMATION DES PARENTS

Quels sont les moyens utilisés par la commune pour informer les parents ?

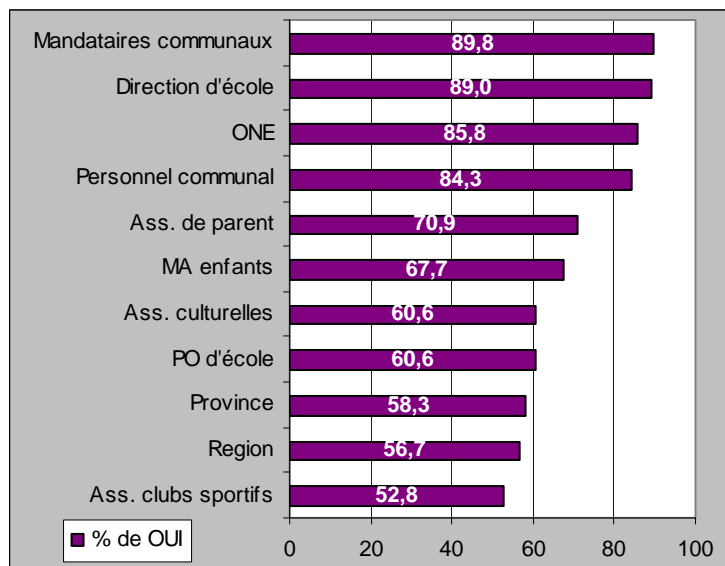


**Figure 3. L'information des parents**

- oui, il y a un service particulier de contact avec les parents dans 1 commune sur 4 ;
- oui, il existe un bulletin d'information dans 7 communes sur 10 ;
- oui, il existe un site internet dans 5 communes sur 10 ;
- oui, il existe un brochure ou un guide dans 2 communes sur 10.

## 2.3 LA STRUCTURE DE COORDINATION

Comment était composée la structure de coordination le 31 décembre 2002 ? Toutes les communes n'ont pas répondu à cette question ... sans pour autant que la structure de coordination n'ait pas été mise sur pied.



**Figure 4. Partenaires de la structure de coordination**

Pour les 127 communes qui ont répondu, on compte :

- des mandataires communaux dans 89,8% des communes
- des directions d'école dans 89%
- l'ONE dans 86%
- du personnel communal dans 83,4%
- des associations de parents dans 71%
- des milieux d'accueil extrascolaire dans 68%
- des associations culturelles dans 61%
- la province dans 58%
- la Région dans 57%.

Pour ce qui est du budget communal, nous ne proposerons pas de synthèse. En effet, cet ensemble de questions sur le financement de l'accueil des enfants par la commune était surtout destiné à attirer l'attention sur la diversité des inscriptions budgétaires ... et des objectifs politiques. Signalons pourtant que plus de 50% des états des lieux donnent des informations sur le budget consacré aux garderies (principalement les dépenses de personnel), aux plaines de jeux, aux mouvements de jeunesse et aux académies.

### 3 LES MILIEUX D'ACCUEIL

Une liste de catégories de milieux d'accueil était proposée : garderie scolaire, extrascolaire associatif ou communal, école de devoirs mais aussi des services petite enfance comme les service de gardiennes encadrées ou les MCAE. La consigne était donnée de ne les mentionner que s'ils accueillient des enfants après l'école : c'est ainsi que sont décrits 3.074 milieux d'accueil (2.529 en Région wallonne, 545 en Région bruxelloise).

#### 3.1 VUE GLOBALE

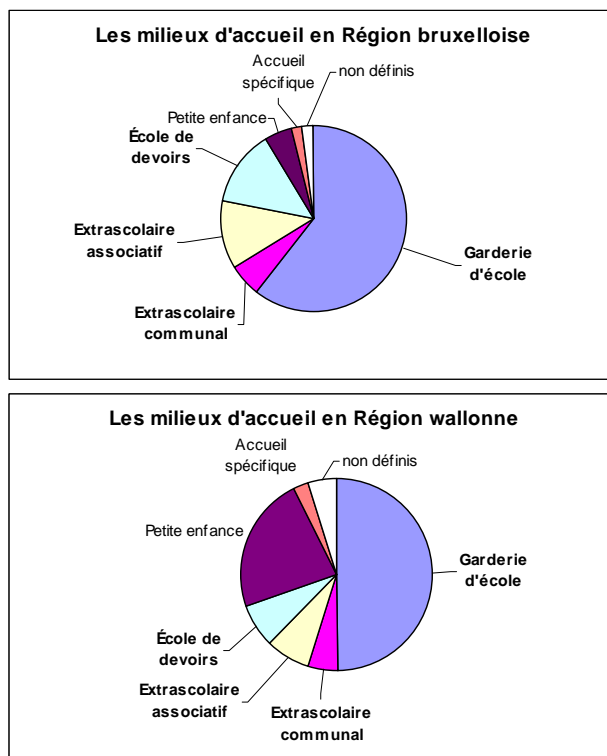


Figure 5. Les milieux d'accueil décrits dans les états des lieux

Plus de la moitié des milieux d'accueil recensés sont des garderies scolaires qui seront mieux décrites ci-après. En Région wallonne, près de 1 milieu d'accueil sur 4 entre dans la catégorie petite enfance, démontrant ainsi l'appoint que ces services constituent dans l'offre de services.

## 3.2 LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL

Dans les indices de qualité de l'accueil, relevons globalement :

- l'existence d'un projet pédagogique dans 51,2% des milieux d'accueil ;
- la connaissance de ce projet pédagogique par le personnel qui encadre les enfants dans 48% des milieux d'accueil ;
- l'existence de réunions d'équipe dans 34,7% des milieux d'accueil ;
- la participation du personnel à des formations continuées dans 32,5% des milieux d'accueil.

Tous ces indices montrent que, même si le code de qualité de l'ONE ne semblait pas uniformément connu et a fortiori appliqué, les conditions de son application étaient réunies dans bon nombre de milieux d'accueil.

Seuls 21,3% des milieux d'accueil disposent de locaux à leur usage exclusif et 12,3% ont des lieux variables pour les activités qu'ils organisent. Ce constat à l'air anodin mais il permet pourtant de garder en tête l'hypothèse que, dans bon nombre de lieux d'accueil, l'appropriation de l'espace par les enfants pourrait poser des problèmes.



### **3.3 LES ASPECTS INSTITUTIONNELS**

Mentionnons que nous ne connaissons pas la forme juridique de 1/4 des milieux d'accueil. Cet élément est éventuellement à mettre en relation avec le fait que 21% des milieux d'accueil constituent une implantation d'une autre organisation.

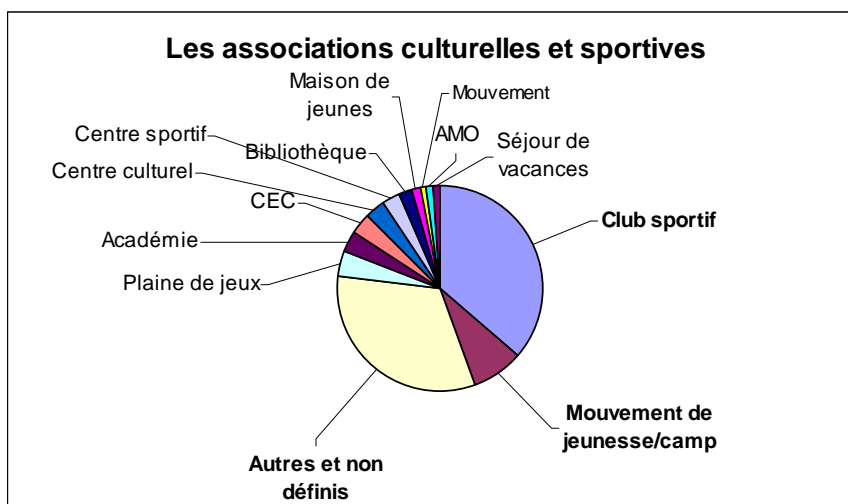
Pour les milieux d'accueil dont la forme juridique nous est connue, on compte 2 asbl et 2 pouvoirs publics sur 5. Pour les 1 525 milieux d'accueil organisés par une école, 60% sont organisés par l'enseignement officiel subventionné communal et 32% par le libre subventionné.

La commune est le bailleur de fond principal des milieux d'accueil. Il faut souligner que aucune source de subvention n'est mentionnée pour 35% des MA.

Les milieux d'accueil sont mieux décrits dans la partie 5 « Les chiffres clés ».

## 4 LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

Il était proposé de décrire les associations culturelles et sportives de la commune qui accueillent des enfants en âge scolaire. C'est ainsi que 6.652 associations sont décrites. Nous n'avons pas analysé les caractéristiques de l'offre, celle-ci étant hors sujet.



**Figure 6. Les associations culturelles et sportives dans l'état des lieux**

Le graphique montre bien à la fois la place prépondérante des activités sportives (37%) et des mouvements de jeunesse (8%) et pour le reste la diversité des situations recensées.

Si la grosse majorité (85,3 %) des ACS s'adressent indifféremment aux garçons et aux filles, on relève néanmoins qu'une activité sur 20 environ (5,1%) s'adressent exclusivement aux garçons et une activité sur 40 environ (2,4%) ne s'adressent exclusivement qu'aux filles.

Quant à l'âge minimal requis pour ces activités, on observe qu'il est le plus souvent de 6 ans. Autrement dit, s'il existe bel et bien des ACS ouvertes aux enfants de moins de 6 ans (mais très rarement moins de 4 ans), l'essentiel de l'offre des ACS s'adresse à des enfants en âge d'école primaire. Ceci sera encore plus évident quand nous examinerons, mais pas aujourd'hui, les catégories d'activités qui manquent dans les communes.

## 5 DES CHIFFRES CLES

### 5.1 LES MILIEUX D'ACCUEIL ET LA POPULATION CONCERNÉE

Où sont accueillis les enfants de 2,5 à 12 ans en dehors des heures scolaires ? Une fois exclu le milieu familial ou les milieux apparentés (grands parents, voisins, amis), l'état des lieux réalisé dans les communes recense les structures d'accueil présentes selon une première dichotomie : d'une part les milieux d'accueil proprement dit, d'autre part les associations culturelles et sportives.

Les milieux d'accueil proprement dit se répartissent eux-mêmes en plusieurs catégories correspondant à des formes institutionnelles différentes. On peut les répartir en trois grands groupes<sup>1</sup> :

- ✓ les milieux d'accueil extrascolaire, qui regroupent les structures accueillant des enfants de 2,5 à 12 ans : on y trouve les garderies scolaires, l'accueil extrascolaire (communal et associatif) et les écoles de devoirs ;
- ✓ les milieux d'accueil de la petite enfance (0 à 6 ans) : on y trouve les crèches, les maisons d'enfant, les maisons communales d'accueil de l'enfance (MCAE), et les gardiennes, encadrées et indépendantes<sup>2</sup> ;
- ✓ les milieux d'accueil spécifiques : en l'occurrence, l'accueil d'enfants malades, l'accueil d'urgence et les garderies privées.

Trois mille septante quatre (3.074) milieux d'accueil proprement dit ont ainsi été recensés et caractérisés dans les 174 communes qui ont réalisé leur état des lieux en 2002.

Un rapide coup d'œil au Tableau 2 nous apprend qu'un peu plus de la moitié de ces milieux d'accueil (51,5 %) sont des garderies scolaires et qu'ils sont, pour les deux tiers (66,8 %), situés dans des villes ou des communes urbaines de la Région wallonne.

Catégorie de milieu d'accueil	Type de commune				Total	%
	BXL	W_rural	W_urbain	W_ville		
Garderie d'école	329	90	518	647	1.584	51,5%
Accueil extrascolaire communal	32	7	69	56	164	5,3%
Accueil extrascolaire associatif	65	10	81	99	255	8,3%
École de devoirs	72	10	57	121	260	8,5%
Maison d'enfants	11	3	39	60	113	3,7%
Service de gardiennes encadrées	1	31	102	60	194	6,3%
Gardiennne indépendante	3	9	57	56	125	4,1%
Crèche	3	0	21	71	95	3,1%
MCAE	2	0	14	17	33	1,1%
Accueil d'urgence	3	0	7	12	22	0,7%
Accueil d'enfants malades	7	4	23	28	62	2,0%
Garderie privée	6	3	10	20	39	1,3%
Non catégorisé	11	1	41	75	128	4,2%
<b>Total</b>	<b>545</b>	<b>168</b>	<b>1.039</b>	<b>1.322</b>	<b>3.074</b>	<b>100,0%</b>
<b>%</b>	<b>17,7%</b>	<b>5,5%</b>	<b>33,8%</b>	<b>43,0%</b>	<b>100,0%</b>	

<sup>1</sup> On trouvera à l'annexe II une brève description des différentes catégories de milieu d'accueil

<sup>2</sup> devenues accueillant(e)s d'enfants, conventionné(e)s ou autonome depuis l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des milieux d'accueil du 27 février 2003.

**Tableau 2 Nombre de milieux d'accueil : ventilation par type de commune**

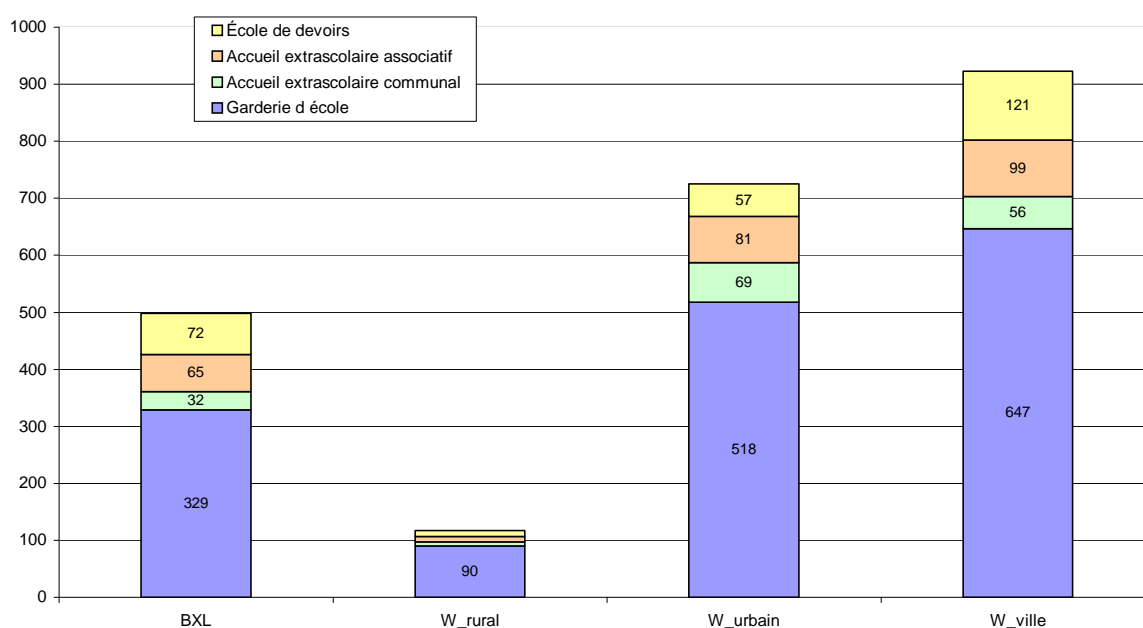
L'accueil extrascolaire (communal ou associatif) représente 13,6 % des milieux d'accueil recensés et les écoles de devoirs représentent 8,5 % des milieux d'accueil.

Ces pourcentages nous donnent une première idée de l'importance *relative* des différents types de milieux qui accueillent les enfants de 2,5 à 12 ans en dehors des heures scolaires.

Mais ils ne doivent pas nous faire perdre de vue l'effectif (en *chiffres absolus*) des différents types de milieu d'accueil : quelque 1.500 milieux d'accueil, autres que les garderies scolaires, ont également été recensés et caractérisés dans l'état des lieux, ce qui constitue une base d'appréciation tout à fait suffisante pour comprendre ce qui fait leur spécificité.

Les graphiques suivants permettent de prendre la mesure de ces différentes catégories de milieu d'accueil et de leur ventilation dans les différents types de commune<sup>3</sup>.

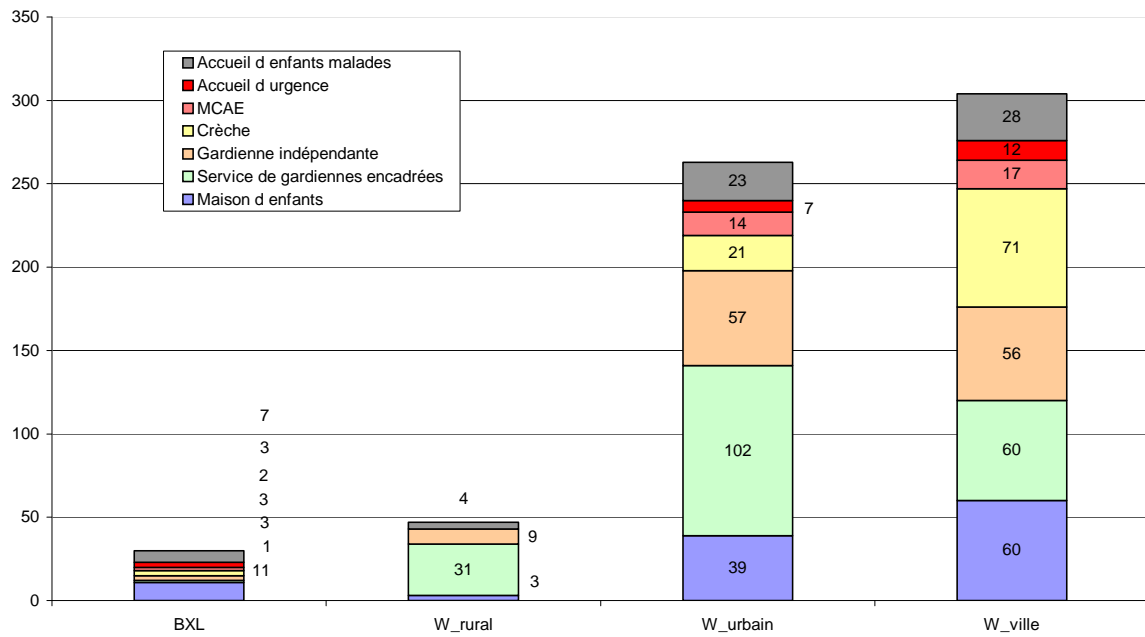
**Nombre de milieux d'accueil extrascolaire: ventilation par type de communes**



**Figure 7 Nombre de milieux d'accueil extrascolaire : ventilation par type de commune**

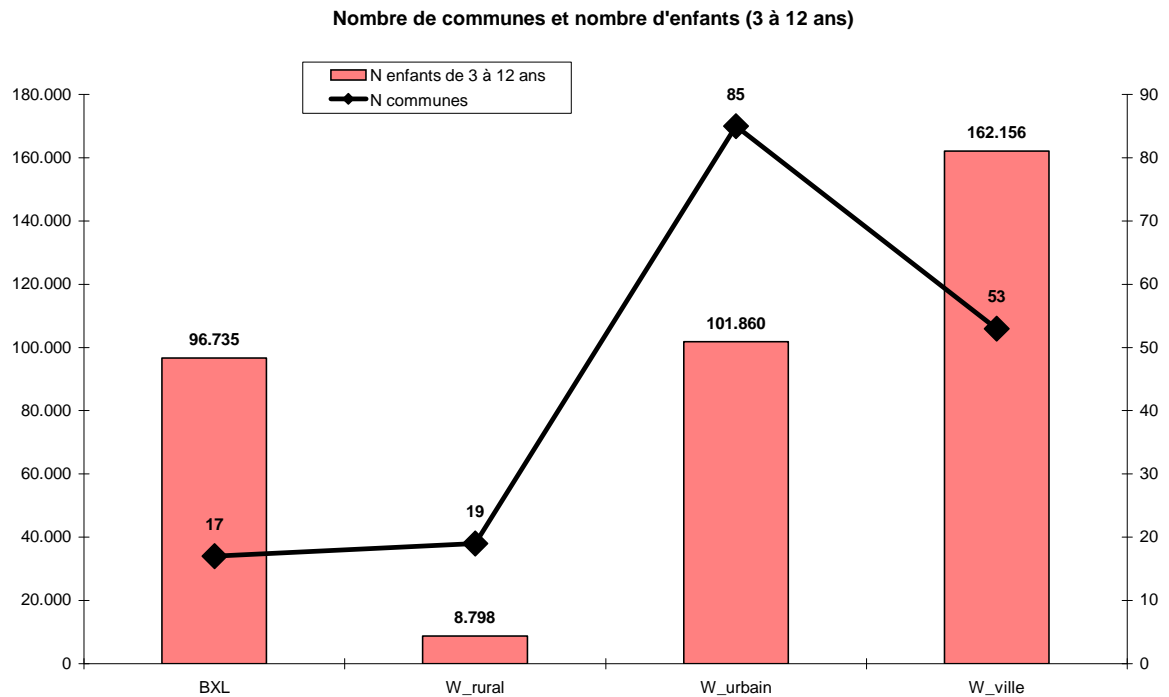
<sup>3</sup> Les cartes II à VI en fin d'ouvrage indiquent le nombre de milieux d'accueil de chaque type recensés dans chaque commune individuellement

**Nombre de milieux d'accueil "petite enfance" et spécifiques: ventilation par type de communes**



**Figure 8 Nombre de milieux d'accueil « petite enfance » et spécifiques : ventilation par type de commune**

Une autre manière, plus parlante sans doute, de prendre la mesure des phénomènes qui nous intéressent ici est de s'en référer à la *population concernée* par l'accueil extrascolaire dans les 174 communes qui ont complété leur état des lieux, autrement dit, les enfants eux-mêmes. La Figure 9 reprend donc le nombre d'enfants de 3 à 12 ans recensés au registre national (au 01/01/2002) dans les 174 communes<sup>4</sup>.



<sup>4</sup> cf. note méthodologique en annexe I

### Figure 9 Nombre de communes et nombre d'enfants de 3 à 12 ans<sup>5</sup>

On constate aisément :

- ✓ que les 17 communes bruxelloises regroupent un peu plus d'un quart (26,2 %) des enfants concernés ;
- ✓ que les 53 villes wallonnes regroupent plus de 4 enfants concernés sur 10 (43,9 %) ;
- ✓ que les 85 communes urbaines regroupent un autre bon quart des enfants concernés (27,6 %) ;
- ✓ enfin, que les enfants de communes rurales ne regroupent « que » 2,4 % des enfants concernés par l'état des lieux, ce qui représente quand même 8.798 individus.

Au total, ce sont 369.549 enfants de 3 à 12 ans qui sont concernés par la qualité, les heures d'ouverture, le coût, l'encadrement, les activités, etc. des lieux d'accueil en dehors des heures scolaires existant dans les communes.

Compte tenu de leur importance numérique et de leur place centrale dans l'accueil extrascolaire, nous limiterons la présentation détaillée des résultats aux trois catégories de milieu d'accueil suivantes :

- ✓ les garderies scolaires ;
- ✓ les structures de type « accueil extrascolaire », associatif ou communal ;
- ✓ les écoles de devoirs.

La présentation des caractéristiques de ces trois types de milieu d'accueil suivra chaque fois le même canevas général :

- ✓ nous intéresserons dans un premier temps au nombre d'enfants concernés par chacun de ces milieux d'accueil, c'est-à-dire au nombre d'enfants habituellement présents ;
- ✓ nous examinerons ensuite les périodes d'accessibilité, c'est-à-dire les horaires d'ouverture, aussi bien pendant les périodes scolaires que pendant les congés ;
- ✓ nous envisagerons dans un troisième temps le type d'encadrement qui est proposé, c'est-à-dire le type d'activités organisées aux différentes périodes ;
- ✓ enfin, nous passerons en revue les principales caractéristiques de ces milieux d'accueil : en terme de coût, d'accessibilité et de signes de qualité.

Les tendances générales observées sur l'ensemble de la Communauté française nous serviront de référence. Mais nous détaillerons également les spécificités que l'on peut observer dans les quatre types de communes que nous avons distingué :

- ✓ les communes bruxelloises ;
- ✓ les communes rurales de Wallonie ;
- ✓ les communes urbaines de Wallonie ;
- ✓ les villes de Wallonie.

---

<sup>5</sup> L'ordonnée à gauche du graphique reprend l'échelle du nombre d'enfant et l'ordonnée à droite reprend l'échelle du nombre de communes

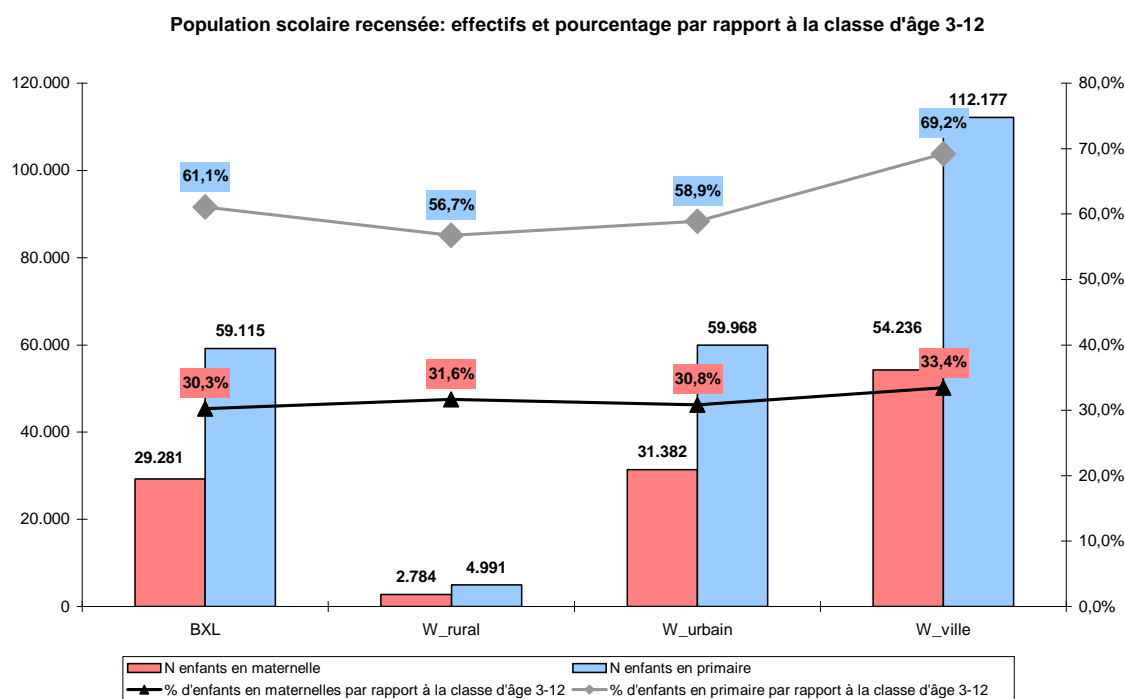
## 5.2 LES GARDERIES SCOLAIRES

### 5.2.1 PUBLIC POTENTIEL ET PUBLIC EFFECTIF

Nous l'avons vu, les garderies scolaires constituent le gros des bataillons des milieux d'accueil de l'enfant en dehors des heures scolaires : ce sont plus de 1.500 garderies qui ont ainsi été recensées et caractérisées dans l'état des lieux.

Quels sont les enfants concernés par ces garderies scolaires ? Il y a en fait deux manières différentes de répondre à cette question. D'une part, on peut s'intéresser au public *potentiel* de ces garderies scolaires, c'est-à-dire les enfants susceptibles d'utiliser ces garderies. D'autre part on peut aussi s'intéresser au public *effectif* de ces garderies, c'est-à-dire les enfants qui utilisent habituellement ces garderies.

Le public *potentiel* est tout simplement la population des enfants inscrits dans les écoles maternelle et primaire des différentes communes. Ces effectifs ont été recensés dans l'état des lieux, par **implantation scolaire**, en distinguant la population des élèves de maternelle et la population des élèves de primaire. La Figure 10 reprend ces effectifs en indiquant quelle proportion de la classe d'âge des enfants de 3 à 12 ans (des communes concernées) ils représentent.



**Figure 10 Population scolaire recensée : effectifs et pourcentage par rapport à la classe d'âge 3-12 ans<sup>6</sup>**

On constate, sans surprise, que la population scolaire recensée, maternelle et primaire, représente presque 100 % de la classe d'âge des enfants de 3 à 12 ans résidant dans la commune. Autrement dit, les effectifs de population scolaire, maternelle et primaire, recensés<sup>7</sup> ne sont guère différents des effectifs de population des enfants de 3 à 12 ans résidant dans les communes concernées : la plupart des enfants d'âge scolaire maternelle ou primaire fréquentent les écoles de leur commune de résidence.

Les chiffres d'élèves sont certes proches des chiffres d'enfants de la classe d'âge, mais ils ne sont pas identiques : on retrouve en effet quelque 88,3 % des enfants de la classe d'âge 3 à 12 ans recensés dans la

<sup>6</sup> L'ordonnée à gauche du graphique reprend l'échelle du nombre d'enfants et l'ordonnée à droite reprend l'échelle des pourcentages d'enfants (par rapport à la classe d'âge)

<sup>7</sup> Nous ne prenons en compte que les implantations scolaires pour lesquelles un effectif d'élèves est mentionné dans l'état des lieux, ce qui est le cas pour 92,1 % des implantations scolaires (2.182 sur les 2.368 recensées)

population scolaire des élèves de maternelle et primaire des communes rurales de Wallonie et ... 102,6 % des enfants de la classe d'âge 3 à 12 ans recensés dans la population scolaire des élèves de maternelle et primaire des villes de Wallonie alors que les élèves bruxellois ne représentent que 91,7 % de leur classe d'âge.

Ces décalages s'expliquent par plusieurs facteurs :

- ✓ les données manquantes : un certain nombre d'implantations scolaires recensées ne comportaient pas d'effectifs recensés : les effectifs d'élèves manquent ainsi pour environ 8 % des implantations scolaires ;
- ✓ le choix de l'école hors de la commune de résidence : un certain nombre d'enfants fréquentent, pour des raisons diverses, une école maternelle ou primaire en dehors de leur commune de résidence ; c'est pourquoi on trouve, par exemple, que la population scolaire des villes de Wallonie est supérieure à la population des enfants de la classe d'âge ;
- ✓ Francophones et Néerlandophones : enfin, pour Bruxelles, la population d'élèves recensés est la population d'élèves francophones alors que la population d'enfants du registre national additionne les enfants francophones et les enfants néerlandophones.

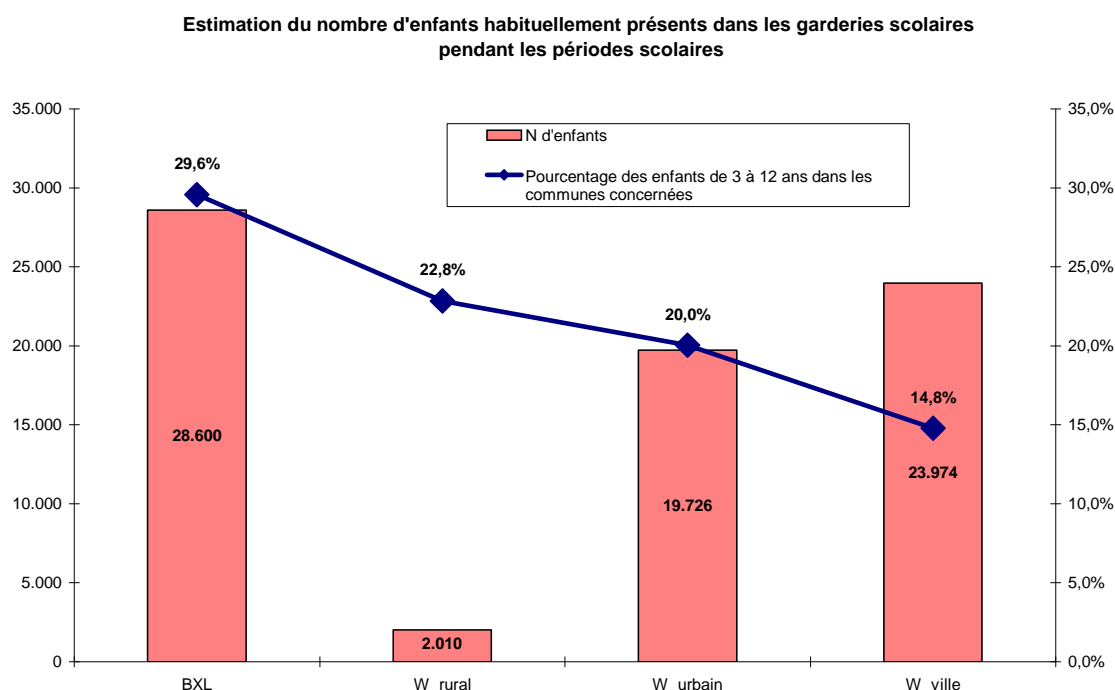
Ces chiffres, les effectifs en valeur absolue et les pourcentages par rapport à la classe d'âge sont légèrement sous-estimé compte tenu du taux de non réponses de 8 %.

Le public *effectif* des garderies scolaires ne peut, lui, qu'être estimé dans la mesure où le nombre d'enfants qui fréquentent les garderies peut fluctuer d'un jour à l'autre de la semaine, voire selon les moments de l'année. Nous avons retenu comme critère le *nombre d'enfants habituellement présents pendant les périodes scolaires*.

La Figure 11 reprend le total des enfants habituellement présents dans les **garderies scolaires** pendant les périodes scolaires en indiquant quelle proportion de la classe d'âge ils représentent.

Globalement, 74.310 enfants fréquentent habituellement les garderies scolaires durant la semaine. Ce chiffre représente environ un cinquième (20,3 %) de la classe d'âge.

Comme ordre de grandeur, on peut donc retenir que globalement, en Communauté française, au moins un élève sur cinq de maternelle ou primaire, est un « usager » habituel des garderies scolaires.



**Figure 11 Estimation du nombre d'enfants habituellement présents dans les garderies scolaires pendant les périodes scolaires**



Mais les différences entre types de communes sont loin d'être négligeables, et elles surprennent quelque peu : alors que 29,6 % des élèves bruxellois fréquentent habituellement les garderies scolaires, seuls 14,8 % des élèves des villes wallonnes, soit deux fois moins, sont des habitués des garderies ; les élèves des communes urbaines et rurales se situant entre les deux : 20 % des élèves dans les communes urbaines et 22,8 % dans les communes rurales.

Essayons d'éclairer ces différences en examinant de plus près le mode de calcul utilisé.

D'une part, les données manquantes (un quart des garderies scolaires) ont été remplacées par la moyenne du nombre d'enfants habituellement présents (46,91) : donc, les chiffres totaux sont calculés sur l'ensemble des garderies scolaires et pas seulement celles pour lesquelles le nombre d'enfants habituellement présents était mentionné<sup>8</sup>.

Par ailleurs, on sait que la population d'élèves d'une commune n'est pas exactement égale à la population des enfants de la classe d'âge (cf. ci-dessus). Dans le cas de Bruxelles, cela aboutit à sous-estimer légèrement la proportion d'élèves fréquentant habituellement les garderies scolaires, et dans le cas des villes wallonnes, cela aboutit à surestimer, dans une proportion très faible, la proportion d'élèves fréquentant habituellement les garderies scolaires. Mais cette sous- ou sur-estimation est sans commune mesure avec les différences observées entre types de commune.

Bref, les marges d'erreur liées au mode de calcul adopté ne peuvent rendre compte des importantes différences constatées entre les types de commune quant au taux de fréquentation des garderies scolaires.

L'explication est en fait plus simple : les deux principales villes wallonne (Liège et Charleroi), mais aussi Ciney et Bastogne, n'ont pas, pour des raisons diverses<sup>9</sup>, recensé, ni a fortiori caractérisé, leurs garderies scolaires, ce qui grève évidemment considérablement l'estimation du nombre d'enfants habituellement présents dans les garderies scolaires des villes wallonnes.

On conclura donc prudemment que, par rapport à la moyenne de la Communauté française, les élèves bruxellois ont tendance à fréquenter en plus grande proportion les garderies scolaires que les élèves des communes wallonnes.

Il doit être entendu que ces différences reflètent des *pratiques d'utilisation* différentes des garderies scolaires dans les différents types de commune et pas nécessairement des différences de *besoin* en garderies scolaires. Il s'agit bien d'un état de fait, que l'on imagine aisément autant lié à l'offre, et notamment l'offre alternative (cf. ci-dessous : les milieux d'accueil extrascolaire) qu'à la demande. Seule l'analyse des besoins (cf. ci-dessous) permettra d'éclairer quelque peu les raisons de ces différences.

## 5.2.2 TEMPS DE MIDI ET REPAS CHAUD

Combien d'enfants restent habituellement dans leur école sur le temps de midi ? Combien prennent habituellement un repas chaud ? Le dispositif prévu par le décret du 3 juillet 2003 exclut certes le temps de midi de son champ d'application. Mais ces chiffres ont été relevés dans l'état des lieux. Nous les présentons ci-dessous, sous forme de *fourchette* minimum-maximum.

Le nombre minimal d'enfants concernés a été calculé sur base des chiffres disponibles. Le nombre maximal d'enfants concernés a été calculé sur base des chiffres disponibles et d'une estimation du nombre d'enfants concernés dans les implantations scolaires où ces chiffres étaient manquants<sup>10</sup>. Ces deux totaux sont également présentés sous forme de pourcentage de la classe d'âge 3 à 12 ans.

On constate que, globalement, en Communauté française, la proportion d'enfants de maternelle et primaire restant sur le temps de midi se situe entre un peu plus de six enfants sur dix (63,9 %) et un peu

---

<sup>8</sup> On peut bien sûr considérer que la moyenne (46,91) sous-estime le nombre d'enfants dans les garderies où cette information est manquante ; cependant le biais éventuel serait grosso modo le même pour les différents types de commune (puisque le taux de données manquantes est proche dans les différents types de commune) et par ailleurs, le biais serait insuffisant pour rendre compte des différences spectaculaires entre types de communes.

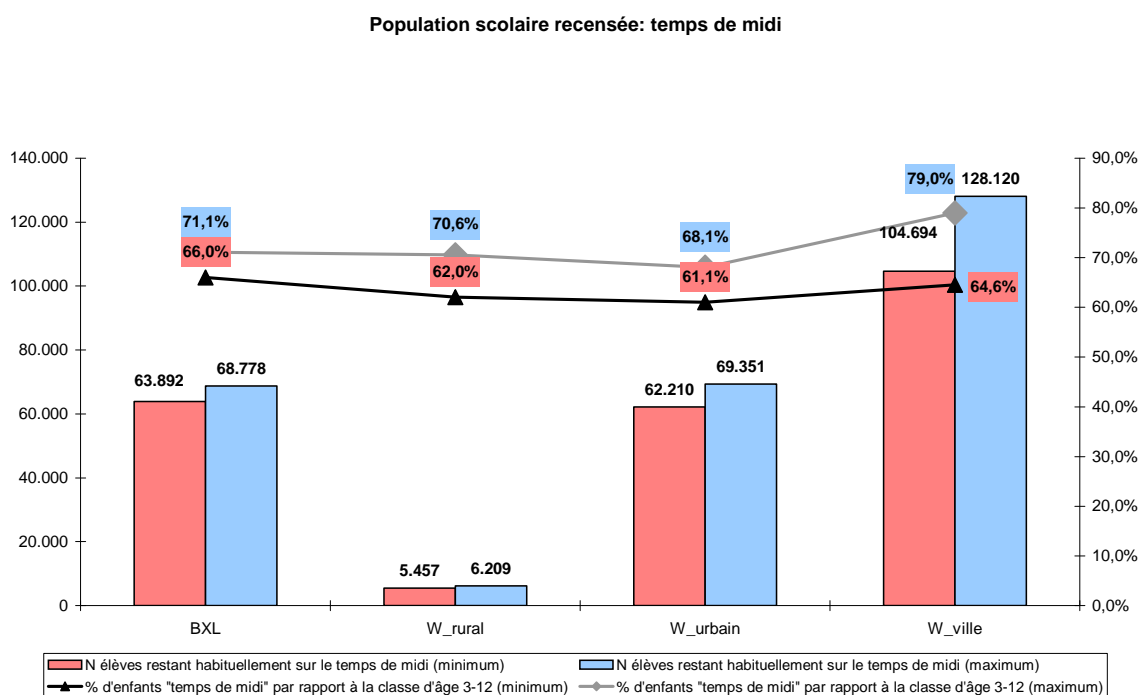
<sup>9</sup> Réticences de la part des écoles d'un des réseaux, priorité accordée au recensement des autres types de milieu d'accueil, organisation homogène des garderies scolaires dans l'ensemble d'un même réseau, « oubli » d'encoder, etc.

<sup>10</sup> Les données manquantes ont été remplacées par l'effectif moyen.

plus de sept enfants sur dix (73,7 %). Ces fourchettes ne sont guère différentes selon le type de commune même si on constate une légère tendance à la hausse à Bruxelles et dans les villes wallonnes.

La proportion d'enfants prenant un repas chaud sur le temps de midi se situe entre 2 enfants sur 10 et un peu plus de 3 enfants sur 10 (32,7 %). Elle semble plus forte dans les communes rurales wallonnes, où la fourchette va de plus d'un enfant sur quatre (26,3 %) à plus d'un enfant sur deux (57, %) et plus faible à Bruxelles, où la fourchette se situe entre 21,6 % et 26,4 %.

On peut retenir de ces chiffres, comme estimation raisonnable, que deux tiers des enfants de maternelle et de primaire au moins, restent à l'école sur le temps de midi et que un quart au moins d'entre eux prennent un repas chaud sur le temps de midi. Ces proportions sont à mettre en rapport avec la proportion d'enfants qui fréquentent habituellement les garderies, soit environ un enfant sur cinq (cf. ci-dessus).



**Figure 12 Nombre et pourcentage d'élèves de maternelle et primaire restant habituellement sur le temps de midi (minima et maxima)**

Population scolaire recensée: repas chaud midi

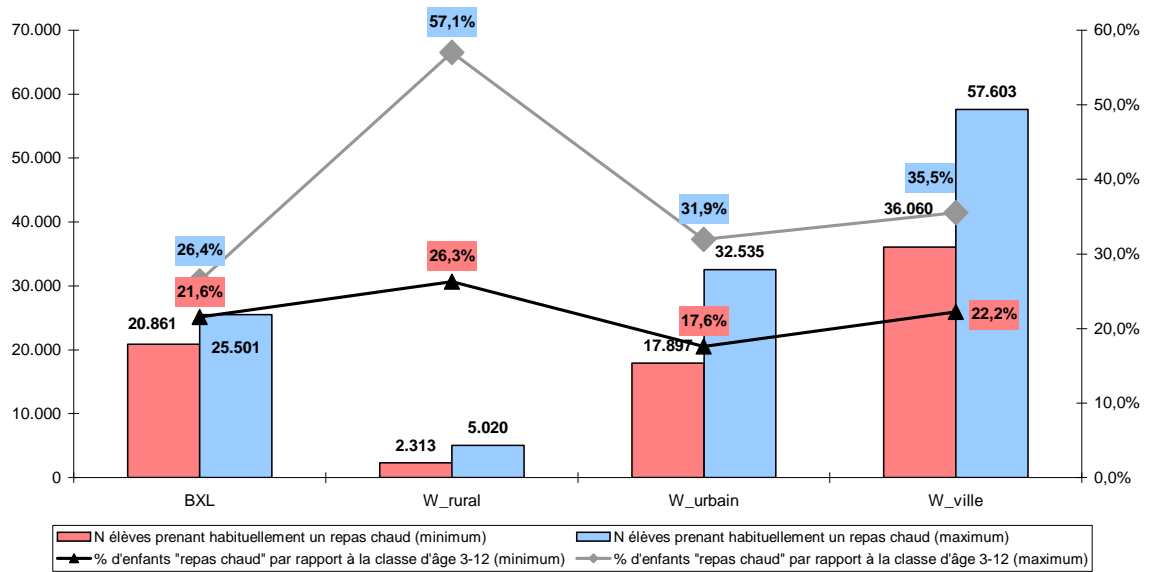
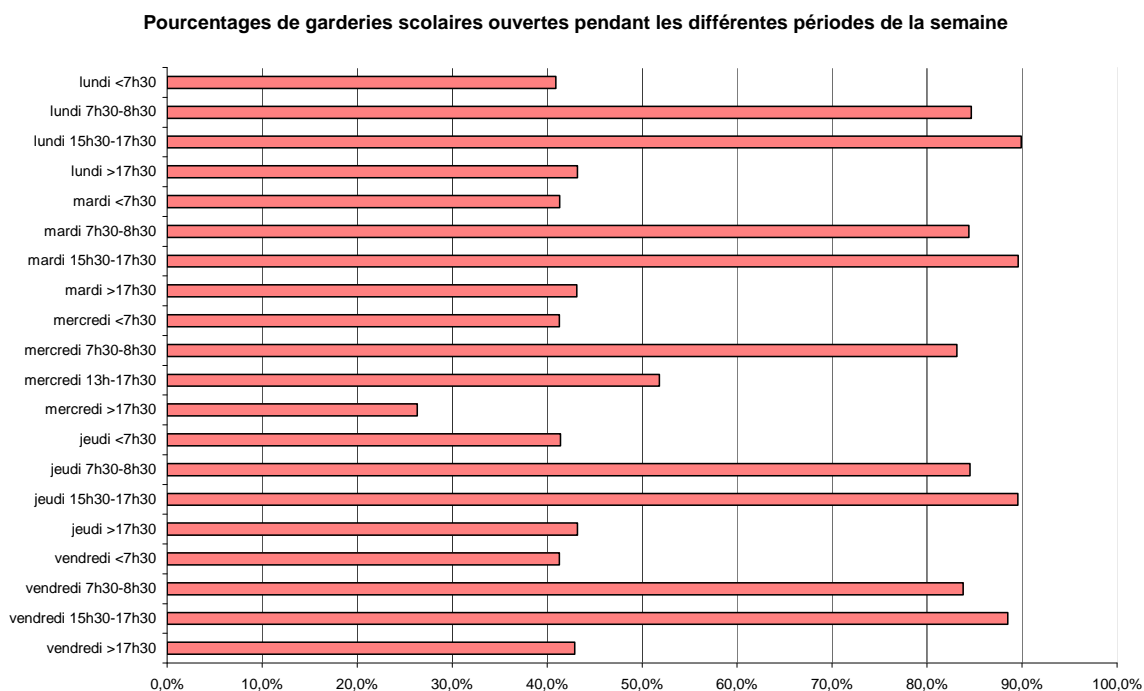


Figure 13 Nombre et pourcentage d'élèves de maternelle et primaire prenant habituellement un repas chaud (minima et maxima)

### 5.2.3 L'HORAIRE

Les garderies scolaires ouvrent leurs portes en période scolaire, avant et après les heures de cours et aussi, parfois, pendant les congés. Cet horaire d'accueil a été recensé dans l'état des lieux pour quelque 1.500 garderies scolaires. Voyons tout d'abord quelles tendances se dégagent pour l'ensemble de la Communauté française.



**Figure 14 Pourcentage de garderies scolaires ouvertes pendant les différentes périodes de la semaine**

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, pendant les *périodes scolaires*, on observe grosso modo le même pattern :

- ✓ environ quatre garderies scolaires sur dix sont accessibles avant 7h30 ;
- ✓ plus de huit garderies scolaires sur dix sont accessibles de 7h30 à 8h30 ;
- ✓ environ neuf garderies scolaires sur dix sont accessibles de 15h30 à 17h30 ;
- ✓ plus de quatre garderies scolaires sur dix sont ouvertes après 17h30 ;

Le mercredi se distingue des autres jours de la semaine : si, le matin, on observe le même taux d'ouverture que les autres jours de la semaine, l'après-midi par contre, seule une garderie sur deux (environ) est ouverte de 13h à 17h30 et on n'en trouve plus qu'une sur quatre (environ) d'ouverte après 17h30.

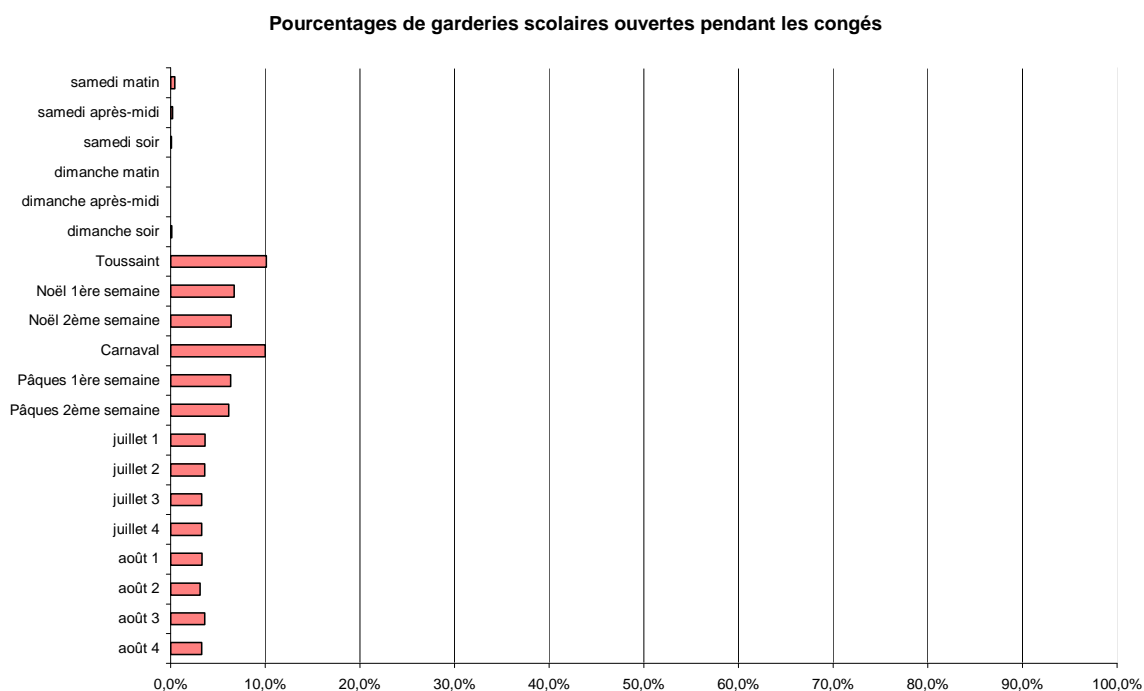
Ces chiffres sont à entendre comme des *minima*. Cela signifie, par exemple, que le pourcentage de garderies scolaires ouvertes le mercredi après-midi est au minimum de 51,8 % (chiffre *observé*). La marge d'erreur peut être estimée à environ un dixième du pourcentage indiqué (- 5,2 % par rapport au pourcentage « réel »)<sup>11</sup>.

L'ouverture des garderies scolaires pendant les *congés scolaires* est très largement l'exception plutôt que la règle. Par ordre de pourcentages décroissant, on observe (cf. Figure 15) :

- ✓ environ une garderie sur dix est ouverte durant les congés de Toussaint ou du carnaval ;
- ✓ environ 6 % des garderies scolaires sont ouvertes durant les vacances de Noël ou de Pâques ;

<sup>11</sup> cf. Annexe I : Note méthodologique

- ✓ quelque 3 % des garderies scolaires sont ouvertes durant les grandes vacances ;
- ✓ le nombre de garderies scolaires ouvertes le samedi ou le dimanche est tout à fait confidentiel.



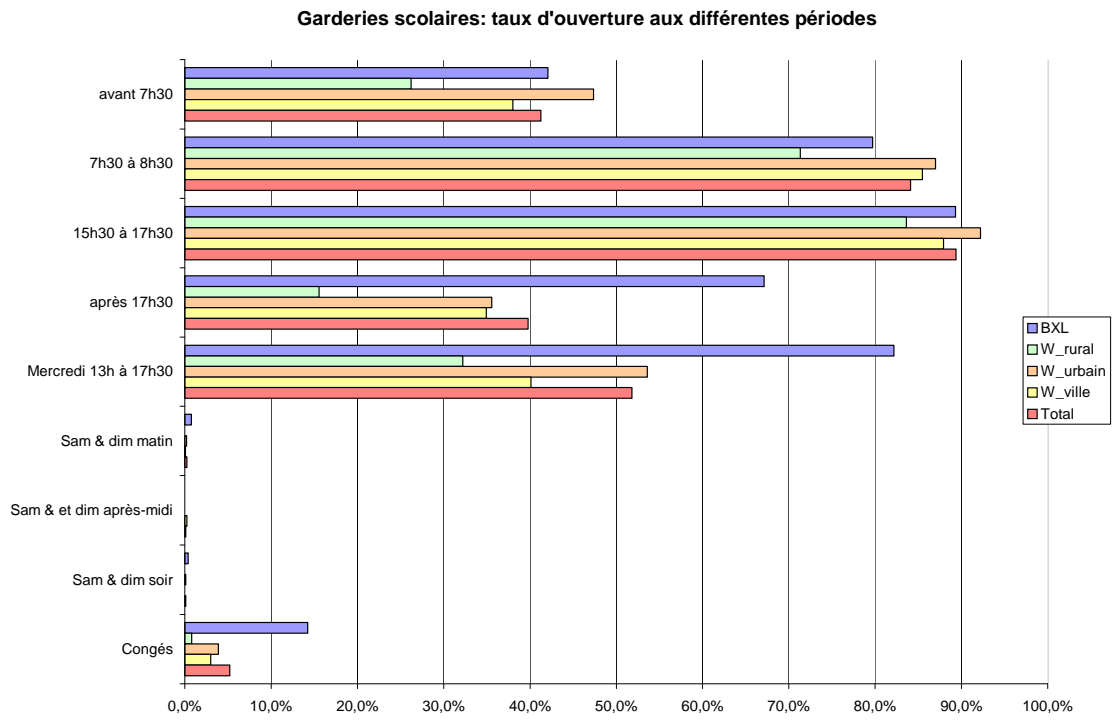
**Figure 15 Pourcentage de garderies scolaires ouvertes pendant les congés**

La Figure 16 résume ces différentes observations et permet de mesurer les différences entre les types de commune<sup>12</sup>.

On observe ainsi que :

- ✓ il n’y a guère de différences entre communes quant au taux d’ouverture des garderies scolaires pour la période qui précède ou qui suit immédiatement le temps scolaire (respectivement 7h30-8h30 et 15h30-17h30) ;
- ✓ les garderies scolaires dans les communes rurales de Wallonie sont sensiblement moins nombreuses à ouvrir avant 7h30, après 17h30 ou le mercredi après-midi ;
- ✓ les garderies scolaires des communes bruxelloises sont nettement plus nombreuses qu’en moyenne à ouvrir après 17h30 (67,1 %) ou le mercredi après-midi (82,2 %) ;
- ✓ les garderies scolaires des communes bruxelloises sont les plus nombreuses à ouvrir durant les congés (14,3 %), mais elles restent une exception, même à Bruxelles.

<sup>12</sup> Pour rappel, ces chiffres ne prennent pas en compte les garderies scolaires des deux principales villes wallonnes (Liège et Charleroi) pour lesquelles les données sont manquantes (cf. ci-dessus).



**Figure 16 Garderies scolaires : taux d'ouverture aux différentes périodes**

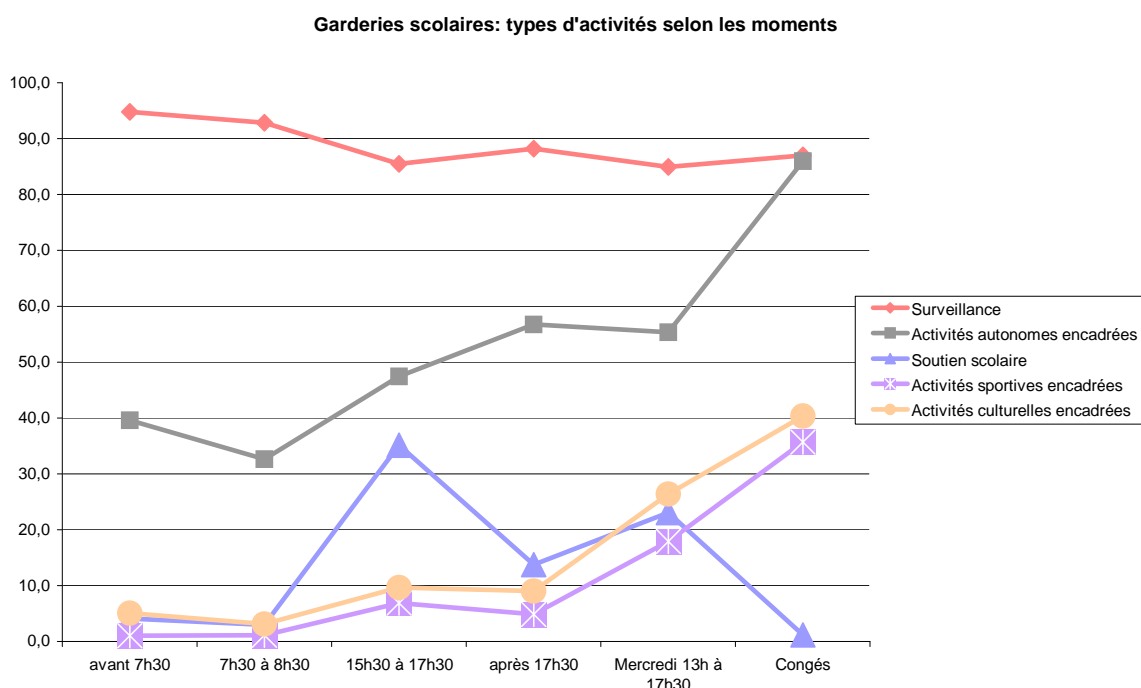
## 5.2.4 LE TYPE D'ENCADREMENT

Que propose-t-on comme encadrement durant ces périodes d'ouverture des garderies ? Le choix proposé dans l'état des lieux se limitait, par commodité, à cinq possibilités :

- ✓ surveillance ;
- ✓ activités autonomes encadrées ;
- ✓ soutien scolaire ;
- ✓ activités sportives encadrées ;
- ✓ activités culturelles encadrées.

Pour chaque période d'ouverture, pendant la période scolaire ou pendant les congés, il s'agissait de cocher le ou les type(s) d'encadrement proposé(s), étant entendu que plusieurs types d'encadrement pouvaient être simultanément proposés durant une période donnée (choix non exclusifs). Autrement dit, lorsque, par exemple, des activités sportives encadrées étaient organisées en même temps que du soutien scolaire, la possibilité était laissée de cocher les deux.

On peut bien entendu s'attendre à ce que le type d'encadrement proposé varie en fonction du moment de la journée, de la semaine ou de l'année. La Figure 17 reprend, pour les différents moments, les types d'activité qui sont proposés par les garderies scolaires, **lorsqu'elles sont accessibles pendant la période indiquée.**



**Figure 17 Types d'activités dans les garderies scolaires selon le moment**

Les chiffres doivent se comprendre comme suit : dans 95 % des cas, lorsqu'une garderie scolaire est *ouverte avant 7h30*, on y propose une surveillance, dans 40 % des cas, lorsqu'une garderie scolaire est *ouverte avant 7h30*, on y propose des activités autonomes encadrées, etc. Il s'agit donc bien du pourcentage des périodes accessibles (avant 7h30, entre 7h30 et 8h30, etc.) où un type d'encadrement donné est présent.

Il faut garder à l'esprit que le taux d'ouverture des garderies est sensiblement différent d'une période à l'autre. Autrement dit, les pourcentages repris à la Figure 17 *ne sont pas* les pourcentages de garderies qui proposent tel ou tel type d'activité mais, grosso modo, le pourcentage de garderies *ouvertes* qui proposent tel ou tel type d'activité.

Ceci précisé, que retenir de ces chiffres ? Les principales observations peuvent se résumer comme suit :

- ✓ la surveillance est en quelque sorte le service minimum assuré durant la toute grosse majorité des périodes de garderie, quel que soit le moment de la journée, de la semaine ou de l'année ;
- ✓ en outre, des activités autonomes encadrées sont proposées au moins dans 40 % des cas (avant 7h30) ; l'offre d'activités autonomes encadrées augmente après l'école : 47,4 % des cas entre 15h30 et 17h30, 56,7 % des cas après 17h30 ; elle reste supérieure à la moitié des cas le mercredi après-midi (55,3 %) et elle est maximale durant les congés (86 % des cas) ;
- ✓ le soutien scolaire est loin d'être la norme : il connaît deux pics : juste après l'école (entre 15h30 et 17h30), un soutien scolaire est proposé dans un peu plus d'un tiers des cas, et le mercredi après-midi (entre 13h et 17h30), dans un peu moins d'un quart des cas ; avant l'école et durant les congés, le soutien scolaire est tout à fait l'exception (moins de 5 % des cas) ;
- ✓ les activités sportives encadrées et les activités culturelles encadrées ont globalement peu de place durant les périodes scolaires ; on n'en observe que dans environ 10 % des cas après l'école, avec une pointe le mercredi après-midi (activités sportives encadrées dans 17,9 % des cas et activités culturelles encadrées dans 26,4 % des cas) ; ce n'est que durant les congés que ces deux types d'activités sont plus fréquemment proposées : dans environ un tiers des cas pour les activités sportives, et dans environ quatre cas sur dix pour les activités culturelles.

Ces constats sont confirmés lorsque l'on examine le type d'encadrement proposé, toutes périodes confondues (cf. Figure 18). Par ordre décroissant, on observe que pour l'ensemble des garderies scolaires de la Communauté française :

- ✓ une surveillance est assurée dans neuf cas sur dix ;
- ✓ des activités autonomes encadrées sont proposées dans un peu moins de la moitié des périodes (45 %) ;
- ✓ un soutien scolaire est organisé environ une fois sur sept (14,3 %) ;
- ✓ des activités culturelles encadrées sont proposées un peu moins d'une fois sur dix (9,1 %) ;
- ✓ la proposition d'activités sportives encadrées étant la plus confidentielle : à peine plus d'une fois sur vingt (5,8 %).

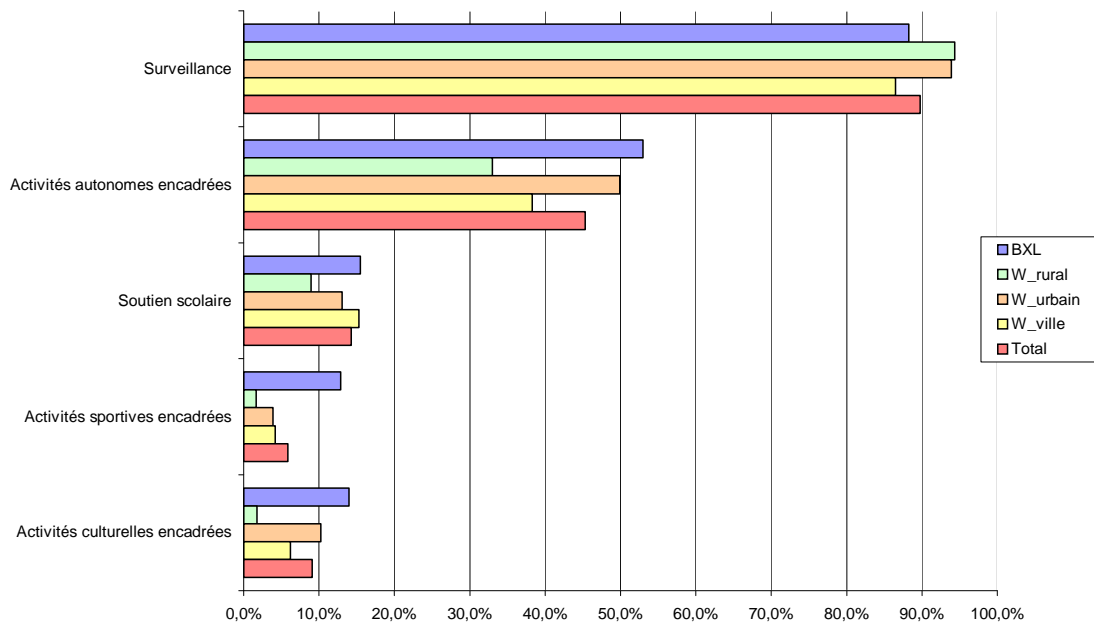
En ce qui concerne les différences entre types de communes (cf. Figure 18) dans l'offre d'encadrement<sup>13</sup>, on observe un même pattern général : au-delà de la simple surveillance, l'offre d'activités durant les garderies scolaires est la plus faible, par rapport à la moyenne en Communauté française, dans les communes rurales de Wallonie et elle est la plus importante dans les communes bruxelloises.

---

<sup>13</sup> Pour rappel, ces chiffres ne prennent pas en compte les garderies scolaires des deux principales villes wallonnes (Liège et Charleroi) pour lesquelles les données sont manquantes (cf. ci-dessus).



**Garderies scolaires: types d'activités (toutes périodes confondues) ventilés par type de commune**

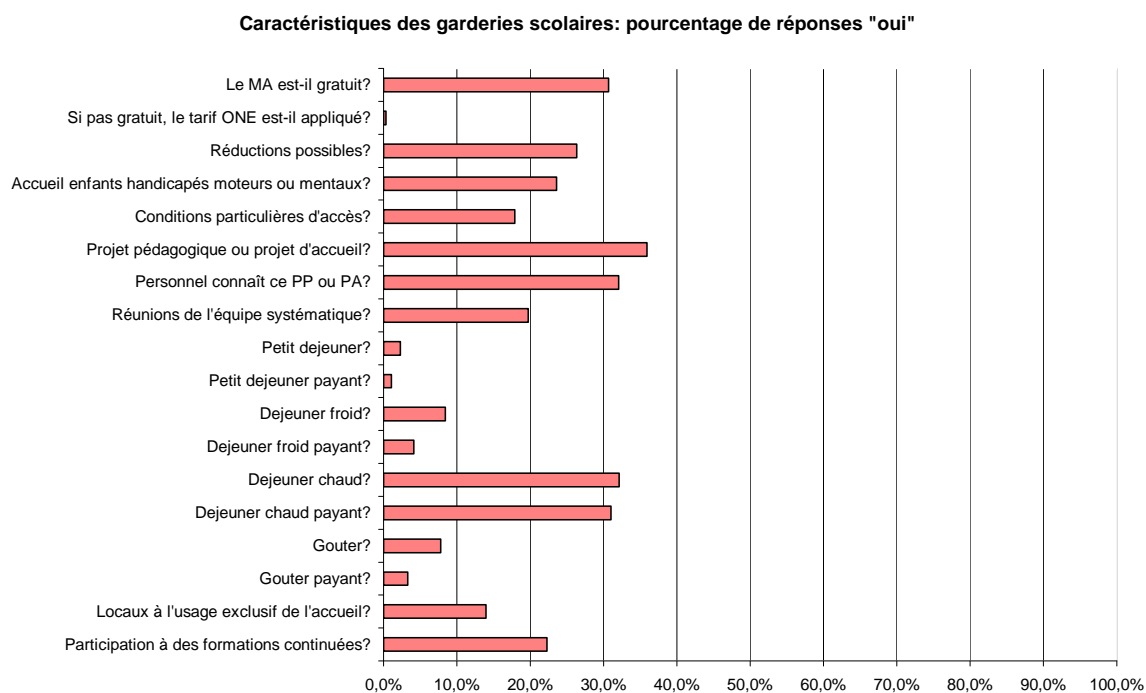


**Figure 18 Types d'activités proposées durant les garderies scolaires : ventilation par type de commune**

## 5.2.5 LES CARACTÉRISTIQUES DES GARDERIES SCOLAIRES

Nous venons de passer en revue successivement le nombre d'usagers des garderies scolaires, leurs heures d'ouverture et le type d'activités qu'on y propose. Poursuivons maintenant en essayant de décrire ce qui les caractérise.

La première observation à faire à propos des caractéristiques des garderies scolaires recensées dans l'état des lieux est qu'elles brillent plutôt par leur absence. En effet, la proportion de garderies scolaires qui possèdent l'une ou l'autre des caractéristiques investiguées est au mieux de un tiers.



**Figure 19** Caractéristiques des garderies scolaires

Voyons cela dans le détail (cf. Figure 19) :

- ✓ à peine un peu plus de trois garderies scolaires sur dix sont gratuites ;
- ✓ à peine un peu plus d'une garderie sur quatre prévoit certaines formes de réduction du tarif appliqué, ce qui signifie que plus de quatre garderies sur dix appliquent un tarif plein ;
- ✓ un peu moins d'une sur quatre a prévu la possibilité d'accueillir des enfants handicapés (moteurs ou mentaux) ;
- ✓ à peine une sur trois a un projet pédagogique ou un projet d'accueil, généralement connu, il est vrai, du personnel qui est en contact avec les enfants ;
- ✓ environ une garderie sur cinq seulement organise systématiquement des réunions de l'équipe des personnes qui sont en contact avec les enfants ;
- ✓ le personnel a suivi une formation en 2000-2001 dans à peine plus d'une garderie sur cinq ;
- ✓ les locaux sont réservés à l'usage exclusif de l'accueil dans une très faible minorité des cas (14 %).

Dans les garderies payantes (environ sept sur dix), le tarif est généralement à l'heure (23,7 % des garderies) ou à la journée (22,2 % des garderies). La participation financière demandée aux parents, ramenée au coût par journée (de 3 heures) est comprise entre 0,75 euro et 3 euro dans la moitié des cas. Le coût médian est

de 1,5 euro. Seules 5 % des garderies pratiquent un tarif inférieur à 0,25 euro par journée et seules 5 % pratiquent un tarif supérieur à 4,5 euro par journée<sup>14</sup>.

Ajoutons qu'un nombre limité de garderies scolaires, 17,9 % pour être précis – ce qui représente tout de même 280 garderies – appliquent des « conditions particulières d'accès ». Le plus souvent, il s'agit de restrictions d'accès : aux élèves de l'école ou aux élèves dont les deux parents travaillent. Parfois, il s'agit de modulations du tarif : le plus souvent, la garderie applique un tarif dégressif en fonction de la situation familiale (par exemple à partir du troisième enfant). Parfois également, il s'agit de dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants qui ont des besoins spécifiques.

Ces chiffres, dans leur brutalité, balisent en quelque sorte le champ des améliorations possibles pour faire des garderies scolaires un temps et un milieu d'accueil de qualité.

Enfin, pour compléter le tableau<sup>15</sup>, signalons qu'un peu moins d'une garderie sur trois offre un dîner chaud, presque systématiquement payant. L'offre de dîner froid est très minoritaire (8,4 %) et l'offre d'un petit déjeuner est marginale (2,3 %).

Ce tableau générique de la situation en Communauté française masque cependant des contrastes importants entre types de communes<sup>16</sup>. En caricaturant à peine, on peut résumer les choses en disant que les garderies scolaires bruxelloises offrent bien davantage de signes de qualité que les garderies scolaires des communes wallonnes mais que cette qualité a un coût qui est presque systématiquement reporté sur les parents. Voyons cela en détail (cf. Tableau 3).

Le première ligne du tableau 2 résume bien la situation : alors qu'à peine une garderie bruxelloise sur douze (7,9 %) est gratuite, une garderie scolaire sur deux est gratuite dans les communes urbaines de Wallonie et environ une sur quatre dans les deux autres types de communes wallonnes.

Il est vrai que, dans le même temps, les garderies bruxelloises, très majoritairement payantes, prévoient plus souvent (44,4 %) des possibilités de réduction mais un tel contraste dans le régime de base (payant ou gratuit) témoigne manifestement de deux « politiques » d'accès différentes, dont les effets ne sont pas nécessairement univoques : on observe par exemple que les garderies bruxelloises prévoient moins souvent que les garderies wallonnes des possibilités d'accueil pour les enfants handicapés moteurs ou mentaux et qu'elles réglementent plus souvent (29,8 %) les conditions d'accès (le plus souvent dans un sens restrictif comme on l'a vu plus haut) et réciproquement, que les garderies wallonnes (surtout dans les communes urbaines et les villes) pratiquent très majoritairement une politique d'accès « universel » (très peu prévoient des conditions d'accès particulières d'accès).

	Type de commune				Total
	BXL	W_rural	W_urbain	W_ville	
Le MA est-il gratuit?	7,9%	25,6%	49,8%	27,7%	<b>30,7%</b>
Si pas gratuit, le tarif ONE est-il appliqué?	0,0%	2,2%	0,6%	0,0%	<b>0,3%</b>
Réductions possibles?	44,4%	22,2%	17,8%	24,6%	<b>26,3%</b>
Accueil enfants handicapés moteurs ou mentaux?	17,6%	34,4%	26,1%	23,2%	<b>23,6%</b>
Conditions particulières d'accès?	29,8%	28,9%	15,1%	12,5%	<b>17,9%</b>
Projet pédagogique ou projet d'accueil?	49,2%	28,9%	32,6%	32,8%	<b>35,9%</b>
Personnel connaît ce PP ou PA?	44,1%	21,1%	26,4%	32,0%	<b>32,1%</b>
Réunions de l'équipe systématique?	28,0%	12,2%	20,7%	15,9%	<b>19,8%</b>
Petit déjeuner?	1,8%	3,3%	1,9%	2,6%	<b>2,3%</b>
Petit déjeuner payant?	1,5%	2,2%	0,8%	0,9%	<b>1,1%</b>
Dejeuner froid?	27,1%	2,2%	5,6%	2,0%	<b>8,4%</b>
Dejeuner froid payant?	12,8%	1,1%	3,5%	0,6%	<b>4,1%</b>

<sup>14</sup> chiffres basés sur un taux de réponse de 74,4 % (813 garderies scolaires payantes sur 1.093)

<sup>15</sup> Rappelons que le temps de midi n'est pas inclus dans le champ d'application du décret du 3 juillet 2003 (décret ATL)

<sup>16</sup> Pour rappel, ces chiffres ne prennent pas en compte les garderies scolaires des deux principales villes wallonnes (Liège et Charleroi) pour lesquelles les données sont manquantes (cf. ci-dessus).

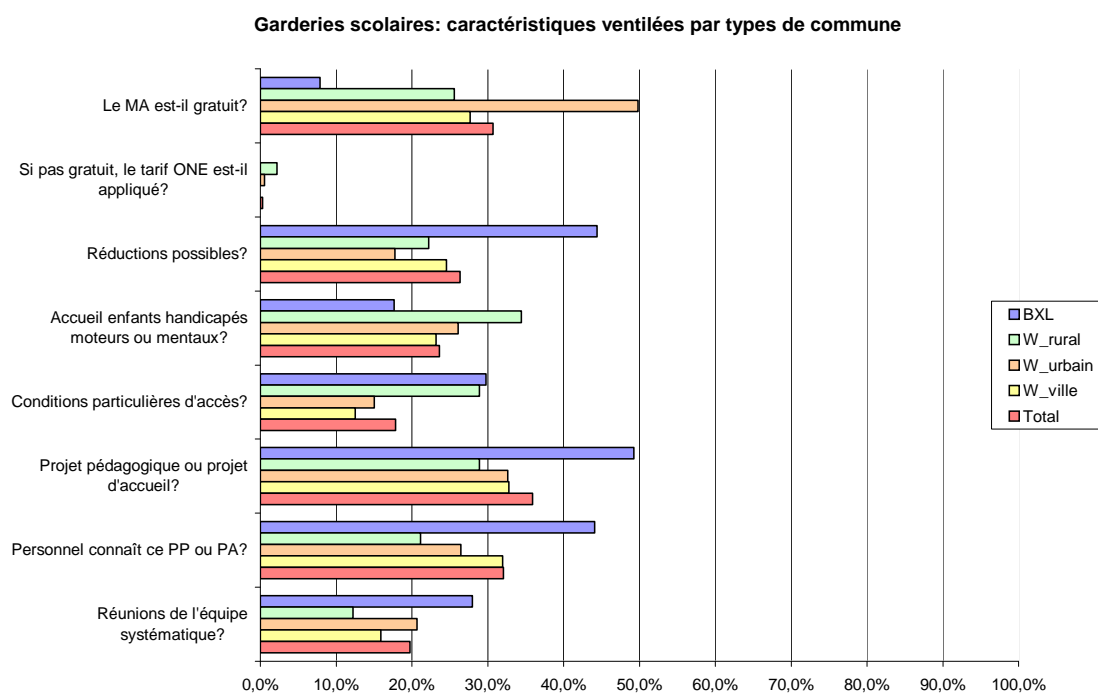
Dejeuner chaud?	72,9%	12,2%	28,0%	17,5%	<b>32,1%</b>
Dejeuner chaud payant?	72,3%	7,8%	25,7%	17,5%	<b>31,0%</b>
Gouter?	16,1%	8,9%	4,2%	6,2%	<b>7,8%</b>
Gouter payant?	6,1%	5,6%	1,4%	3,1%	<b>3,3%</b>
Locaux à l'usage exclusif de l'accueil?	22,8%	13,3%	9,5%	13,1%	<b>14,0%</b>
Participation à des formations continuées?	41,0%	18,9%	17,0%	17,5%	<b>22,3%</b>

**Tableau 3 Caractéristiques des garderies scolaires ventilées par types de communes**

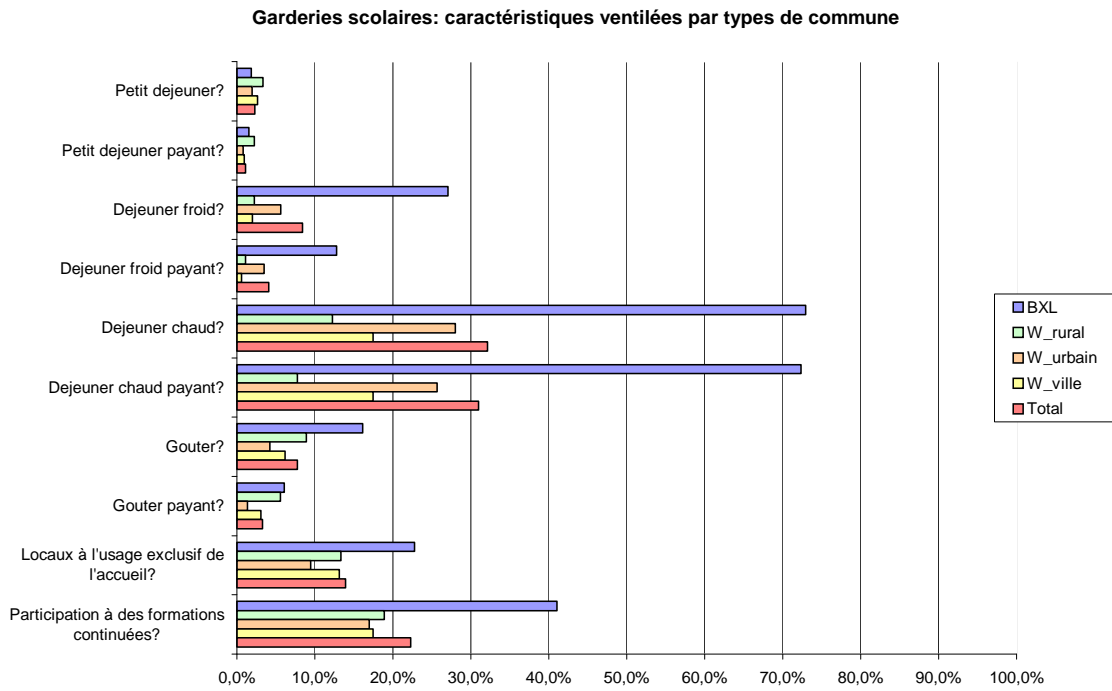
Cette « politique » d'accès payant dans les garderies bruxelloises s'accompagne, il est vrai également, plus souvent que dans les garderies wallonnes, de gages de qualité : davantage de garderies bruxelloises ont un projet pédagogique ou un projet d'accueil spécifique (49,2 %), le plus souvent connu du personnel (44,1 %), des réunions d'équipe sont plus systématiquement organisées (28 %), le personnel participe davantage à des formations (41 %) et les locaux sont davantage réservés à l'usage exclusif de l'accueil (22,8 %). Mais on notera néanmoins que ces gages de qualité sont moins « universels » que l'accès payant, ce qui souligne, ici aussi, la latitude de manœuvre considérable pour des améliorations possibles.

Ajoutons, pour compléter le tableau, que l'offre de dîner chaud (payant) est la norme à Bruxelles (72,9 %) alors qu'elle est l'exception dans les communes wallonnes.

Les deux graphiques ci-dessous permettent de récapituler, sous une forme visuelle, les contrastes que l'on vient de présenter et de commenter.



**Figure 20 Caractéristiques des garderies scolaires ventilées par types de communes (1)**



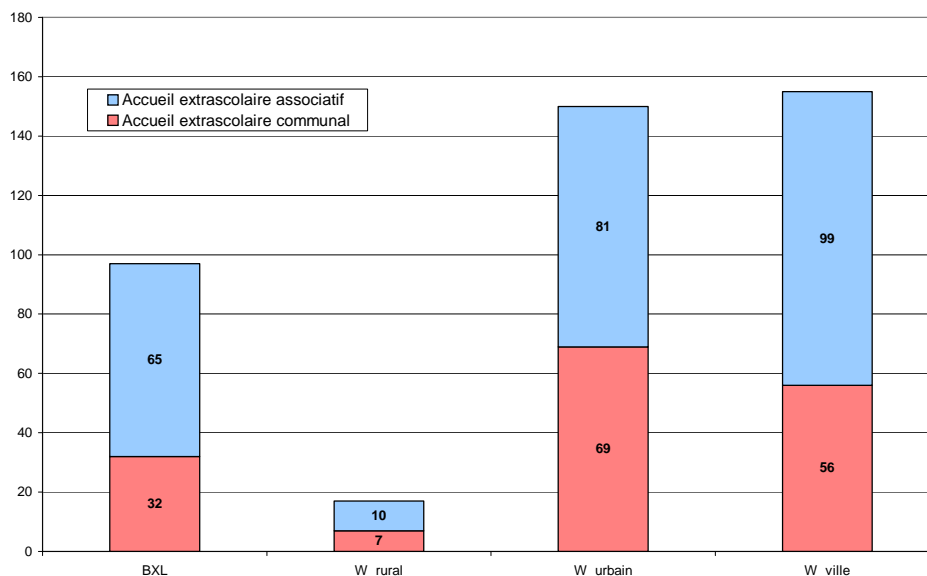
**Figure 21** Caractéristiques des garderies scolaires ventilées par types de communes (2)

## 5.3 LES MILIEUX D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE COMMUNAL ET ASSOCIATIF

### 5.3.1 LES COMMUNES ET LA POPULATION CONCERNÉES

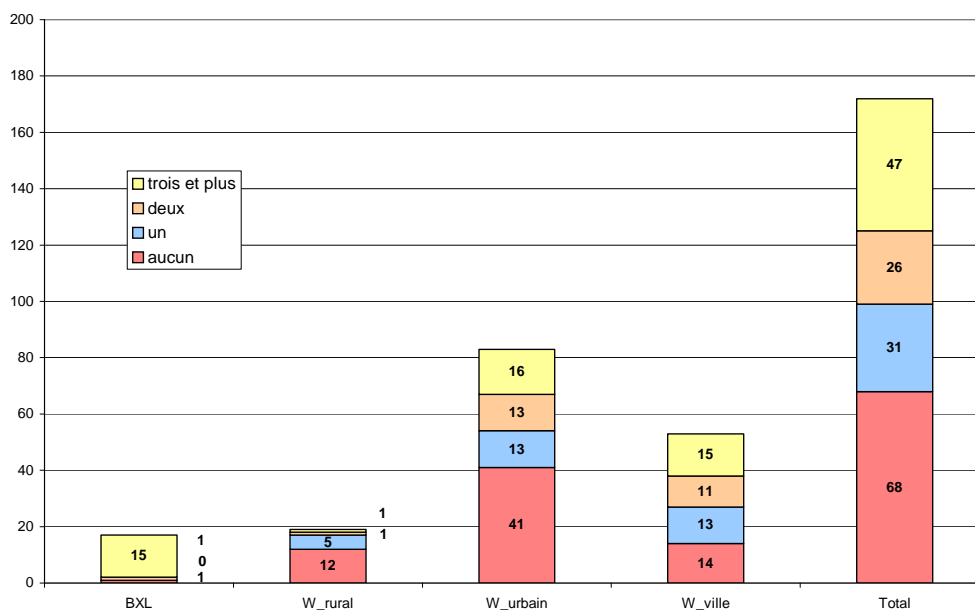
Quatre cent dix neuf (419) milieux d'accueil extrascolaire ont été recensés dans l'état des lieux. On les distingue, selon leur forme juridique en deux types : communal – il y en a 164- et associatif – il y en a 255. Ces 419 milieux d'accueil représentent quelque 13% des milieux recensés dans l'état des lieux.

La répartition de ces 419 milieux d'accueil extrascolaire dans les différents types de commune est représentée à la Figure 22.



**Figure 22 Les milieux d'accueil extrascolaire ventilés par types de communes**

La présence de milieux d'accueil extrascolaire est cependant très variable d'une commune à l'autre et la situation est très contrastée selon les communes : 68 communes n'ont aucun milieu d'accueil extrascolaire, 31 communes n'en ont qu'un seul, 26 communes n'en ont que deux et 47 communes en ont trois et plus (cf. Figure 23).



### Figure 23 Nombre de communes qui ont 0, 1, 2 ou 3 milieux d'accueil extrascolaire et plus

Non seulement un grand nombre de communes (39,6 %) n'ont donc pas de structure de type « accueil extrascolaire » ou n'en ont qu'une seule (18,0 %), mais il n'y a pas de lien systématique entre le nombre d'enfants de 3 à 12 ans dans une commune et l'existence d'une structure de type « accueil extrascolaire ». On peut s'en rendre compte en distribuant les communes dans un tableau à double entrée avec, en lignes, le nombre de garderies scolaires, et en colonnes, le nombre de structures de type « accueil extrascolaire ».

Comme on le voit au Tableau 4 les communes qui ont deux structures de type « accueil extrascolaire » (ou plus) se retrouvent tout autant parmi les petites communes (où l'on a de deux à six garderies scolaires) que parmi les communes plus importantes (où l'on a jusqu'à treize garderies scolaires ou plus).

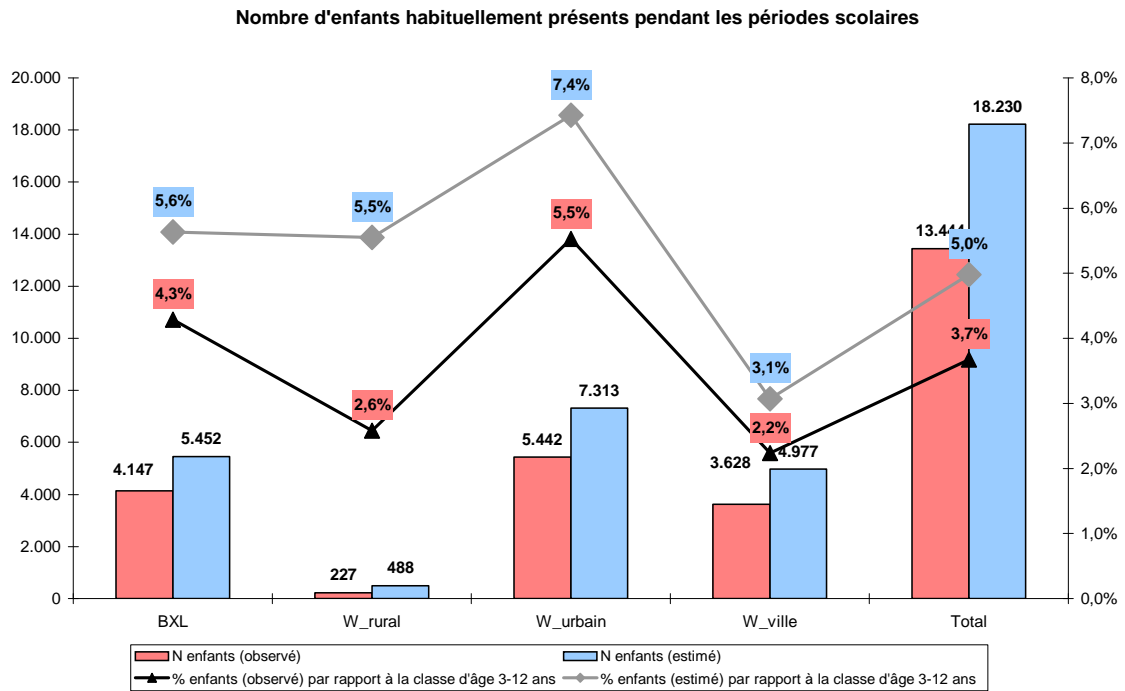
		Nombre de milieux d'accueil extrascolaire		
		aucun ou un	deux ou plus	Total
Nombre de garderies scolaires	aucune à deux	12,2	11,6	<b>23,8</b>
	trois à six	18,6	7,6	<b>26,2</b>
	sept à douze	17,4	8,1	<b>25,6</b>
	treize et plus	9,3	15,1	<b>24,4</b>
	Total	<b>57,6</b>	<b>42,4</b>	<b>100,0</b>
N.B. en cellule, % de communes				

**Tableau 4 Ventilation des communes selon leur nombre de garderies scolaires et leur nombre de structures de type « accueil extrascolaire »**

Comparé au public habituel des garderies scolaires, le nombre d'enfants habituellement présents dans les milieux d'accueil extrascolaire, pendant les périodes scolaires, apparaît limité. Il oscille entre 13.444 enfants (chiffre observé) et 18.230 enfants (chiffre estimé)<sup>17</sup>, ce qui représente entre 3,7 % et 5 % de la classe d'âge trois à douze ans (cf. Figure 24).

Les milieux d'accueil extrascolaire des villes wallonnes rassemblent la fraction la plus faible de la classe d'âge 3 à 12 ans (entre 2,2 % et 3,1 %) et les milieux d'accueil extrascolaire des communes urbaines de Wallonie rassemblent la fraction la plus importante de la classe d'âge 3 à 12 ans (entre 5,5 % et 7,4 %).

<sup>17</sup> Les chiffres *observés* sont calculés sur les effectifs renseignés dans l'état des lieux ; les chiffres *estimés* sont calculés en remplaçant les données manquantes par la moyenne des chiffres observés.



**Figure 24 AES : nombre d'enfants habituellement présents pendant les périodes scolaire (ordonné à gauche) et pourcentages par rapport à la classe d'âge 3-12 ans (ordonnée à droite)**

Comme pour les garderies scolaires, nous allons successivement passer en revue les heures d'ouverture des milieux d'accueil extrascolaire, le type d'activités qu'ils proposent et enfin, leurs principales caractéristiques.

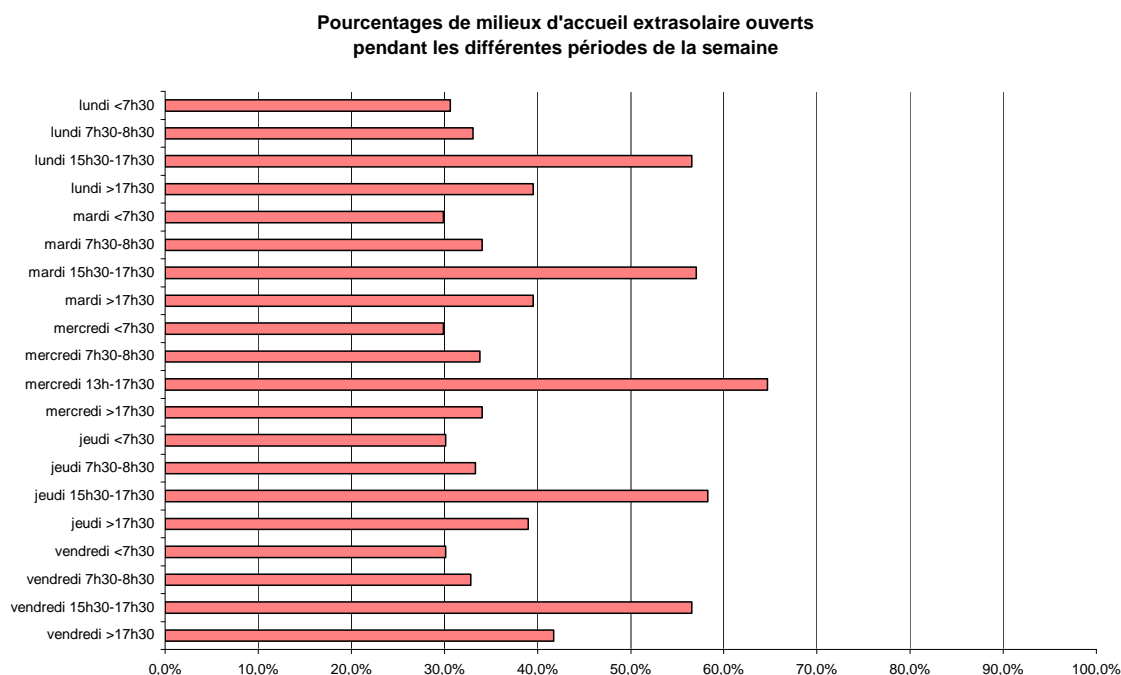


### 5.3.2 L'HORAIRE

Pendant la semaine, en période scolaire, on observe, par ordre décroissant, les taux d'ouverture suivants (cf. Figure 25) :

- ✓ environ deux milieux d'accueil extrascolaire sur trois sont ouverts le mercredi après-midi de 13h à 17h30 ;
- ✓ plus de la moitié sont ouverts de 15h30 à 17h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
- ✓ environ quatre sur dix sont ouverts après 17h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
- ✓ un tiers sont ouverts le matin, de 7h30 à 8h30 ;
- ✓ un tiers également sont ouverts le mercredi après 17h30 ;
- ✓ enfin, trois sur dix sont ouverts tous les jours de la semaine, avant 7h30.

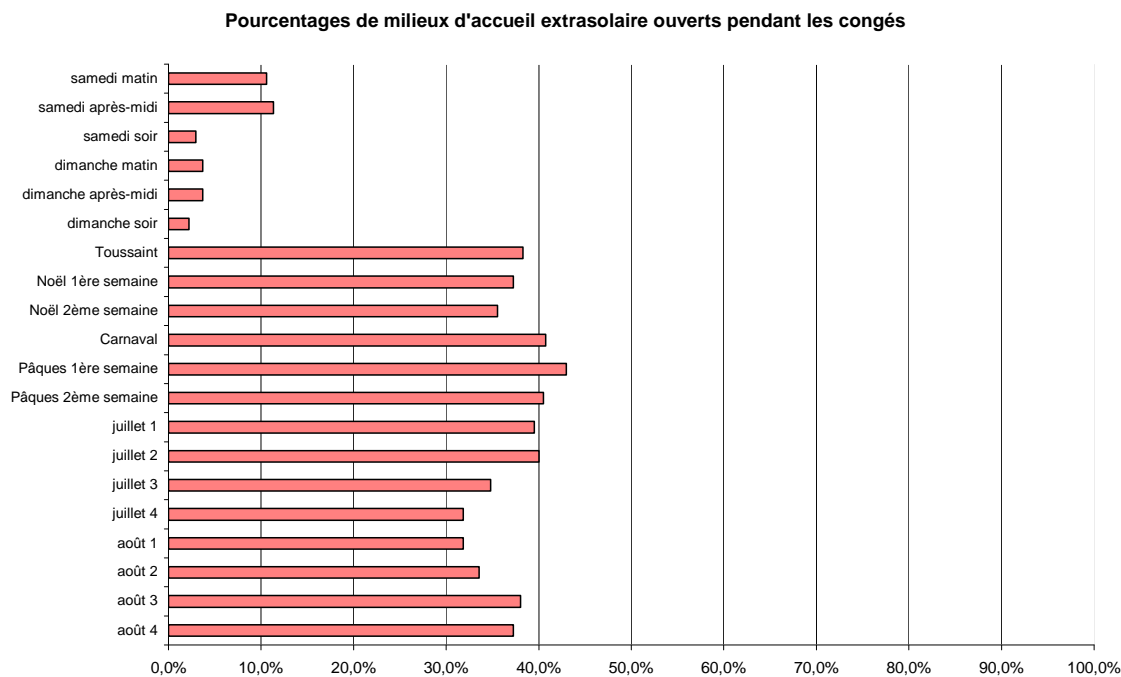
En fait, en période scolaire, le pourcentage de milieux d'accueil extrascolaire ouverts durant les différentes tranches horaires est systématiquement inférieur au pourcentage des garderies scolaires ouvertes au même moment (cf. Figure 14).



**Figure 25 Pourcentages de milieux d'accueil extrascolaire ouverts pendant les différentes périodes de la semaine**

La spécificité des milieux d'accueil extrascolaire, en termes d'accessibilité, se marque durant les congés scolaires. En effet, grosso modo, de trois à quatre milieux d'accueil extrascolaire sur dix accueillent les enfants durant les différents congés : Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques et grandes vacances (quatre semaines de juillet et quatre semaine d'août) (cf. Figure 26). Cette accessibilité durant les congés les distingue assez nettement des garderies scolaires qui sont, pour la plupart, fermées en dehors des périodes scolaires.

On note également qu'environ un milieu d'accueil extrascolaire sur dix ouvre le samedi matin et le samedi après-midi.



**Figure 26 Pourcentage de milieux d'accueil extrascolaire ouverts pendant les congés**

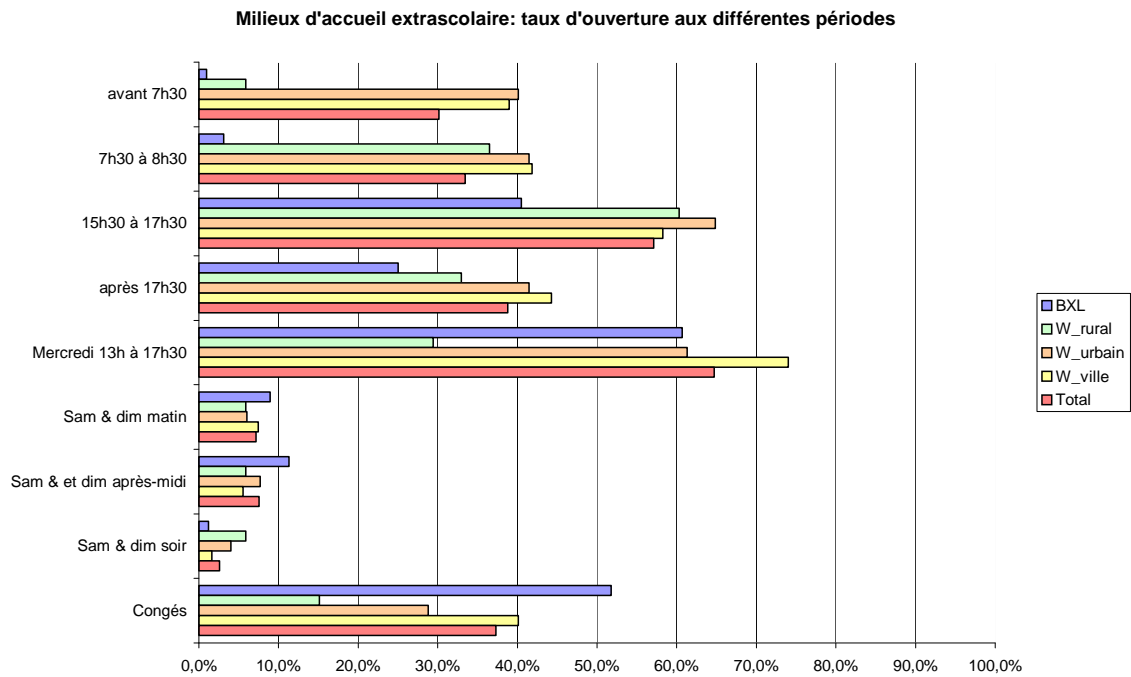
Ces tendances générales pour l'ensemble de la Communauté française masquent cependant des contrastes importants entre types de communes (cf. Figure 27).

Ainsi, les milieux d'accueil extrascolaires *bruxellois* ouvrent nettement moins souvent durant les périodes scolaires que les milieux d'accueil extrascolaire wallons. En particulier, une très faible minorité de milieux d'accueil bruxellois sont ouverts le matin.

Par contre, le pourcentage de milieux d'accueil extrascolaires *bruxellois* ouverts durant les congés scolaires est sensiblement plus important qu'en Wallonie. On observe en effet un taux de couverture d'un peu plus de 50 % de l'ensemble de la période des congés alors qu'il n'est que de 40,1 % dans les villes wallonnes, de 28,8 % dans les communes urbaines et de 15,1 % dans les communes rurales.

Les milieux d'accueil extrascolaire situés dans les communes *rurales* de Wallonie sont globalement moins souvent ouverts que leurs homologues des autres types de commune. En particulier, les milieux d'accueil de communes rurales sont moins souvent ouverts avant 7h30, après 17h30, le mercredi après-midi et durant les congés.

Signalons également qu'environ trois quarts des milieux d'accueil extrascolaire des villes wallonnes sont ouverts le mercredi après-midi, ce qui est sensiblement plus élevé qu'ailleurs.



**Figure 27 Milieux d'accueil extrascolaire : taux d'ouverture aux différentes périodes**

### 5.3.3 LE TYPE D'ENCADREMENT

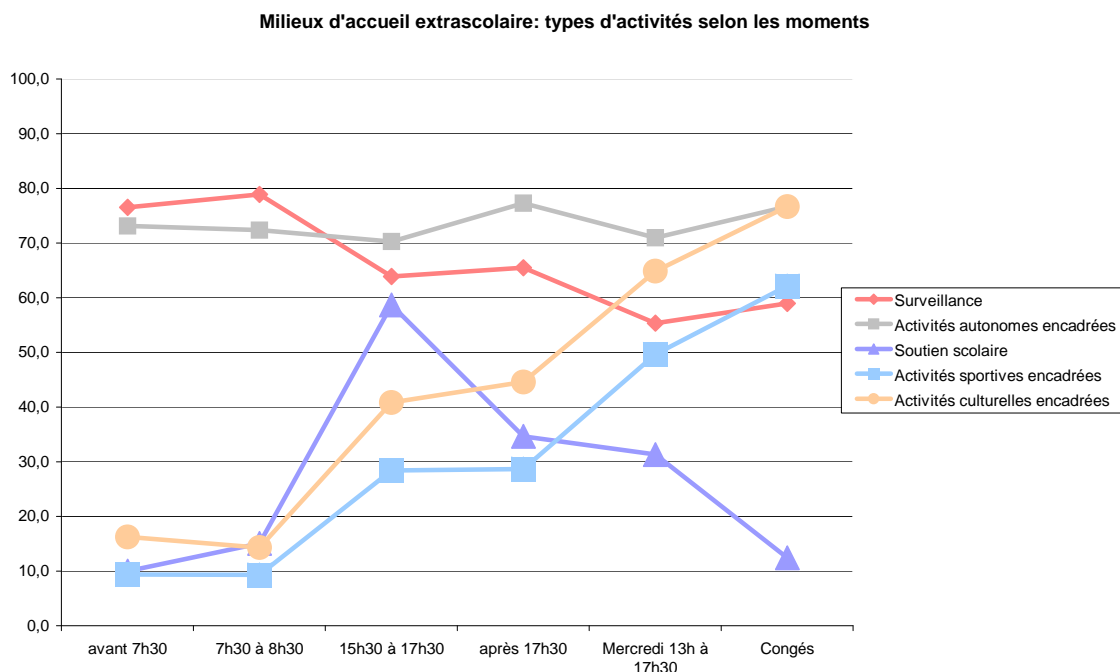
La surveillance et les activités autonomes encadrées sont assurées durant la majorité des périodes d'accueil, quel que soit le moment. On constate ici que, par rapport aux garderies scolaires, les activités autonomes encadrées font en quelque sorte partie du service minimum, quel que soit le moment.

Par contre, comme pour les garderies scolaires, les autres types d'encadrement proposés varient fortement selon le moment envisagé.

La norme, le matin, est de proposer une surveillance ou des activités autonomes encadrées (entre sept et huit fois sur dix). Mais on observe néanmoins une offre d'activités sportives ou culturelles encadrées et de soutien scolaire bien réelle le matin (entre 10 à 15 % des périodes).

La tranche horaire 15h30-17h30 apparaît comme le moment privilégié pour le soutien scolaire : il y est proposé six fois sur dix. Le soutien scolaire est encore bien présent après 17h30 (une fois sur trois) et le mercredi après-midi (trois fois sur dix) mais il devient minoritaire durant les congés (une fois sur dix).

De manière générale, l'offre d'activités sportives encadrées est moins fréquente que l'offre d'activités culturelles encadrées. Mais elles suivent toutes deux le même pattern ascendant : plutôt exceptionnel avant 8h30, l'offre devient plus importante après l'école (entre 15h30 et 17h30 et après 17h30) ; elle devient la norme le mercredi après-midi (plus d'une fois sur deux) et elle est maximale durant les congés.



**Figure 28 Types d'activités dans les milieux d'accueil extrascolaire selon les moments**

Lorsque l'on examine le type d'encadrement proposé, toutes périodes confondues, on peut se faire une idée globale de la prévalence des différentes activités (cf. Figure 29) :

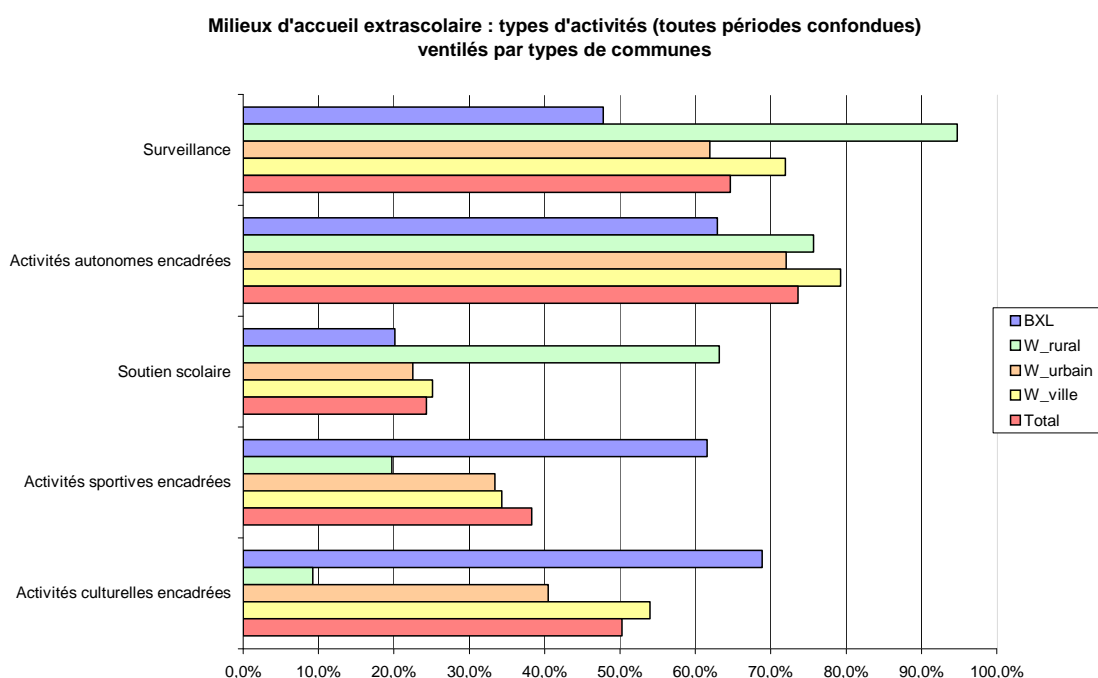
- ✓ dans près de trois cas sur dix, le milieu d'accueil propose des activités autonomes encadrées ;
- ✓ dans près de deux tiers des cas, le milieu d'accueil propose une surveillance ;
- ✓ dans environ la moitié des cas, les enfants peuvent prendre part à des activités culturelles encadrées ;
- ✓ dans un peu moins de quatre cas sur dix, les enfants peuvent participer à des activités sportives encadrées ;
- ✓ enfin, une fois sur quatre, les enfants peuvent bénéficier d'un soutien scolaire.

Les milieux d'accueil extrascolaire des villes et communes urbaines wallonnes sont globalement assez proches de ce profil moyen.

Les milieux d'accueil extrascolaire des communes bruxelloises et des communes rurales wallonnes se démarquent par contre assez nettement de ce profil moyen.

A Bruxelles, les possibilités d'activités culturelles encadrées et d'activités sportives encadrées sont nettement plus fréquentes (entre six à sept fois sur dix) qu'ailleurs, les trois autres types d'activités (surveillance, activités autonomes encadrées et soutien scolaire) marquant un peu le pas par rapport à la moyenne.

Les milieux d'accueil extrascolaire de communes rurales de Wallonie se caractérisent quant à eux par l'importance du soutien scolaire (plus de six fois sur dix) et par la faiblesse des possibilités d'activités culturelles encadrées (moins d'une fois sur dix) et d'activités sportives encadrées (environ deux fois sur dix).



**Figure 29 Types d'activités dans les milieux d'accueil extrascolaire : ventilation par types de communes**

### 5.3.4 LES CARACTÉRISTIQUES DES MILIEUX D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

La gratuité n'est pas la principale caractéristique des milieux d'accueil extrascolaire : seul un sur six environ (16,2 %) est gratuit.

Dans les milieux d'accueil extrascolaire payant, le tarif est généralement à la journée (44,5 % de l'accueil extrascolaire communal et 25,9 % de l'accueil extrascolaire associatif) ou à l'heure (25,9 % de l'accueil extrascolaire communal et 12,59 % de l'accueil extrascolaire associatif). La participation financière demandée aux parents, ramenée au coût par journée (de 3 heures) est comprise entre 0,90 euro et 4,47 euro dans la moitié des cas. Le coût médian est de 1,5 euro pour l'accueil extrascolaire associatif et de 3 euro pour l'accueil extrascolaire communal. 5 % des milieux d'accueil extrascolaire communaux pratiquent un tarif supérieur à 5,81 euro par journée et 5 % des milieux d'accueil extrascolaires associatifs pratiquent un tarif supérieur à 12,80 euro<sup>18</sup>.

Il est vrai que des réductions sont possibles dans 40 % des cas et que la plupart présentent de sérieux gages de qualité.

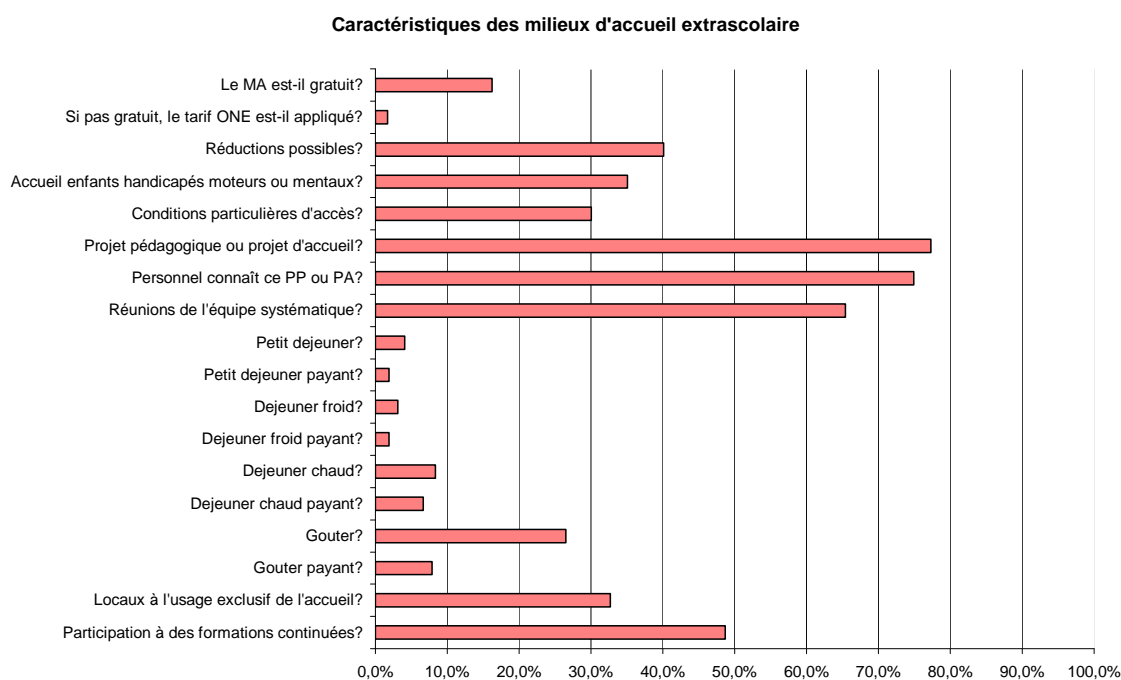
Que l'on en juge :

- ✓ plus des trois quart (77,3 %) des milieux d'accueil extrascolaires ont un projet pédagogique ou un projet d'accueil, généralement connu du personnel (74,9 %) ;
- ✓ dans près de deux tiers des cas (65,4 %), des réunions d'équipe sont systématiquement organisées ;
- ✓ dans près de la moitié des milieux d'accueil extrascolaire (48,7 %), le personnel a participé à des formations continuées en 2000-2001 ;
- ✓ près d'un tiers (32,7 %) des milieux d'accueil disposent de locaux réservés à l'usage exclusif de l'accueil ;
- ✓ plus d'un tiers (35,1 %) ont prévu la possibilité d'accueillir des enfants handicapés moteurs ou mentaux ;
- ✓ enfin, gâteau sur la cerise, un quart des milieux d'accueil offrent un goûter, au sens propre puisqu'il est généralement gratuit.

Sur tous ces points, le contraste avec les garderies scolaires est patent.

---

<sup>18</sup> chiffres basés sur un taux de réponse de 79,1 % (AESC) et de 72,7 % (AESA) (110 AESC sur 139 payants et 149 AESA sur 205 payants)



**Figure 30. Caractéristiques des milieux d'accueil extrascolaire**

Ces conditions de félicité se retrouvent-elles de manière uniforme dans les différents types de communes ? Et bien, en gros oui ! On retrouve certes quelques inflexions sur l'un ou l'autre point, mais elles ne remettent pas fondamentalement en question le constat général : globalement, en Communauté française, les milieux d'accueil extrascolaires présentent de sérieux gages de qualité, que l'on retrouve, pour l'essentiel, dans les différents types de commune.

Parmi les nuances à apporter à ce constat global, on épinglera (cf. Tableau 5) :

- ✓ le fait que l'accès est plus souvent gratuit à Bruxelles (18,6 %) et dans les communes urbaines de Wallonie (20,0 %) que dans les villes wallonnes (12,3 %) ou dans les communes rurales (5,9 %) ;
- ✓ le fait que l'accueil d'enfants handicapés moteurs ou mentaux est bien plus souvent prévu dans les milieux d'accueil extrascolaire des villes wallonnes (une fois sur deux, 51 %) que dans les autres types de communes, et notamment qu'à Bruxelles (20,6 % seulement des milieux d'accueil) ;
- ✓ le fait également que les enfants sont plus souvent accueillis dans des locaux réservés à l'usage exclusif de l'accueil à Bruxelles (42,3 %) et dans les villes wallonnes (37,4 %) que dans les communes urbaines wallonnes (23,3 %) ou dans les communes rurales (17,6 %) ;
- ✓ et le fait que le goûter soit plus souvent proposé dans les villes wallonnes (40,6 %) que dans les autres types de communes (allez savoir pourquoi !).

	Type de commune				Total
	BXL	W_rural	W_urbain	W_ville	
Le MA est-il gratuit?	18,6%	5,9%	20,0%	12,3%	<b>16,2%</b>
Si pas gratuit, le tarif ONE est-il appliqué?	0,0%	5,9%	0,7%	3,2%	<b>1,7%</b>
Réductions possibles?	34,0%	58,8%	30,7%	51,0%	<b>40,1%</b>
Accueil enfants handicapés moteurs ou mentaux?	20,6%	23,5%	29,3%	51,0%	<b>35,1%</b>
Conditions particulières d'accès?	29,9%	17,6%	27,3%	34,2%	<b>30,1%</b>
Projet pédagogique ou projet d'accueil?	77,3%	76,5%	72,0%	82,6%	<b>77,3%</b>
Personnel connaît ce PP ou PA?	71,1%	76,5%	70,7%	81,3%	<b>74,9%</b>
Réunions de l'équipe systématique?	61,9%	76,5%	59,3%	72,3%	<b>65,4%</b>
Petit déjeuner?	3,1%	0,0%	1,3%	7,7%	<b>4,1%</b>

Petit déjeuner payant?	1,0%	0,0%	0,7%	3,9%	<b>1,9%</b>
Dejeuner froid?	2,1%	0,0%	5,3%	1,9%	<b>3,1%</b>
Dejeuner froid payant?	1,0%	0,0%	4,0%	0,6%	<b>1,9%</b>
Dejeuner chaud?	6,2%	0,0%	8,7%	10,3%	<b>8,4%</b>
Dejeuner chaud payant?	3,1%	0,0%	8,7%	7,7%	<b>6,7%</b>
Gouter?	20,6%	17,6%	16,7%	40,6%	<b>26,5%</b>
Gouter payant?	1,0%	5,9%	4,0%	16,1%	<b>7,9%</b>
Locaux à l'usage exclusif de l'accueil?	42,3%	17,6%	23,3%	37,4%	<b>32,7%</b>
Participation à des formations continuées?	47,4%	29,4%	45,3%	54,8%	<b>48,7%</b>

**Tableau 5 Caractéristiques des milieux d'accueil extrascolaire ventilées par types de communes**



## 5.4 LES ÉCOLES DE DEVOIRS

Les écoles de devoirs répertoriées dans l'état des lieux<sup>19</sup> sont au nombre de 260 (cf. Tableau 6). Les trois quart sont implantées dans les villes : soit à Bruxelles (27,7 %) soit dans les villes wallonnes (46,5 %). Cinq mille enfants de 6 à 12 ans, environ, fréquentent habituellement ces écoles de devoirs durant les périodes scolaires.

On constate que le nombre moyen d'enfants par école de devoirs est légèrement plus élevé à Bruxelles (22,5) que dans les autres types de communes (de 14,3 dans les communes rurales à 19,8 dans les communes urbaines). La ventilation du nombre d'enfants concernés entre les différents types de communes est grosso modo la même que la ventilation des écoles de devoirs : les écoles de devoirs bruxelloises drainent environ un tiers des enfants concernés (32,6 %), les villes wallonnes rassemblent environ quatre enfants sur dix (41,9 %) et le reste des enfants concernés se répartit entre les communes urbaines et les communes rurales de Wallonie.

Un examen plus attentif de la distribution du nombre d'enfants dans les écoles de devoirs confirme la tendance déjà notée : les écoles de devoirs bruxelloises accueillent en général un plus grand nombre d'enfants que les écoles de devoirs wallonnes : un quart des écoles de devoirs wallonnes seulement accueillent 20 enfants ou plus alors qu'un quart des écoles de devoirs bruxelloises accueillent 29 enfants ou plus.

	BXL	W_rural	W_urbain	W_ville	Total
n EDD	72	10	57	121	<b>260</b>
% EDD	27,7	3,8	21,9	46,5	<b>100,0</b>
N enfants	1.617	143	1.127	2.080	<b>4.966</b>
% N enfants	32,6	2,9	22,7	41,9	<b>100,0</b>
moyenne N enfants	22,5	14,3	19,8	17,2	<b>19,1</b>
Percentile 25	15	9	12	8	<b>10</b>
Médiane	19	17	19	14	<b>19</b>
Percentile 75	29	19	20	20	<b>20</b>

**Tableau 6 Les enfants dans les écoles de devoirs**

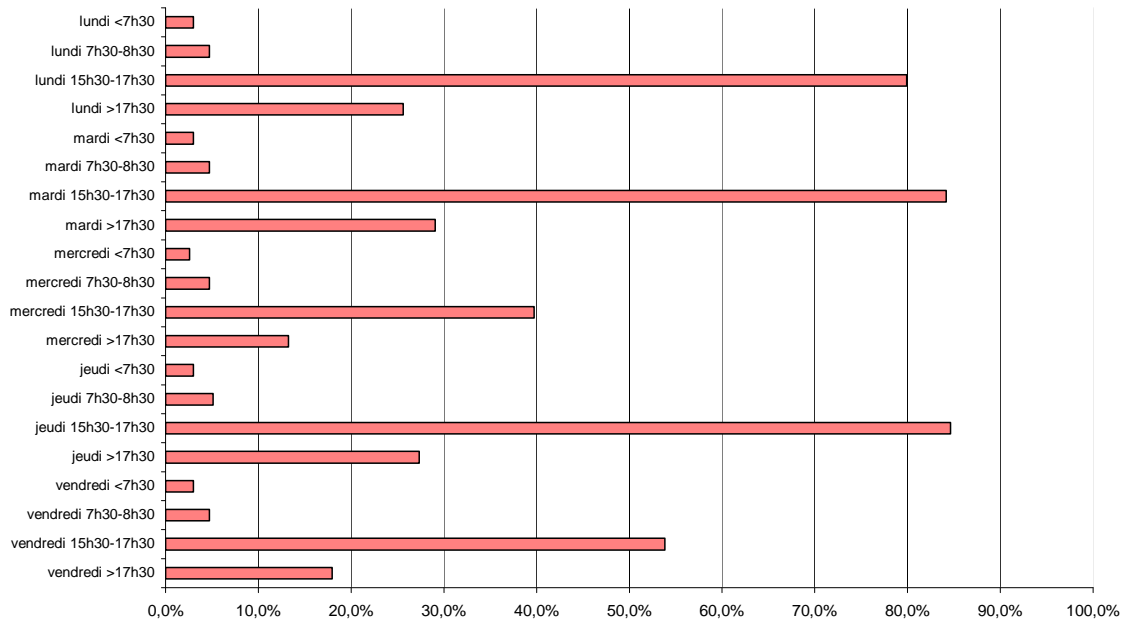
En semaine, durant les **périodes scolaires**, les écoles de devoirs officient en majorité après l'école (cf. Figure 31) :

- ✓ la grosse majorité (plus de huit sur dix) sont ouvertes de 15h30 à 17h30 les lundi, mardi et jeudi ;
- ✓ plus d'une sur deux est ouverte le vendredi de 15h30 à 17h30 ;
- ✓ entre 25 % et 30 % sont ouvertes après 17h30 les lundi, mardi et jeudi ;
- ✓ le mercredi étant davantage jour de « relâche » puisque 40 % seulement sont ouvertes de 13h à 17h30 et 13 % seulement après 17h30.

On retrouve, pour l'essentiel, le même pattern d'ouverture dans les différents types de communes. Notons toutefois que les écoles de devoirs bruxelloises sont globalement moins souvent accessibles que leurs homologues wallonnes aux différentes périodes, sauf le mercredi après-midi où elles sont un peu plus nombreuses à ouvrir (46,8 %).

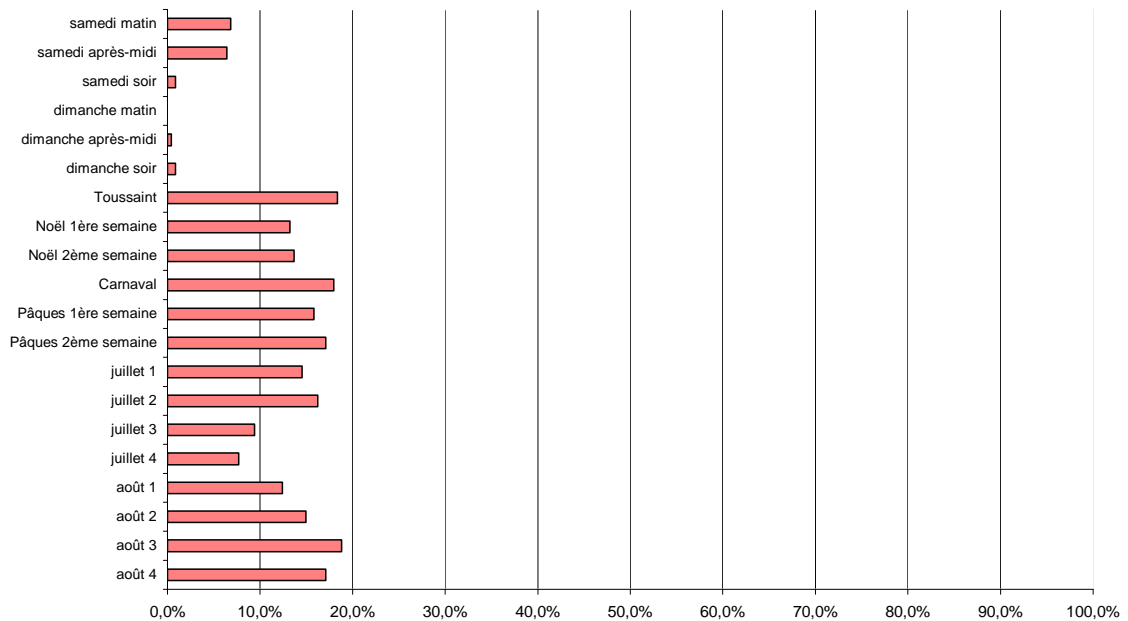
<sup>19</sup> Pour un éclairage complémentaire sur les écoles de devoir, nous renvoyons le lecteur au rapport de l'enquête par questionnaire menée en mai 2002 sur un échantillon de 208 écoles de devoir (cf. D. Delvaux, M. Vandekerke, Les écoles de devoir en Communauté française, 2002 ; disponible à l'adresse internet suivante : <http://www.cfwb.be/oejaj>)

**Pourcentages d'écoles de devoirs ouvertes pendant les différentes périodes de la semaine**



**Figure 31 Pourcentages d'écoles de devoirs ouvertes pendant les différentes périodes de la semaine**

**Pourcentages d'écoles de devoirs ouvertes pendant les congés**



**Figure 32 Pourcentages d'écoles de devoirs ouvertes pendant les congés**

La majorité des écoles de devoirs sont plutôt actives pendant les périodes scolaires que durant les congés. En effet, seule une minorité d'écoles de devoirs sont accessibles **durant les congés** de Toussaint, de Noël, du carnaval, de Pâques, de juillet et d'août.

Les périodes de Noël, les deux dernières semaines de juillet et la première semaine d'août sont les périodes où le pourcentage d'écoles de devoirs ouvertes est au plus bas : moins de une sur sept (14 %).

Le pourcentage est légèrement supérieur à la Toussaint (18,4 %), au carnaval (17,9 %), à Pâques (entre 16 et 17 %) les deux premières semaines de juillet (entre 14,5 % et 16,2 %) et les trois dernières semaines d'août (entre (15 % et 18,8 %).

Si certaines écoles de devoirs sont ouvertes le samedi (matin et après-midi), elles constituent nettement l'exception (moins de 7 %).

Ces taux d'ouverture se retrouvent presque à l'identique dans les différents types de communes.

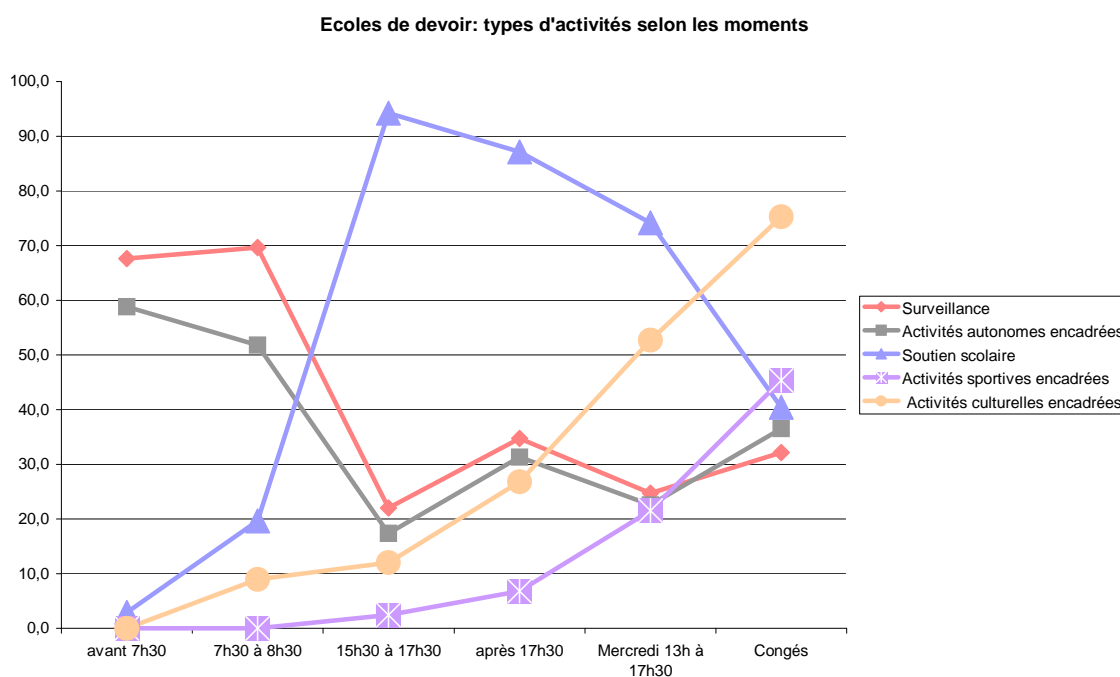
On note cependant les nuances suivantes :

- ✓ comme pour les périodes scolaires, les écoles de devoirs bruxelloises sont légèrement moins nombreuses à ouvrir durant les congés que les écoles de devoirs wallonnes ;
- ✓ les écoles de devoirs des villes wallonnes sont plus nombreuses à ouvrir à la Toussaint, au carnaval, la deuxième semaine de Pâques et les deux dernières semaines d'août (environ une sur quatre contre moins d'une sur cinq en moyenne).

Le **type d'encadrement** est surtout intéressant à observer pour la tranche horaire de 15h30 à 17h30, en période scolaire, puisque c'est le moment où la plupart des écoles de devoirs sont en activité. On y constate, sans surprise, que le soutien scolaire est très largement la règle (94,2 % des périodes).

Dans cette tranche horaire (15h30-17h30), les activités autonomes encadrées sont rares (17,4 %), de même que les activités culturelles encadrées (12 %), sans parler des activités sportives encadrées (2,4 %). Ces trois types d'activités deviennent plus fréquentes le mercredi après-midi et surtout, durant les congés. Des trois, ce sont les activités culturelles encadrées qui sont le plus fréquemment proposées : plus de la moitié des périodes du mercredi après-midi, et plus de trois quart des périodes durant les congés.

Durant les congés, on constate également que le soutien scolaire n'est plus proposé que pour environ 40 % des périodes et que, par contre, les activités sportives encadrées sont possibles dans presque la moitié des périodes (45,4 %).



**Figure 33 Types d'activités dans les garderies scolaires selon le moment**

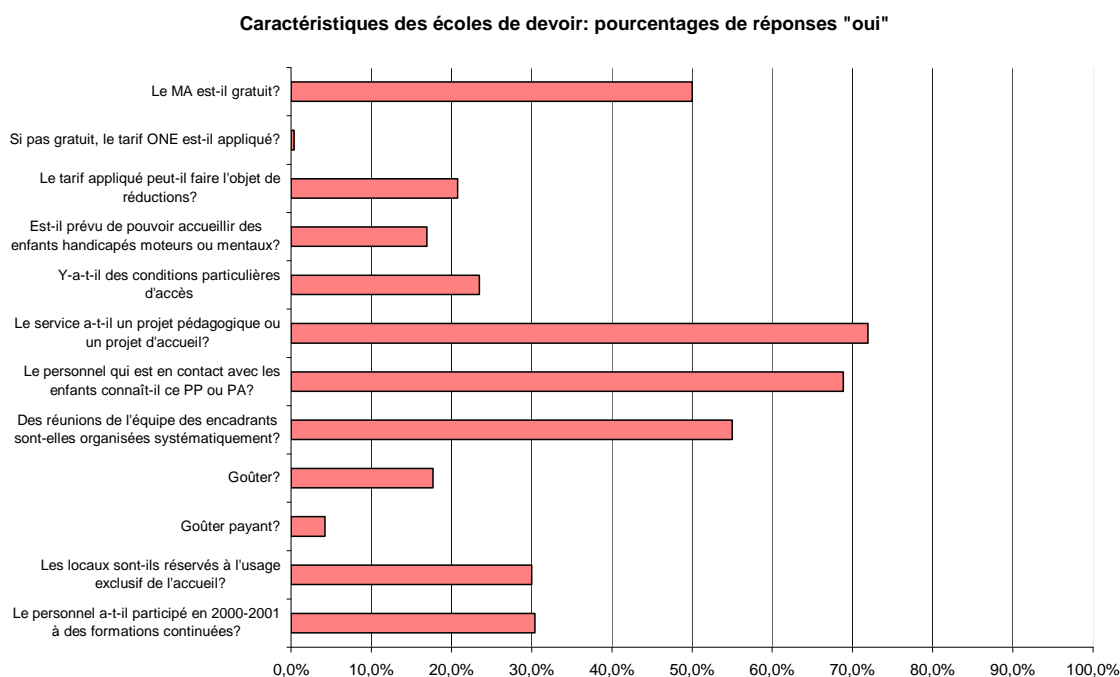
Les écoles de devoirs affichent plusieurs signes de qualité réconfortants (cf. Figure 34) :

- ✓ une école de devoirs sur deux est gratuite et parmi l'autre moitié, 40 % appliquent un tarif qui peut faire l'objet de réductions ;
- ✓ la grosse majorité (71,9 %) fonctionnent sur base d'un projet pédagogique, généralement connu du personnel ;

- ✓ des réunions d'équipe sont systématiquement organisées dans plus de la moitié (55 %) des écoles de devoirs ;
- ✓ dans trois écoles de devoirs sur dix, le personnel a participé à des formations continuées en 2000-2001 ;
- ✓ dans trois écoles de devoirs sur dix, les locaux sont réservés à l'usage exclusif de l'accueil ;
- ✓ une école de devoirs sur six a prévu de pouvoir accueillir des enfants handicapés moteurs ou mentaux ;
- ✓ une école de devoirs sur six propose un goûter.

Dans les écoles de devoirs payantes (environ une sur deux), le tarif est généralement à la journée (25,9 % des écoles de devoirs) ou à l'heure (12,5 % des écoles de devoirs). La participation financière demandée, ramenée au coût par journée (de 3 heures) est comprise entre 0,07 euro et 2,25 euro dans la moitié des cas. Le coût médian est de 0,56 euro. Seules 5 % des garderies pratiquent un tarif inférieur à 0,07 euro par journée et seules 5 % pratiquent un tarif supérieur à 6,82 euro par journée<sup>20</sup>.

Ajoutons, pour être complet, qu'un peu moins d'un quart des écoles de devoirs (23,5 %) prévoit certaines conditions d'accès particulières. On y trouve pêle-mêle une série de modulations de l'accès : éprouver des difficultés scolaires, résider dans le quartier, être inscrit dans telle ou telle école, être inscrit à l'école de devoirs, entretien préalable avec les parents, etc. Si certaines de ces modulations sont bien restrictives (inscription à l'école ou résidence dans la commune, voire le quartier), la plupart semblent conçues de manière souple, en vue essentiellement de contenir la demande mais aussi de la stimuler (motivation).



**Figure 34 Caractéristiques des écoles de devoirs**

Contrairement aux horaires et au type d'encadrement, on observe plus que des nuances dans les caractéristiques des écoles de devoirs selon le type de commune (cf. Tableau 7) :

- ✓ les écoles de devoirs des communes urbaines sont plus souvent gratuites (deux tiers environ contre la moitié pour l'ensemble des écoles de devoirs de la Communauté française) ;

<sup>20</sup> chiffres basés sur un taux de réponse de 66,7 % (86 écoles de devoir payantes sur 129)

- ✓ les écoles de devoirs bruxelloises sont moins nombreuses à avoir prévu des possibilités d'accueil d'enfants handicapés moteurs ou mentaux (une sur dix seulement contre une sur sept en Communauté française) ;
- ✓ les écoles de devoirs bruxelloises ont moins souvent qu'en moyenne un projet pédagogique, et ce projet est, moins souvent qu'en moyenne, connu du personnel ; les écoles de devoirs des villes wallonnes se distinguent positivement à ce niveau : 81,8 % ont un projet pédagogique et il est connu du personnel dans 77,7 % des cas (les pourcentages moyens en Communauté française sont de 71,9 % - pour le projet pédagogique- et de 68,8 % - pour sa connaissance par le personnel) ;
- ✓ les écoles de devoirs bruxelloise disposent par contre plus souvent que les écoles de devoirs wallonnes de locaux réservés à l'usage exclusif de l'accueil (45,8 % contre 30,6 % au maximum, dans les villes wallonnes) ;
- ✓ enfin, le pourcentage d'écoles de devoirs dont le personnel a suivi des formations continuées est au plus bas dans les communes urbaines (22,8 % contre 30,4 % en moyenne).

	BXL	W_rural	W_urbain	W_ville	Total
Le MA est-il gratuit?	43,1%	60,0%	64,9%	46,3%	<b>50,0%</b>
Si pas gratuit, le tarif ONE est-il appliqué?	0,0%	0,0%	0,0%	0,8%	<b>0,4%</b>
Le tarif appliqué peut-il faire l'objet de réductions?	20,8%	10,0%	12,3%	25,6%	<b>20,8%</b>
Est-il prévu de pouvoir accueillir des enfants handicapés moteurs ou mentaux?	9,7%	10,0%	14,0%	23,1%	<b>16,9%</b>
Y a-t-il des conditions particulières d'accès	30,6%	10,0%	12,3%	25,6%	<b>23,5%</b>
Le service a-t-il un projet pédagogique ou un projet d'accueil?	62,5%	70,0%	63,2%	81,8%	<b>71,9%</b>
Le personnel qui est en contact avec les enfants connaît-il ce PP ou PA?	61,1%	70,0%	59,6%	77,7%	<b>68,8%</b>
Des réunions de l'équipe des encadrants sont-elles organisées systématiquement?	61,1%	40,0%	49,1%	55,4%	<b>55,0%</b>
Goûter?	16,7%	20,0%	14,0%	19,8%	<b>17,7%</b>
Goûter payant?	2,8%	10,0%	3,5%	5,0%	<b>4,2%</b>
Les locaux sont-ils réservés à l'usage exclusif de l'accueil?	45,8%	10,0%	12,3%	30,6%	<b>30,0%</b>
Le personnel a-t-il participé en 2000-2001 à des formations continuées?	33,3%	0,0%	22,8%	34,7%	<b>30,4%</b>

**Tableau 7 Caractéristiques des écoles de devoirs ventilées par types de communes**

## 5.5 ASPECTS INSTITUTIONNELS : FORME JURIDIQUE ET SOURCES DE SUBSIDE

Pour les aspects institutionnels des milieux d'accueil, nous nous limiterons à quelques données de cadrage générales (cf. Tableau 8).

En ce qui concerne la forme juridique, on relève par exemple qu'il règne un certain flou autour des garderies scolaires : pour plus d'un quart des garderies, la forme juridique n'a pas pu être déterminée (donnée manquante). En ce qui concerne les trois autres quarts, on constate que la majorité relève des pouvoirs publics (44,6 %) et qu'un cinquième environ (20,8 %) sont organisées sous forme d'A.S.B.L., les autres formes juridiques étant minoritaires.

L'incertitude sur la forme juridique des deux autres types de milieu d'accueil est moins grande : 10 % de données manquantes ou moins. Assez logiquement, l'accueil extrascolaire communal relève majoritairement (sept fois sur dix) des pouvoirs publics – mais on compte aussi quelque 12 % d'accueil extrascolaire communal organisé sous forme d'A.S.B.L. -, et l'accueil extrascolaire associatif est essentiellement (huit fois sur dix) organisé sous forme d'A.S.B.L.

Quant aux écoles devoirs, la majorité (56,9 %) sont constituées en A.S.B.L., mais l'on rencontre presque une école de devoirs sur cinq (18,1 %) qui relève des pouvoirs publics.

Forme juridique	Garderie d'école	Accueil extrascolaire communal	Accueil extrascolaire associatif	École de devoirs
ASBL	20,8	12,8	80,8	56,9
Association de fait	3,5	0,6	7,1	4,2
Coopérative	0,1	1,8	0,8	0,4
Pouvoir public	44,6	71,3	0,4	18,1
Personne privée	0,7	0,0	0,4	0,4
Autre	3,5	3,7	2,4	9,6
Non réponse	26,9	9,8	8,2	10,4
<b>Réseau</b>				
Libre subventionné	27,6	8,5	2,4	8,1
Officiel Communauté française	6,9	1,2	0,4	1,2
Officiel subventionné communal	55,4	4,9	0,4	10,4
Officiel subventionné provincial	0,3	0,0	0,0	0,0
Non applicable	9,9	85,4	96,9	80,4

**Tableau 8 Forme juridique des milieux d'accueil**

Lorsque le pouvoir organisateur d'un milieu d'accueil était une école, il était demandé d'indiquer le réseau d'appartenance.

L'école est le pouvoir organisateur des garderies scolaires dans presque tous les cas (au moins neuf fois sur dix). La majorité des garderies scolaires recensées (55,4 %) relèvent de l'enseignement subventionné communal et un bon quart (27,6 %) relèvent de l'enseignement libre subventionné. Les deux autres réseaux sont très minoritaires.

Une école de devoirs sur cinq a une école comme pouvoir organisateur : pour une sur dix, cette école relève de l'enseignement subventionné communal, pour 8 % environ, cette école relève de l'enseignement libre subventionné.

Pour l'accueil extrascolaire, et en particulier l'accueil extrascolaire associatif, le pouvoir organisateur est très rarement une école.

Il faut prendre les informations relatives aux différentes sources de subsides comme une indication sommaire. La seule question posée étant : le milieu d'accueil est-il subsidié (oui ou non) par telle ou telle

instance, ce qui ne nous renseigne évidemment en rien sur l'importance de la contribution de cette instance dans le financement des milieux d'accueil.

Le seul mérite du **Tableau 9** est d'attirer l'attention sur trois tendances générales :

- ✓ l'intervention fréquente des communes dans la subsidiation des milieux d'accueil : 50 % des milieux d'accueil extrascolaire communaux, 43,2 % des garderies scolaires, 31,9 % des écoles de devoirs, 22,7 % des milieux d'accueil extrascolaires associatifs ;
- ✓ la fréquence des subsides FESC dans l'accueil extrascolaire : 37,3 % de l'accueil extrascolaire associatif et 24,4 % de l'accueil extrascolaire communal ;
- ✓ le recours fréquent à des formes de subside « autre » : dans 31,9 % des écoles de devoirs, dans 22,4 % de l'accueil extrascolaire associatif, dans 12,6 % des garderies scolaires et dans 7,9 % de l'accueil extrascolaire communal.

	Garderie d'école	Accueil extrascolaire communal	Accueil extrascolaire associatif	École de devoirs
Subsidié par ONE	0,6	14,6	10,6	2,3
Subsidié par FESC	1,3	24,4	37,3	8,5
Subsidié par Commune	43,2	50,0	22,7	31,9
Subsidié par CFWB	21,9	15,9	21,2	20,4
Subsidié par RW	1,0	11,0	22,0	14,6
Subsidié par RBXL-C	0,4	1,8	10,2	11,9
Subsidié par Province	0,2	4,9	2,4	1,2
Subsidié par Fonds européen	0,0	0,6	5,5	2,7
Subsidié par Autre	12,6	7,9	22,4	31,9

**Tableau 9 Sources de subside des milieux d'accueil**

Parmi les autres sources de financement, on trouve notamment : des A.S.B.L., des fonds propres, le F.I.P.I., la Cocof ou encore les parents eux-mêmes.

La fragilité structurelle du mode de financement de ces milieux d'accueil se reflète directement dans la qualification et le statut professionnel des personnes habituellement présentes pour encadrer les enfants. Avec toutes les réserves d'usage, avançons quand même quelques *estimations*, basées sur les chiffres disponibles.

Dans les garderies scolaires, parmi les personnes habituellement présentes pour encadrer les enfants :

- ✓ quatre sur dix sont sans qualification ;
- ✓ environ trois sur dix occupent un emploi subsidié ;
- ✓ environ trois sur dix occupent un emploi sur fonds propre ;
- ✓ et plus d'une sur dix est bénévole.

Dans l'accueil extrascolaire, la situation est un peu plus favorable en termes de qualification : le pourcentage de personnes sans qualification est de 13,8 % dans l'accueil extrascolaire communal et de 6,7 % dans l'accueil extrascolaire associatif.

Mais elle n'est guère plus rose en termes de statut professionnel.

Dans l'accueil extrascolaire communal :

- ✓ environ trois personnes sur dix occupent un emploi subsidié ;
- ✓ environ trois sur dix occupent un emploi sur fonds propre ;
- ✓ environ une sur sept occupe un emploi ACS ;
- ✓ la proportion de bénévoles est par contre très réduite (2,3 %).

Dans l'accueil extrascolaire associatif :

- ✓ environ trois personnes sur dix occupent un emploi subsidié ;
- ✓ plus d'une sur dix occupe un emploi ACS ;
- ✓ plus d'une sur dix occupe un emploi sur fonds propres ;
- ✓ près d'une sur cinq est bénévole.



## 6 DES BESOINS...

### 6.1 DES ANALYSES... POUR UNE ANALYSE

#### 6.1.1 LES JUGEMENTS DES COMMUNES

Dans le recueil d'information sur l'état des lieux de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires clôturé en décembre 2002, une partie était réservée à l'analyse des besoins. Son objectif était de proposer un schéma de réflexion aux comités d'accompagnement des projets. En effet, dans la mesure où l'accueil extrascolaire constituait une thématique politique seulement émergente, la liste des besoins est entièrement spécifique à chaque commune et il n'existait pas de descriptif d'un minimum ou encore d'objectifs à rencontrer, de besoins à satisfaire.

Ainsi, une série de 18 thèmes était proposée. Elle portait sur :

- ✓ l'offre d'accueil (l'offre d'accueil, les catégories d'accueil, les horaires, le coût et la répartition spatiale) ;
- ✓ les caractéristiques (la qualité de l'accueil, l'encadrement, les qualifications, les locaux, le matériel) ;
- ✓ les associations culturelles et sportives.

Chacun des 18 thèmes était synthétisé par un diagnostic de global de satisfaction (oui/non) puis explicité (ce qui manque, ce qui est insuffisant) et justifié en texte libre. L'analyse de ces réponses nous donne une image des besoins exprimés en 2002. Car nous sommes entrés de plain-pied dans le quotidien de la coordination, comme en témoignent ces notations :

*[Q09\_Maformation : 178 - 182 ] (...) bien que l'organisation d'activités dans les écoles semble soulever quelques difficultés.*

*D'abord, il y a beaucoup de mouvements dans les garderies scolaires. Les horaires des parents étant variables, il est difficile de respecter un programme, car les enfants partent à intervalles irréguliers. A cela il est proposé que soit présenté un horaire aux parents de manière à les avertir des heures auxquelles leurs enfants ont terminé les activités.*

*Ensuite, il ne faut pas imaginer des animations pour tous les jours et il faut laisser le choix à l'enfant de faire l'activité ou non. Ainsi à l'école " Le Pré Vert " à Lillois, l'ASBL " Acrel " organise durant les périodes de garderie, des activités diverses (informatique par exemple). Les enfants ont le choix d'y participer ou non.*

*Une dernière remarque est que l'organisation d'activités durant les garderies ne fera qu'augmenter le nombre d'enfants restant après l'école. En effet, l'Académie de Musique organise à l'école " Saint-Joseph " à l'Ermite une fois par semaine des cours de musique après l'école. La Direction a constaté qu'il y a plus d'enfants inscrits à la garderie ce jour-là que le reste de la semaine. Il faudrait alors envisager que les activités, si elles sont trop convoitées, soient destinées aux enfants qui fréquentent régulièrement les garderies. Il ne s'agit pas là de délaisser une partie des enfants, mais d'éviter que des parents se " déchargent " sur les garderies alors qu'ils sont à la maison et qu'ils pourraient s'occuper de leurs enfants.*

*En conclusion, il manque des personnes qualifiées pour accueillir et encadrer les enfants fréquentant les milieux d'accueil de l'entité brainoise. Si on souhaite avoir du personnel (plus) qualifié, il faut envisager d'organiser des formations dispensées dans la Commune ou d'engager du personnel titulaire d'un diplôme à orientation pédagogique. Cela pourra être possible avec plus de moyens des pouvoirs subsidiant. Ainsi, il y aura possibilité d'avoir une réelle reconnaissance du personnel en place, au niveau salarial entre autres.*

#### 6.1.2 LES AVIS RECUEILLIS

Des informations ont été rassemblées sur les personnes dont l'avis avait été sollicité. On compte 157 communes qui ont consigné à la fois le nombre d'avis et l'analyse des besoins.

Communes qui ont recueilli l'avis de ...	Région bruxelloise	47 villes RW	76 communes urbanisées RW	18 communes rurales RW	Région wallonne	Communauté française
professionnels	16	46	73	18	137	153
parents	15	45	71	18	134	149
enfants	12	37	61	14	112	124
enfants des garderies	10	25	50	14	89	99
<b>Communes</b>	16	47	76	18	141	157

**Tableau 10. Les avis recueillis par les communes**

Comme on le voit, même l'avis des enfants des garderies a été sollicité, même s'ils ne sont généralement pas nombreux.

L'avis des professionnels a été recueilli par des entretiens lors des descriptions des milieux d'accueil ou des associations culturelles et sportives : plus de 10.000 ont été contactés. L'avis de 52.490 parents et de 28.850 enfants a été sollicité, généralement par questionnaire aux parents distribué dans les malles des enfants : 87% des communes ont distribué des questionnaires aux parents. Il est vraisemblable que tous n'ont pas répondu. On peut pourtant considérer que l'analyse des besoins réalisée dans les communes a été largement éclairée par l'avis des parents et des professionnels locaux.

### 6.1.3 QUELLE NORME ? QUEL CONSENSUS ?

La satisfaction ou l'insatisfaction exprimées dans chaque commune par un simple « OUI/NON » recouvrent des situations entièrement différentes. Comment mesurer à la même aune une commune où les villages n'ont pas tous une école et une commune où, dans quelques quartiers, l'offre d'accueil en garderies, soutien scolaire et activités culturelles et sportives n'est pas exhaustive ou suffisamment diversifiée ? Comment proposer un idéal en matière d'horaire de garderie scolaire quand une commune se déclare entièrement satisfaite des garderies qui ferment le mercredi après-midi et ouvrent jusque 17 heures et qu'une autre commune ouvre toutes les garderies scolaires jusque 18h30 et souhaiterait aller jusque 19 heures ?

Comme le rappelle bien une des communes « quelle est la référence<sup>21</sup> » : il n'y avait pas de norme ou simplement d'indication au moment de l'état des lieux et l'accueil extrascolaire, devenu en 2003 avec un décret « l'accueil des enfants durant leur temps libre » commençait seulement à exister comme question politique, alors qu'il constituait de longue date un problème quotidien pour les parents et les échevins de l'enseignement. Dès lors, quand les constats de l'état des lieux doivent servir de base à une analyse des besoins, qui est, elle, liée au contexte local, on se trouve systématiquement sans références. Comme dans le cas de la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine, une même situation objective peut provoquer des commentaires en sens différent. Ainsi, devant des garderies scolaires avec des taux d'encadrement de 1 pour 30, avec du personnel sans qualification, ne disposant que du réfectoire, de la cour, d'une TV et de 3 crayons de couleur et six pions, sans papier ni échiquier, peut-on dire

- ✓ que le personnel est, pour ce qu'il fait, bien suffisant, suffisamment formé, que les garderies sont suffisamment ouvertes, que de toute façon, il faut décourager les parents qui abusent des garderies en demandant qu'elles ouvrent jusque 18h et se contenter de souligner que si, comme le demandent les parents, on veut faire plus il faut plus d'argent, plus de personnel, plus de statut, plus de formation, plus de..., etc. ;
- ✓ que le personnel, avec son expérience et sa bonne volonté et son absence de statut, pourrait être soutenu par des formations continues, des réunions d'équipe, une organisation différente du

<sup>21</sup> [Q09\_MAformation : 234 ] (...) parler de la "qualité" de la garderie (scolaire) s'avère difficile voire impossible en raison de l'absence de critères d'évaluation objectifs: chacun ayant sa propre idée sur la question. Par ailleurs, tomber dans des normes drastiques et contraignantes (comme est ressenti le code de qualité ONE) est peu souhaité/souhaitable dans la mesure où la liberté pédagogique et le contexte historique, social de chaque implantation scolaire doivent être respectés. »

travail, ou encore un meilleur statut, etc. et d'ailleurs, à la suite du comité d'accompagnement, des formations sont organisées, des accords ont été pris avec des associations, etc. ;

- ✓ que le personnel est insuffisant, insuffisamment formé, que les locaux sont inadaptés, que ..., etc. et que tout cela ne changera que si l'on a des sous.

Aussi, bien souvent, sous la même étiquette « garderies scolaires insatisfaisantes », sommes-nous dans l'impossibilité de distinguer ces nuances, si ce n'est en précisant qu'elles existent et en le démontrant par l'exemple, la citation des l'analyse des besoins de telle ou telle commune et l'inflexion et les commentaires spécifiques qui y sont donnés.

Il faut également souligner que de nombreuses communes ne se sont pas contentées d'un descriptif des besoins : souvent, celui-ci est accompagné de propositions de solutions concrètes et imaginatives, adaptées aux contraintes et situations locales qui dépassent le simple « il n'y a pas d'argent ». Nous n'avons pas tenté d'en faire un relevé exhaustif ou une description : ces solutions sont chaque fois bien adaptées au contexte local et elles perdent de leur pertinence si on les en extrait, mais nous ne résistons pas au plaisir de citer celle-ci :

*[Q09\_Maformation : 124 - 124 ] (...) Le carnet d'activités est un outil qui se met en place. Les directions qui l'utilisent demandent aux animatrices de le remplir à l'avance, de préparer les activités qu'elles prévoient de faire avec les enfants. Comme on a affaire à un personnel non qualifié, ce n'est pas facile. Pourtant, ce carnet, vu précisément le manque de qualification du personnel, peut l'aider à varier ses activités, à être plus créatif et participatif.*

#### 6.1.4 UN KALEIDOSCOPE

Commentaires sur ...	Région bruxelloise	Région wallonne	Communauté française	% des 16 communes Bxl	% des 19 communes rurales RW	% des 80 communes urbanisées RW	% des 49 villes RW	% CF
qualification	14	131	145	87,5%	89,5%	88,8%	87,8%	88,4%
matériel	15	124	139	93,8%	78,9%	85,0%	83,7%	84,8%
locaux	15	122	137	93,8%	78,9%	85,0%	79,6%	83,5%

**Tableau 11. Proportion de communes qui ont fait des commentaires sur ....**

Comment rendre compte de plus de 1.200 pages de commentaires constituées de 1.995.340 caractères ? En effet, rares sont les communes qui se sont contentées d'un simple « oui/non » et n'ont pas précisé, expliqué, justifié leur affirmation, comme le montre le tableau qui donne, à titre d'exemple, le nombre de communes qui ont fait des commentaires pour les questions de qualification du personnel, de matériel et de locaux.

Nous avons lu, catégorisé, analysé les réponses<sup>22</sup> à ces questions ouvertes à l'aide du logiciel Nudist. Un des apports du logiciel que nous utilisons est de diminuer la subjectivité des analyses qualitatives, et ce, de deux façons :

- ✓ d'une part en rattachant aisément les catégories de réponses créées lors de l'analyse à des catégories externes telles la Région ou l'urbanisation ;
- ✓ d'autre part en resituant dans leur contexte les segments de texte repérés par un mot ou un ensemble de mots.

Comme dans la description des milieux d'accueil, nous avons catégorisé les communes selon la région et l'urbanisation en distinguant les villes des communes urbanisées et des communes rurales<sup>23</sup>.

Notre rôle est de proposer une analyse synthétique des besoins pour la Communauté française : elle est consignée dans la partie « Des besoins en Communauté française ». Mais nous avons voulu, comme les communes, rendre compte des nuances, des inflexions, des remarques : elles sont consignées dans la partie

<sup>22</sup> Si 174 communes ont participé au relevé des milieux d'accueil, 164 communes ont consigné dans la base de données qui nous a été communiquée les constats majeurs de l'analyse des besoins locaux.

<sup>23</sup> A partir de la typologie établie par l'INS au moment du recensement de 1991.

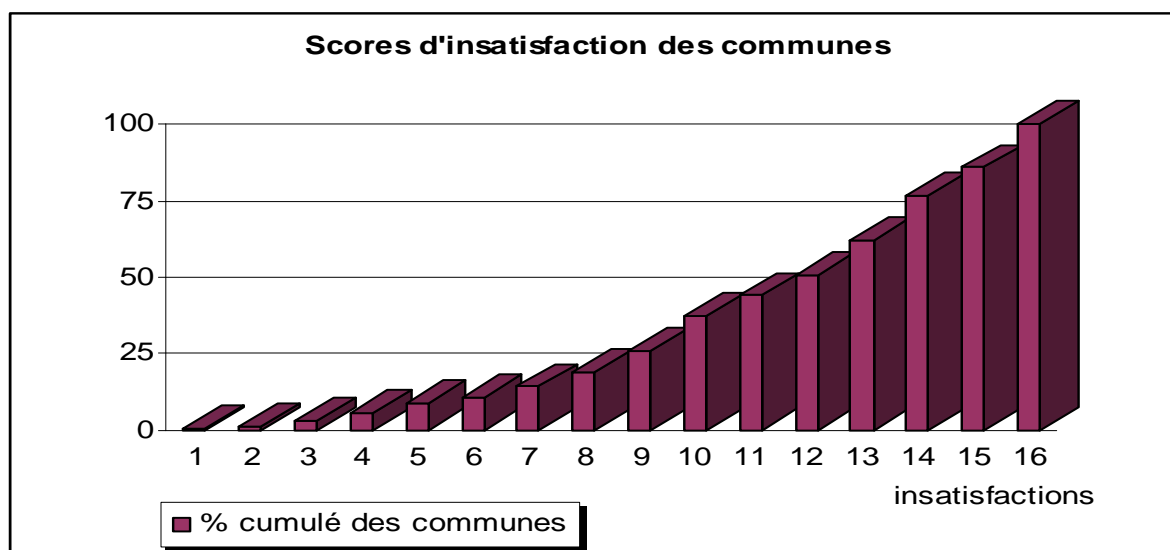
« L'accueil des enfants sous la loupe des communes » qui témoigne de la catégorisation des réponses que nous avons faite mais aussi tente de refléter l'atmosphère des commentaires, façon pour nous de répondre au soin qu'ont mis les répondants à présenter une image nuancée de la réalité de l'accueil... et des difficultés qu'implique toute modification.

## 6.2 DES BESOINS EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

### 6.2.1 LES INSATISFACTIONS

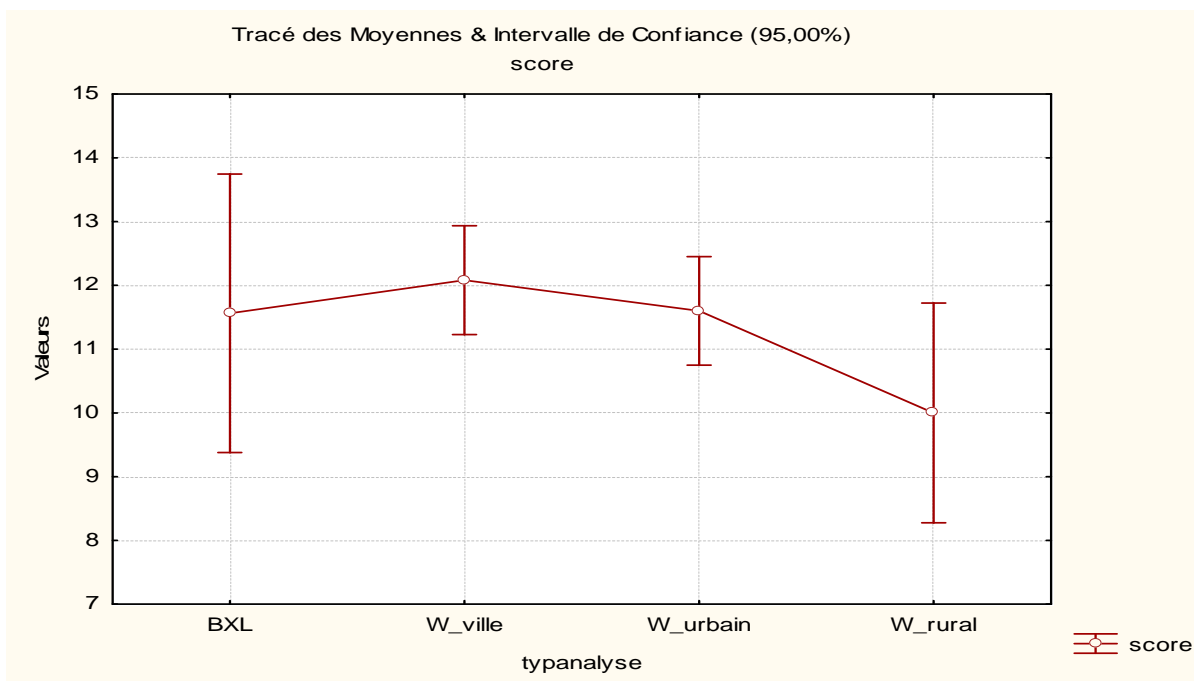
#### 6.2.1.1 Un score d'insatisfaction

Nous proposons ici une synthèse des réponses brutes « OUI/NON » aux questions qui décrivent globalement l'accueil. Pratiquement, toutes les communes ont précisé, parfois par le menu, souvent en s'appuyant sur l'avis des parents le contenu local de ces satisfactions ou insatisfactions. Nous les examinerons plus loin.



**Figure 35. Fréquence des scores d'insatisfaction par commune**

Une première façon de synthétiser l'analyse des besoins est de compter, pour chaque commune, les insatisfactions pour les 16 thèmes d'analyse (à l'exclusion de la coordination). Comme le montre le graphique, 1 commune sur 2 exprime une insatisfaction sur 11 aspects ou plus de l'accueil et plus de 1 commune sur 4 exprime son insatisfaction sur au moins 14 thèmes.



**Figure 36. Dispersion des scores moyens d’insatisfaction des communes**

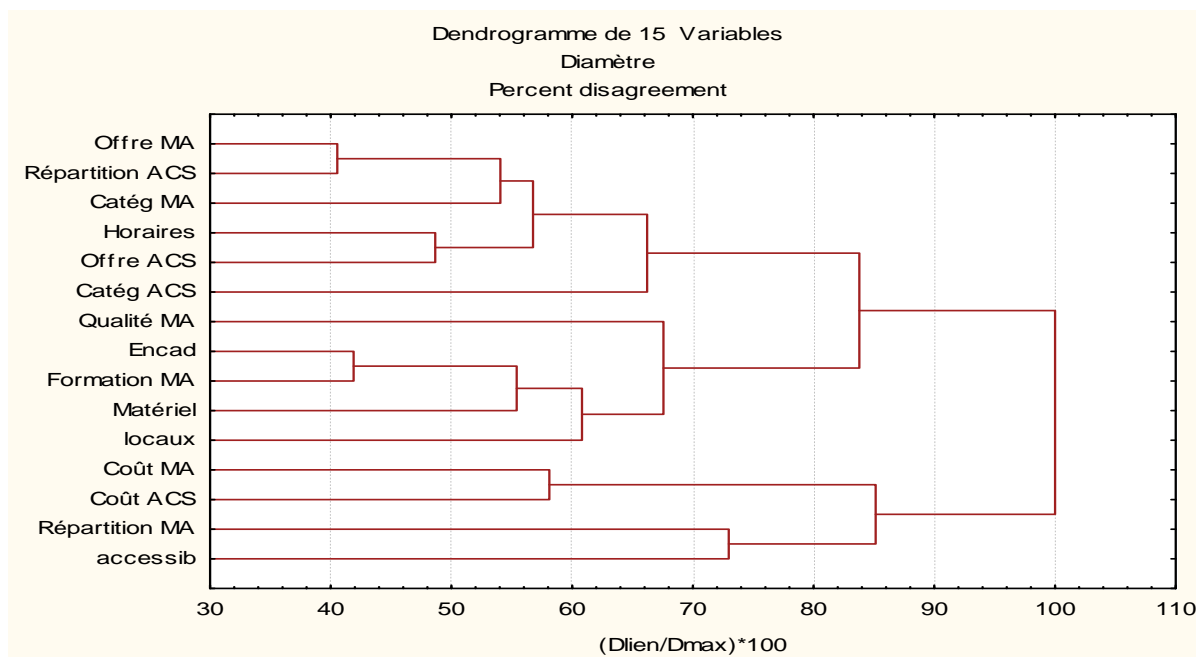
Le score moyen pour les 16 thèmes est de 11,6 insatisfactions par communes. Mais comme le montre le graphique qui précède, les groupes de communes ont des attitudes différentes : les communes rurales wallonnes sont globalement moins insatisfaites que les autres communes mais leurs réactions sont fort dispersées, contrairement aux communes urbaines et aux villes wallonnes.

Pour les 6 thèmes qui décrivent l’offre d’accueil et d’activités, le score moyen est de 4,7 insatisfactions sur 6. Pour les 5 thèmes qui décrivent la qualité des milieux d’accueil, le score moyen est de 3,6 insatisfactions sur 5.

### 6.2.1.2 Un classement des thèmes

Une autre façon est de classer les thèmes afin de rendre compte de la proximité des appréciations des communes sous les différents aspects. Nous avons utilisé la méthode de classification hiérarchique ascendante basée sur les différences entre les thèmes<sup>24</sup>.

<sup>24</sup> La distance entre les objets de chaque classe est mesurée par la moyenne des différences et l’agrégation est basée sur la distance maximum. La mesure des distances est standardisée.



**Figure 37. Classification des appréciations des communes sur les thèmes**

La première grande classe décrit les milieux d'accueil sous deux aspects : les caractéristiques de l'accueil et la qualité. L'autre classe rassemble le coût des milieux d'accueil et des associations culturelles et sportives ainsi que la répartition et l'accessibilité des milieux d'accueil.

Le premier noyau rapproche d'abord l'attitude des communes en matière d'offre de milieux d'accueil de celle sur la répartition des associations culturelles et sportives, noyau bientôt rejoint par les catégories de milieux d'accueil, soulignant ainsi l'aspect accès. Le second noyau rapproche les horaires des milieux d'accueil et l'offre des associations culturelles et sportives.

Du côté de la qualité, un premier noyau rapproche le taux d'encadrement de la formation des encadrantes, progressivement rejoints par le matériel, les locaux et l'impact du code de qualité de l'accueil.

### 6.2.1.3 L'avis des communes sur les thèmes

Thèmes	Communes satisfaites	% satisfaites	% insatisfaites
coût MA	79	48,2%	51,8%
accessibilité MA	66	40,2%	59,8%
code de qualité MA	64	39,0%	61,0%
coût ACS	60	36,6%	63,4%
répartition MA	50	30,5%	69,5%
matériel	47	28,7%	71,3%
information	47	28,7%	71,3%
encadrement	44	26,8%	73,2%
catégories ACS	44	26,8%	73,2%
coordination	39	23,8%	76,2%
locaux	36	22,0%	78,1%
horaires	35	21,3%	78,7%

formation MA	35	21,3%	78,7%
offre ACS	35	21,3%	78,7%
répartition ACS	35	21,3%	78,7%
offre MA	29	17,7%	82,3%
catégories MA	23	14,0%	86,0%

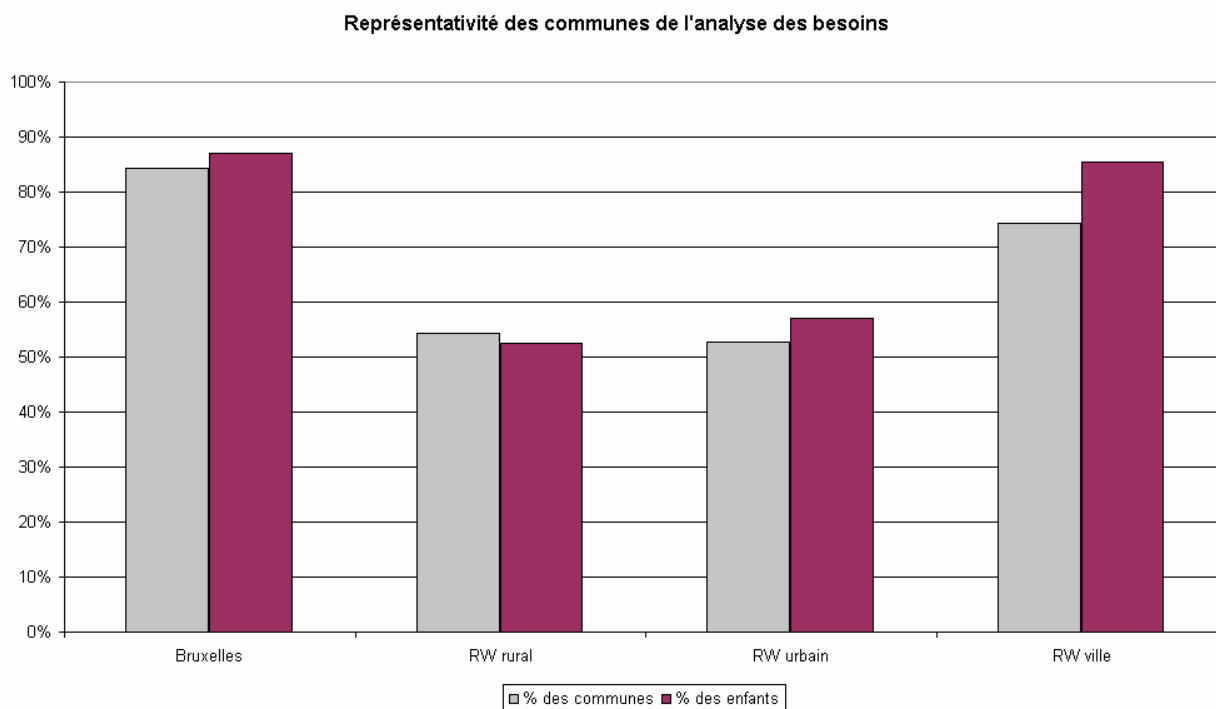
**Tableau 12. Les thèmes de l'analyse des besoins et la satisfaction des communes**

On peut ainsi compter les communes qui émettent, ou non, des réserves concernant tel ou tel thème. Ce sont les aspects :

- ✓ coût des milieux d'accueil, accessibilité et respect du code de qualité qui posent le moins de problème aux communes : 2 sur 5 s'en déclarent satisfaites,
- ✓ 4 sur 5 sont insatisfaites de l'offre et des catégories des milieux d'accueil.

Sur la base du comptage simple des communes et de leur catégorisation, nous décrivons plus loin les contenus des commentaires dominants dans l'analyse des besoins. Mais pour rendre plus concrètes les appréciations de l'analyse des besoins locaux, nous avons donné à chaque commune son poids d'enfants.

### 6.2.1.4 Les enfants qui vivent dans les communes



**Figure 38. Représentativité des communes de l'analyse des besoins**

Si les communes qui ont répondu à l'analyse des besoins représentent 67% des communes de la Communauté française, le nombre d'enfants de 3 à 12 ans qui y vivent représente 74%.

Etant donné l'importance donnée au nombre d'enfants dans l'appel à projet, on ne s'étonnera pas de constater que ce sont les communes caractérisées comme villes qui ont le plus participé et qui rassemblent la plus grande proportion d'enfants de leur catégorie.



Proportion d'enfants	dans les communes satisfaites	dans les communes insatisfaites
<b>l'offre d'accueil</b>	<b>24%</b>	<b>76%</b>
<b>les catégories d'accueil</b>	<b>10%</b>	<b>90%</b>
<b>les horaires</b>	<b>14%</b>	<b>86%</b>
<b>le coût</b>	<b>36%</b>	<b>64%</b>
<b>la répartition</b>	<b>24%</b>	<b>76%</b>
<b>la qualité</b>	<b>28%</b>	<b>72%</b>
<b>l'encadrement</b>	<b>18%</b>	<b>82%</b>
<b>les qualifications</b>	<b>21%</b>	<b>79%</b>
<b>le matériel</b>	<b>21%</b>	<b>79%</b>
<b>l'accessibilité</b>	<b>29%</b>	<b>71%</b>
<b>les locaux</b>	<b>16%</b>	<b>84%</b>
<b>Total des enfants de l'état des lieux</b>		<b>348.584</b>

**Tableau 13. Proportion d'enfants concernés par les appréciations des communes sur les milieux d'accueil**

Pour ce qui est des milieux d'accueil, si on affecte à chaque commune le nombre d'enfants de 3 à 12 ans en 2002, on peut considérer que, en Communauté française :

- ✓ au moins 1 enfant sur 4 bénéficie (et donc 3 enfants sur 4 n'en bénéficient pas) d'une offre d'accueil satisfaisante pour les aspects quantité des services, répartition spatiale, qualité, accessibilité et coût....
- ✓ au moins 4 enfants sur 5 ne bénéficient pas d'une offre d'accueil satisfaisante pour les aspects diversité des services, horaires, encadrement, qualification du personnel, matériel à leur disposition et locaux.

Il en va de même de l'offre des associations culturelles et sportives.

Proportion d'enfants	dans les communes satisfaites	dans les communes insatisfaites
<b>l'offre</b>	<b>14%</b>	<b>86%</b>
<b>les catégories</b>	<b>24%</b>	<b>76%</b>
<b>le coût</b>	<b>34%</b>	<b>66%</b>
<b>la répartition</b>	<b>16%</b>	<b>84%</b>

**Tableau 14. Proportion d'enfants concernés par les appréciations des communes sur les associations**

Si le coût des activités des associations culturelles et sportives ne pose pas trop de problèmes à 1 enfant sur 3 en Communauté française, l'offre en quantité, en diversité et en proximité est insatisfaisante pour au moins 3 enfants sur 4.

Proportion d'enfants	dans les communes satisfaites	dans les communes insatisfaites
<b>l'information</b>	<b>20%</b>	<b>80%</b>
<b>la coordination</b>	<b>24%</b>	<b>76%</b>

**Tableau 15. Proportion d'enfants concernés par les appréciations des communes sur la coordination**

Pour ce qui est des aspects plus organisationnels, 20% des enfants vivent dans de communes satisfaites de l'information des parents et 24% dans des communes satisfaites du partenariat et de la coordination.

## 6.2.2 DES BESOINS LOCAUX

Les satisfactions tout comme les insatisfactions, les manques, les remarques, les souhaits exprimés dans l'analyse des besoins de l'état des lieux sont tous relatifs à des situations locales et nous avons tenté, à partir de la grille des thèmes, de rendre compte des aspects récurrents : cette analyse détaillée ainsi que les inflexions particulières des communes figurent dans le chapitre qui suit car nous avons souhaité donner un écho aussi large que possible aux spécificités des constats et à leur pertinence dans leur contexte local. Il nous revient pourtant d'en tenter une synthèse. Comment, à partir d'un tel inventaire en forme de kaléidoscope, énoncer des besoins prioritaires ?

### 6.2.2.1 Des certitudes

Construisons d'abord les certitudes :

- ✓ **oui**, la volonté existe d'améliorer l'accueil extrascolaire : dès 2002, 2/3 des communes en répondant à l'appel à projet de la Communauté française, l'ont manifesté ;
- ✓ **oui**, par l'accumulation des insatisfactions, on constate la diffusion progressive d'un modèle de l'accueil de l'enfant non plus exclusivement centré sur les besoins de garde exprimés par les parents mais prenant en compte les besoins de développement des enfants et l'apport de professionnels compétents ;
- ✓ **oui**, les besoins locaux d'accueil des enfants ne sont pas couverts : pour tous les points de la grille de lecture de l'analyse des besoins que nous proposons, la majorité des communes de la Communauté française sont... insatisfaites ;
- ✓ **oui**, la garderie avec 1 surveillante pour plus de 30 enfants de 3 à 12 ans ne correspond plus aux souhaits ni des parents, ni des professionnels ;
- ✓ **oui**, les communes sont majoritairement et globalement :
  - insatisfaites de l'offre globale des milieux d'accueil et des associations culturelles et sportives tout comme de leur diversité et de leur répartition sur le territoire communal ;
  - insatisfaites du taux d'encadrement et des qualifications du personnel des garderies scolaires ;
  - insatisfaites du matériel et des locaux ;
- ✓ **oui**, l'amélioration a déjà commencé, particulièrement pour :
  - l'information des parents maintenant mise en route dans toutes les communes de l'état des lieux à partir du relevé des milieux d'accueil et avec le soutien de la Communauté française ;
  - la formation continuée du personnel prévue par le décret sur l'accueil des enfants durant leur temps libre et mise en œuvre dès 2003 ;
  - la coordination communale des initiatives prévue et financée par le décret sur l'accueil des enfants durant leur temps libre et mise en œuvre dès 1999 ;
  - le matériel et les locaux qui ont bénéficié de subventions régionales.

### 6.2.2.2 Des besoins unanimes

Sous tous les thèmes – et à propos principalement des garderies scolaires qui assurent la majorité de l'accueil – apparaissent des leitmotivs que nous avons catégorisés dans l'analyse qualitative<sup>25</sup> :

- ✓ des difficultés d'accueil le **mercredi après midi**, et ce, sous les formes :
  - pas de garderie scolaire du tout le mercredi après-midi ;
  - pas de garderie scolaire entre la fin de l'école et le début des activités ;

et cette difficulté est attestée dans l'état des lieux où l'on ne compte plus qu'une garderie scolaire sur deux qui soit active de 13h à 17h30 et une garderie sur quatre ouverte le mercredi au delà de 17h30 (voir le point Garderies scolaires – les horaires) ;

---

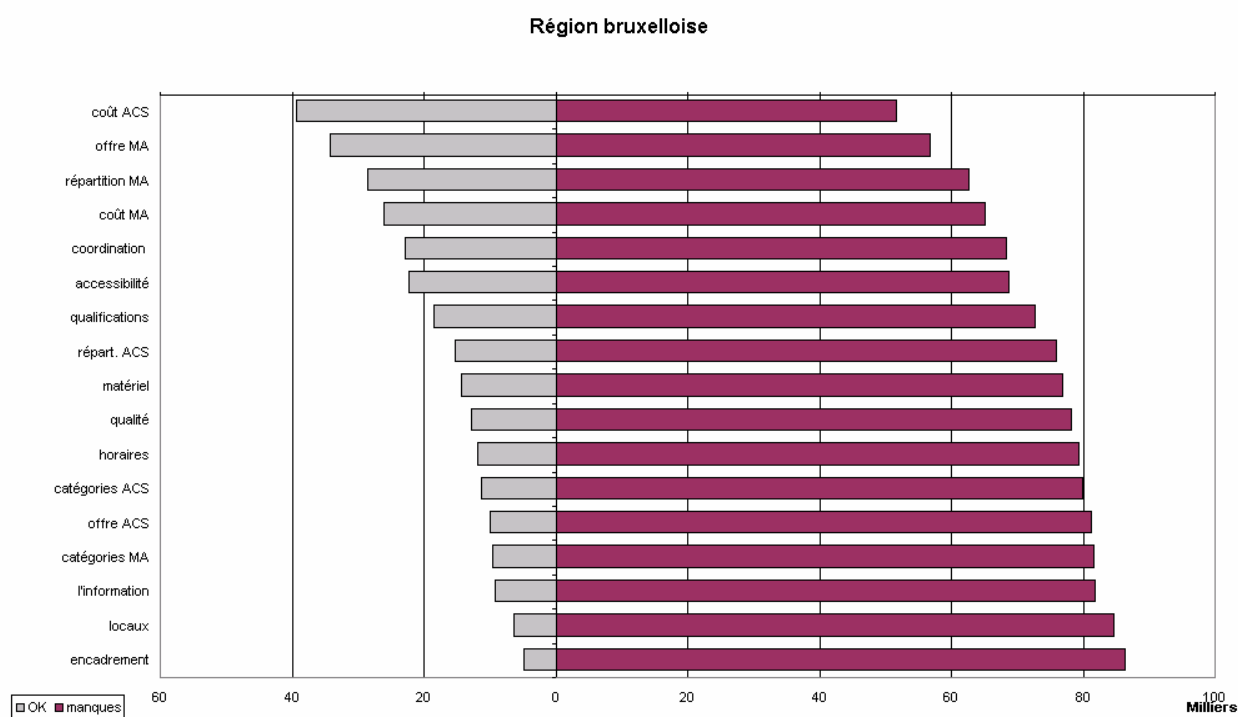
<sup>25</sup> voir la partie « L'accueil des enfants sous la loupe »

- ✓ l'absence de prise en charge pendant les petits **congés**, les vacances et cette difficulté est attestée par l'état des lieux : 10% des garderies scolaires ouvertes pendant les petits congés, encore moins pendant les vacances (voir le point Garderies scolaires – les horaires) ;
- ✓ le besoins d'**activités**, particulièrement lorsque les enfants sont présents pour une longue période – le mercredi et pendant les congés scolaires, grands ou petits – et cette difficulté est attestée dans l'état des lieux qui permet de constater que, si la proportion de temps consacré à des activités sportives ou culturelles encadrées dans les garderies scolaires augmente le mercredi après-midi, par rapport aux autres jours de la semaine, plus de 80% des garderies font de la surveillance (voir le point Garderies scolaires – le type d'encadrement) ;
- ✓ l'extension des horaires des garderies scolaires, particulièrement en **fin de journée** ;
- ✓ l'inadaptation des locaux scolaires... pour les garderies scolaires ;
- ✓ l'accueil des petits dont la spécificité, les besoins particuliers (psychomotricité, sieste, activités adaptées) commencent à être reconnues ;
- ✓ la difficulté de prévoir des améliorations significatives étant donné la pénurie de moyens.

Au delà de ces préoccupations presque unanimes, nous nous proposons de repérer les inflexions propres à chaque type de commune.

### 6.2.2.3 Région bruxelloise

Ce sont les communes de la Région bruxelloise qui présentent le score moyen d'insatisfaction le plus faible pour ce qui est de l'offre d'accueil et d'activités : 4,31 insatisfactions pour 6 thèmes.



**Figure 39. Nombre d'enfants concernés par l'appréciation des communes : Région bruxelloise**

Les 16 communes bruxelloises de l'analyse des besoins rassemblent 91.112 enfants. Globalement, :

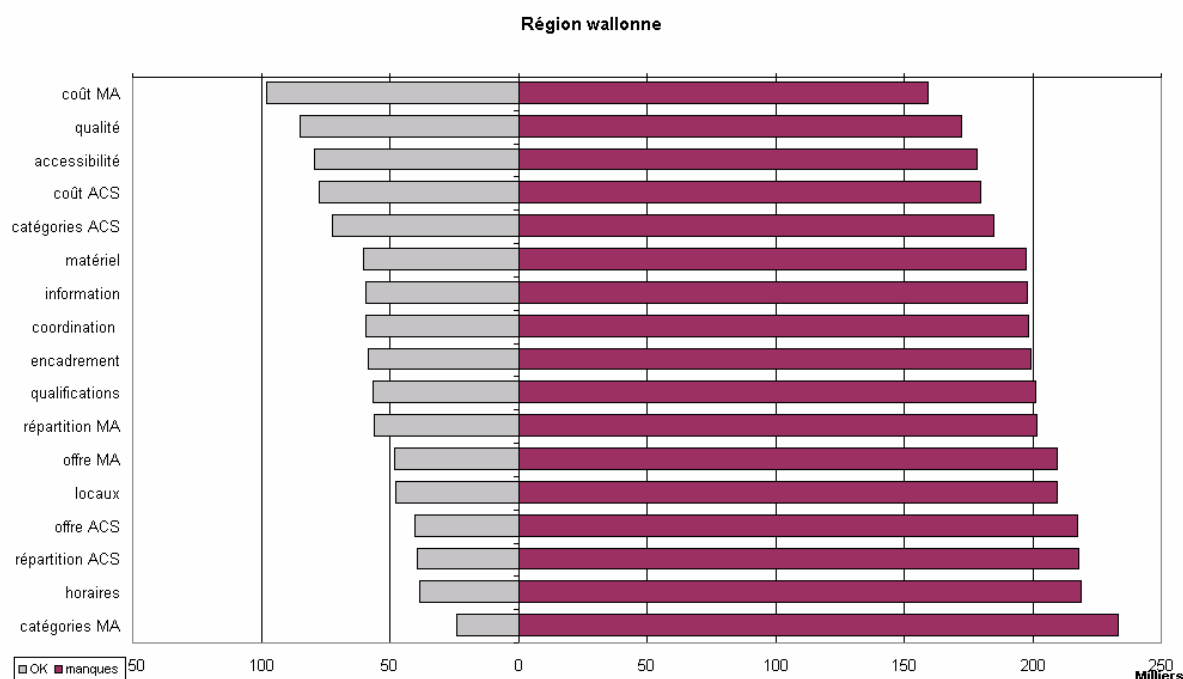
- ✓ 9 enfants sur 10 vivent dans une commune peu satisfaite de la diversité, des horaires, du taux d'encadrement et des locaux des milieux d'accueil ainsi que de la quantité et de la diversité des associations culturelles et sportives ;
- ✓ 4 enfants sur 5 vivent dans une commune peu satisfaite de la qualité, de la qualification et du matériel des milieux d'accueil ainsi que de la proximité des associations culturelles et sportives ;

- ✓ 2 sur 5 vivent dans une commune satisfaite de la quantité des milieux d'accueil et du coût des associations culturelles et sportives.

On relève particulièrement :

- ✓ les souhaits de :
  - une amélioration du matériel, surtout des jeux (7 communes) et une amélioration des locaux (13 communes) ;
  - plus de soutien scolaire (8 communes) ;
  - plus d'accueil pour les 0-6 ans (8 communes) ;
  - plus d'accueil ponctuel (6 communes) ;
  - une extension des horaires des garderies scolaires (6 communes) surtout en début de soirée (4 communes) ;
  - une plus grande variété d'activités (5 communes) ;
  - une meilleure répartition spatiale des milieux d'accueil, surtout dans les quartiers défavorisés (5 communes) ;
  - une amélioration du taux d'encadrement des garderies scolaires (9 communes) et de la formation du personnel (5 communes) ;
- ✓ les constats :
  - les difficultés concrètes de l'organisation de la formation continue (9 communes) ;
  - le peu de connaissance du code de qualité par les milieux d'accueil (8 communes) ;
  - nécessité d'information des parents sur l'accueil pendant les vacances ou les tarifs (4 commune) ;
- ✓ l'accent mis sur le contenu de la coordination (7 communes).

#### 6.2.2.4 Région wallonne



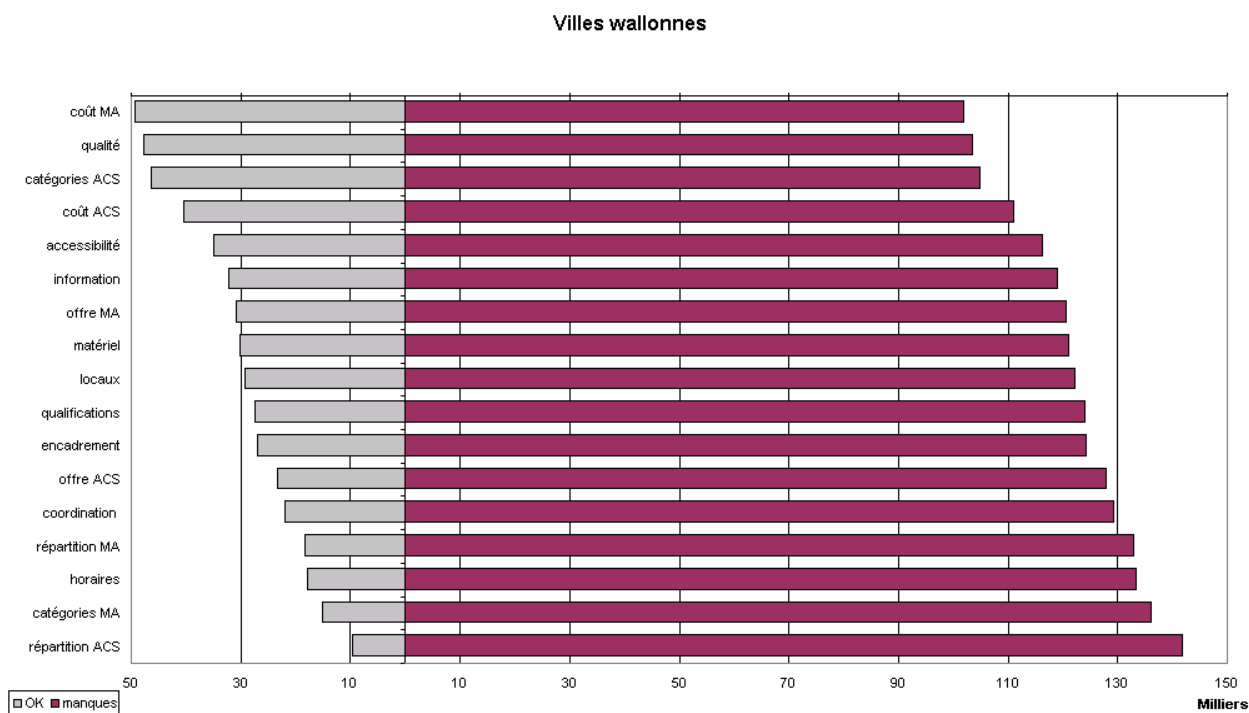
**Figure 40. Nombre d'enfants concernés par l'appréciation des communes : Région wallonne**

Les communes de la Région wallonne qui ont participé à l'analyse des besoins comptent 257.472 enfants de 3 à 12 ans. Pour les milieux d'accueil, ce sont les aspects diversification et quantité de l'offre et horaires qui provoquent *le plus d'insatisfaction* et les aspects coût, qualité et accessibilité qui provoquent *le moins d'insatisfaction*.

La hiérarchie et l'ampleur des satisfactions sont différentes si l'on distingue les communes rurales des communes urbanisées et des villes.

### 6.2.2.5 Les villes wallonnes

Ce sont les villes wallonnes qui présentent le plus haut score moyen d'insatisfaction : 12,08 insatisfactions pour 16 thèmes et la dispersion des communes autour de la moyenne est faible. Il en va de même du score moyen d'insatisfaction dans le domaine de l'offre d'accueil et d'activités (5,00 insatisfactions pour 6 thèmes) comme de la qualité (3,84 insatisfactions pour 5 thèmes).



**Figure 41. Nombre d'enfants concernés par l'appréciation des villes wallonnes**

Les 49 villes wallonnes de l'analyse des besoins rassemblent 151.254 enfants. Globalement :

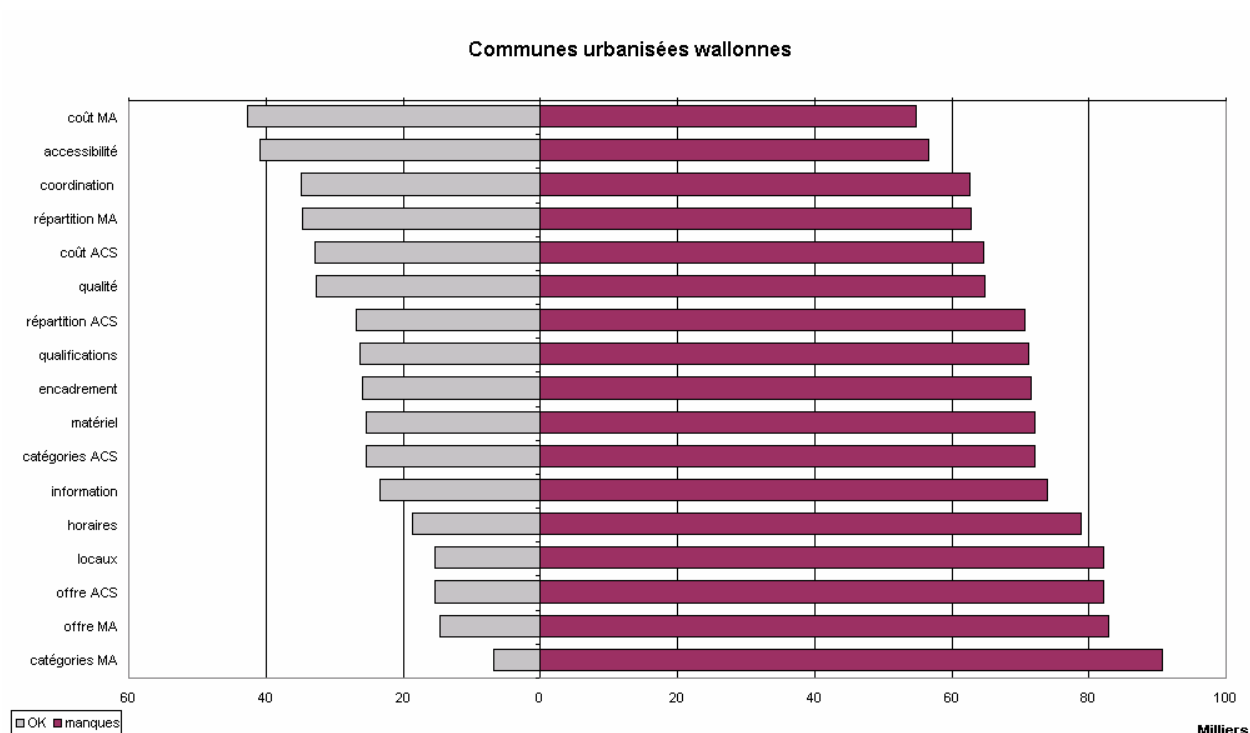
- ✓ 9 enfants sur 10 vivent dans des communes *insatisfaites* de la diversité des milieux d'accueil et de la proximité ;
- ✓ 3 enfants sur 4 vivent dans des communes *peu satisfaites* de l'offre, des horaires, de la proximité, de l'encadrement, de l'accessibilité, des locaux des milieux d'accueil et de l'offre des associations culturelles et sportives... ;
- ✓ au moins 1 enfant sur 4 vit dans une commune *satisfaite* du coût et de la qualité des milieux d'accueil et du coût et de la diversité des associations culturelles et sportives.

On relève particulièrement :

- ✓ les souhaits :
  - plus d'accueil pour les 0 – 6 ans (1 ville sur 2) ;
  - une amélioration du taux d'encadrement (1 ville sur 2) ;
  - une extension des horaires des garderies scolaires (1 ville sur 2) avant (1 ville sur 4) comme après l'école (1 ville sur 3) ;
  - plus d'accueil ponctuel (1 ville sur 3) ;
  - amélioration de la formation du personnel des garderies (1 ville sur 3) ;
  - plus de jeux et de matériel dans les garderies scolaires (1 ville sur 3) ;
  - plus d'accueil le mercredi après-midi (1 ville sur 4) ;
  - plus d'accueil pendant les vacances (1 ville sur 5).

- ✓ les constats :
  - la centralisation de l'offre d'accueil (1 ville sur 2) que l'on déplore ;
  - les difficultés de déplacement des enfants vers les activités (1 ville sur 3) ;
  - les difficultés de l'accueil des 0 – 3 ans (1 ville sur 5).
- ✓ l'accent mis sur le pourquoi et le contenu de la coordination (1 ville sur 3).

### 6.2.2.6 Les communes urbanisées wallonnes



**Figure 42. Nombre d'enfants concernés par l'appréciation des communes urbanisées wallonnes**

Dans les 80 communes urbanisées wallonnes qui rassemblent 97.420 enfants :

- ✓ 9 enfants sur 10 vivent dans des communes *insatisfaites* de la diversité des milieux d'accueil ;
- ✓ 4 enfants sur 5 au moins vivent dans des communes *insatisfaites* de la quantité, des horaires et des locaux des milieux d'accueil et de l'offre des associations culturelles et sportives ;
- ✓ 2 enfants sur 5 vivent dans des communes *satisfaites* du coût et de l'accessibilité des milieux d'accueil.

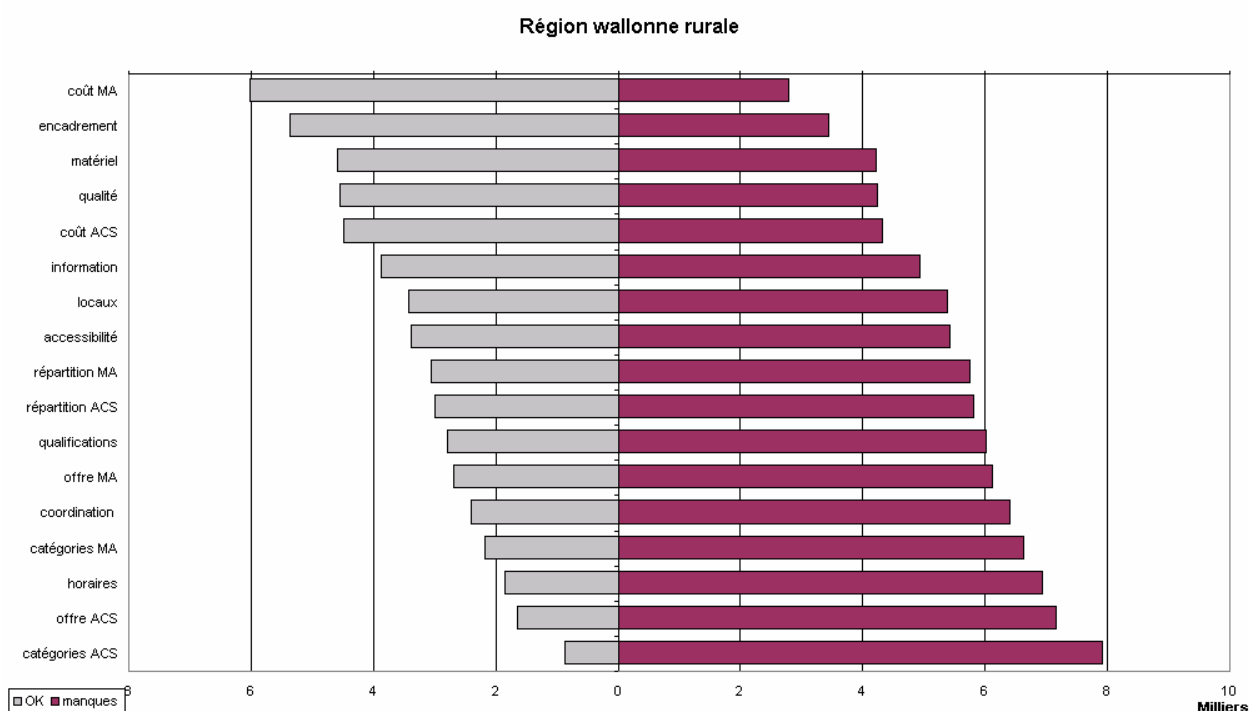
On relève particulièrement :

- ✓ les souhaits :
  - une extension des horaires des garderies scolaires (1 commune sur 2) avant (1 commune sur 5) comme après l'école (2 communes sur 5), le mercredi comme pendant les vacances (1 commune sur 5) ;
  - plus d'accueil pour les 0 – 6 ans (2 communes sur 5) ;
  - plus de jeux dans les garderies scolaires (1 commune sur 3) ;

- une amélioration du taux d'encadrement (1 commune sur 3) ;
  - plus d'accueil ponctuel (1 commune sur 4) ;
  - amélioration de la formation du personnel des garderies (1 commune sur 4) ;
  - plus d'accueil le mercredi après-midi (1 commune sur 5) ;
  - plus d'activités (1 commune sur 5) ;
- ✓ les constats :
- les difficultés de déplacement des enfants vers les activités (1 commune sur 2) ;
  - la centralisation de l'offre d'accueil (1 commune sur 5) ;
  - nécessité d'information des parents sur l'accueil pendant les vacances (1 commune sur 5) ;
  - les difficultés de l'accueil des 0 – 3 ans (1 commune sur 5) ;
- ✓ l'accent mis :
- sur la justification de la coordination (2 communes sur 5) ;
  - sur le processus en cours d'amélioration de la formation des encadrantes des garderies scolaires (1 commune sur 4) ;
  - sur le processus en cours de coordination de l'accueil (1 commune sur 5).

### 6.2.2.7 Les communes rurales wallonnes

Ce sont les communes rurales wallonnes qui présentent le score moyen d'insatisfaction le plus faible :



10,00 insatisfactions pour 16 thèmes. Il en va de même pour la qualité : 2,58 insatisfactions pour 5 thèmes.

#### Figure 43. Nombre d'enfants concernés par l'appréciation des communes rurales wallonnes

Les 19 communes rurales wallonnes qui ont participé à l'analyse des besoins rassemblent 8.798 enfants. Globalement, les communes rurales wallonnes sont plus souvent satisfaites que l'ensemble des communes ; ainsi :

- ✓ on compte au moins 1 enfant sur 2 qui vit dans une commune *satisfaite* du coût des milieux d'accueil, de l'encadrement, du matériel, de la qualité et du coût des associations culturelles et sportives ;

- ✓ on compte au moins 3 enfants sur 4 qui vivent dans des communes *insatisfaites* de la diversité et des horaires des milieux d'accueil et de la quantité et de la diversité des associations culturelles et sportives.

On relève particulièrement :

- ✓ les souhaits :
  - plus d'accueil des 0-6 (1 commune sur 2) ;
  - une amélioration des horaires des garderies scolaires (2 communes sur 5), particulièrement avant comme après (1 commune sur 4) ;
  - amélioration de la formation du personnel des garderies scolaires (1 commune sur 3) ;
  - un bus communal (1 commune sur 4) ;
  - plus d'accueil le mercredi et pendant les congés (1 commune sur 5) ;
  - plus de jeux (1 commune sur 5) ;
  
- ✓ les constats :
  - les difficultés de l'accueil des 0-3 ans (1 commune sur 2)
  - les difficultés de déplacement des enfants vers les activités (1 commune sur 2) ;
  - la centralisation de l'offre d'accueil (1 commune sur 4) ;
  
- ✓ l'accent mis :
  - satisfaction du taux d'encadrement (2 communes sur 3) ;
  - justification de la coordination (2 communes sur 3)
  - formation en cours d'amélioration (1 commune sur 4).



## 6.3 L'ACCUEIL DES ENFANTS SOUS LA LOUPE DES COMMUNES

Dans cette partie nous avons adopté pour chaque thème la même présentation : un tableau de synthèse des codifications que nous avons effectuées dans les textes libres (et nous ne présentons que ceux qui rassemblent au moins 5 communes) et des extraits des réponses et justifications des communes.

### 6.3.1 L'OFFRE D'ACCUEIL.

Q1.0. L'offre d'accueil sur le territoire de votre commune correspond-elle aux besoins ?

Q1.1. Si non, que manque-t-il ?

Q1.2. Justifier votre réponse.

#### 6.3.1.1 Il manque ...

Manque offre	Région bruxelloise	Région wallonne	Communauté française	% des 16 communes Bxl	% des 19 communes rurales RW	% des 80 communes urbanisées RW	% des 49 villes RW	% CF
manque général	3	20	23	18,8%	10,5%	11,3%	18,4%	14,0%
mercredi	2	34	36	12,5%	21,1%	22,5%	24,5%	22,0%
0 - 3 ans	1	31	32	6,3%	10,5%	23,8%	20,4%	19,5%
les petits	3	16	19	18,8%	5,3%	3,8%	24,5%	11,6%
vacances	2	29	31	12,5%	21,1%	17,5%	22,4%	18,9%
petits congés	0	18	18	0,0%	5,3%	13,8%	12,2%	11,0%
variété d'activités	5	18	23	31,3%	10,5%	17,5%	4,1%	14,0%
soutien scolaire	5	11	16	31,3%	5,3%	8,8%	6,1%	9,8%
horaires	1	13	14	6,3%	5,3%	7,5%	12,2%	8,5%
encadrement	1	12	13	6,3%	5,3%	7,5%	10,2%	7,9%
flexible décalé	1	11	12	6,3%	0,0%	6,3%	12,2%	7,3%
urgence	1	9	10	6,3%	0,0%	6,3%	8,2%	6,1%

**Tableau 16 Les manques en offre d'accueil**

Les communes ont généralement immédiatement, dès la première question, précisé quels étaient les manques les plus criants sur leur territoire.

Nous relevons ici les manques cités par au moins 10 communes. Le mercredi après midi (22% des communes) et l'accueil pendant les vacances (19% des communes) sont les points noirs les plus souvent évoqués.

Quand on compare les manques évoqués par les communes de la Région bruxelloise et de la Région wallonne, la hiérarchie des citations de manque est différente. Le manque de variété des activités est l'aspect le plus fréquemment cité par les communes de la Région bruxelloise (31,3%), tandis que les difficultés d'accueil le mercredi et pendant les vacances arrivent en tête pour les communes de la Région wallonne (20% et plus). La difficulté de faire face aux petits congés n'est citée par aucune commune bruxelloise, mais mentionnée par 18 communes wallonnes. A l'inverse, le manque d'offre de soutien scolaire est cité par plus de 30% des communes bruxelloises et par moins de 10% des communes wallonnes.

L'attention portée aux spécificités de l'accueil des enfants en âge d'école maternelle semble une caractéristique des villes : cet aspect est cité comme manque par 25% des villes wallonnes et par 19% des communes de la Région bruxelloise. De la même façon, une offre d'accueil généralement ou globalement insatisfaisante est plus souvent énoncée dans les villes wallonnes (18,4%) et les communes bruxelloises (18,8%) que dans le reste de la Communauté française. Il faut souligner que les difficultés de l'accueil des tout-petits, accueil qui ne relève pas directement de l'état des lieux, sont citées par 32 communes, principalement dans les villes et les communes urbanisées wallonnes (20,4% et 23,8%) mais par seulement 1 commune bruxelloise et par 10,5% des communes rurales wallonnes. Ceci reflète bien les disparités de l'accueil des 0 à 3 ans en Communauté française.

### 6.3.1.2 La parole aux communes

il ne manque pas d'offre d'accueil

*[A21004 : 5 - 7 ] 1 de façon générale dans chaque quartier une collaboration entre les écoles est mise en place : pour la grande majorité des écoles communales et la majorité des écoles des autres réseaux un service d'accueil en dehors des heures scolaires est organisé tous les jours de la semaine, pour les vacances scolaires de Toussaint et Carnaval une organisation en tournante a lieu entre les écoles du quartier, pour les autres périodes l'organisation de l'accueil est assurée, tous réseaux confondus, par l'ASBL Jeunesse à Bxl. D'autre part, en dehors de ce 'circuit scolaire ' foisonnent sur le territoire d'autres activités organisées tels écoles de devoirs, activités dans les maisons d'enfants et dans les antennes de CPAS, accueil d'enfants malades... De plus, le nombre initiatives d'accueil extrascolaire est de façon générale, en fonction de la densité de sa population..*

*[A25043 : 5 - 6 ] De manière générale, l'offre est suffisante. Différentes initiatives devraient pouvoir être intensifiées dans le courant des vacances notamment. Par ailleurs, on relève un manque de place d'accueil pour les enfants en bas âge. La capacité d'accueil de la structure "BEBE FUTE" reste insuffisante,*

*[A52055 : 5 - 7 ] De manière générale, l'offre correspond à la demande.*

*Il arrive cependant à des associations de devoir refuser certaines demandes car celles-ci ne correspondent pas à leur encadrement ou à leurs objectifs (ex. : demande de garde pour enfants handicapés moteurs ou mentaux alors que les locaux ne le permettent pas ou le personnel). Demande à un service de baby-sitting pour garder chaque mercredi après-midi les mêmes enfants.*

*[A54007 : 5 - 6 ] Pour certains opérateurs, la demande est supérieure à l'offre, mais, sur l'ensemble du territoire, tous les besoins peuvent être couverts. Aussi, le comité souhaiterait qu'il y ait plus de coordination en période de congés scolaires en vue d'obtenir une couverture horaire plus importante.*

la situation est globalement insatisfaisante

*[A21003 : 9 - 17 ] 1. Le problème des garderies surchargées est mentionné aussi bien par les directions d'école que par les enfants, en passant par les surveillants, les parents et les enseignants (les enfants qui restent très tard en garderie sont moins assidus à remettre de bons devoirs). Différents problèmes sont liés à cette situation : pas de budget pour créer des activités à l'intérieur de l'école, des parents qui voudraient bien inscrire leurs enfants à d'autres activités, mais qui ne peuvent pas les y conduire (deux pleins temps), difficulté de trouver du personnel pour travailler durant ces heures-là, manque d'activités extrascolaires intéressantes, pas d'activités pour les tout-petits, etc., nous avons entendu de tout.*

le mercredi et les vacances

*[A52048 : 5 - 6 ] Le mercredi après-midi, les enfants doivent trouver un port d'attache lorsqu'ils quittent leur école puisque aucune garderie n'est assurée, sauf la halte-garderie du CPAS qui se retrouve submergée par les 3-12 ans ; il faudrait ensuite les répartir dans les différents clubs sportifs, culturels ou les diriger vers l'académie ou encore leur offrir une « maison » vivante et conviviale où ils puissent soit participer à des activités organisées, soit se reposer, soit organiser leur temps de loisirs selon leurs goûts et leurs aspirations du moment (les enfants insistent sur l'importance, pour eux, de vivre à leur rythme et pas toujours dans une suite effrénée d'activités organisées). (...)*

*[A56078 : 5 - 6 ] Dans les écoles, les pouvoirs organisateurs tentent de répondre au mieux à l'attente des parents, avec des moyens dérisoires, mais une bonne volonté évidente. Par contre, le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires, c'est l'art de la débrouille malgré une multitude d'efforts réalisés par des mouvements tels que AMO, PSI, Centre culturel, particuliers, Administration communale,...*

*[A57018 : 5 - 6 ] En effet, lors du dépouillement des enquêtes envoyées aux parents nous avons constaté que beaucoup de parents avaient de gros problèmes pour faire garder leurs enfants durant les*

*vacances scolaires et le mercredi après-midi. Les activités qui se déroulent le mercredi après-midi débutent souvent vers 14h. Que faut-il donc faire des enfants de 12h30 à 14h car il n'y pas de garderies d'école le mercredi midi ?*

*[A57081 : 8 - 19 ] (...) Lors de l'analyse des questionnaires des parents, nous avons pu constater que les parents des enfants des villages ont autant d'attentes que leurs homologues citadins. Dans les villages, ce manque de milieux d'accueil se fait cruellement ressentir. En effet, devant l'absence de services de qualité qui pourraient accueillir leurs enfants avant et/ou après l'école, de nombreux parents préfèrent placer leurs enfants dans les écoles du centre-ville. Pour preuve, partons du cas concret d'une directrice d'une école de village s'inquiétant du faible taux d'inscriptions d'enfants : questionnant les parents sur les causes de cette défection, la plupart lui ont répondu que cette non-inscription était liée au fait qu'aucune garderie n'était prévue le mercredi après-midi.*

*[A61048 : 5 - 6 ] Aucune garderie organisée dans notre commune qui puisse prendre les enfants en charge pendant ces périodes excepté 3 semaines en juillet pendant lesquelles la Plaine de vacances accueille des enfants de 4 à 12 ans.*

*[A84075 : 5 - 13 ] Hormis l'Ecole de la Communauté française de Wellin, les autres garderies scolaires n'organisent pas d'activités le mercredi après-midi. Pour les parents, cela semble être un réel problème car il y a des incompatibilités avec leurs horaires de travail (travail à temps plein ou à horaire variable). D'autres parents invoquent comme difficulté le manque de famille proche, de grands-parents. Cette constatation se renforce davantage pendant les vacances scolaires ou lors des petits congés. En effet, à l'exception des trois semaines de plaines de jeux organisées par le CPAS, aucune activité n'est organisée pendant les vacances.*

*Ainsi, toute une série de périodes n'est pas couverte :*

- deux semaines à Carnaval*
- deux semaines à Pâques*
- cinq semaines pendant les grandes vacances (aucune activité n'est organisée au mois d'août)*
- une semaine à la Toussaint*
- deux semaines à Noël.*

*[A51019 : 21 - 51 ] (...) Les garderies scolaires, quant à elles, ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires (horaires: de 6h30 à 18h. Les deux étendent leur garderie le mercredi après-midi). Malgré les camps de vacances, un besoin est fortement ressenti pendant les périodes de congés scolaires. Les parents doivent se débrouiller pour assurer la garde de l'enfant. Ils font régulièrement appel à la famille ou aux amis ou sont parfois obligés de laisser l'enfant seul à la maison.*

*[A64075 : 5 - 6 ] Durant les vacances de Toussaint, Noël, Carnaval et une partie des grandes vacances, il n'existe aucun encadrement d'enfants sur le territoire de Wasseiges.*

la diversité des activités

*[A62108 : 5 - 6 ] Les parents se plaignent des garderies scolaires qui sont uniquement des lieux où les enfants sont surveillés mais pas « animés ». Selon les parents, ces endroits, trop peu encadrés et trop bruyants ne permettent pas aux enfants de faire leurs devoirs. De plus, les enfants s'y ennuiant vite car les activités proposées ne sont pas très variées.*

le soutien scolaire

*[A21003 : 9 - 17 ] 2. Développement d'une école de devoirs ouverte à tous les enfants de Berchem. Pour le moment, que ce soit à Saint-Albert ou à l'Ecole communale, les écoles de devoirs ne sont accessibles qu'aux enfants de l'école et que sur avis du PMS et des instituteurs. C'est davantage un cours de remédiation qu'une école de devoirs. Conclusion : il n'y a pas d'alternative pour les élèves des écoles de Berchem qui ne sont pas envoyés en remédiation et qui pourtant préféreraient s'inscrire à une école de devoirs plutôt que de rester en garderie. Il n'y a pas de possibilités non plus pour les enfants berchemois inscrits dans des écoles non berchemoises.*

*[A21016 : 9 - 18 ] Il n'y a que deux écoles de devoirs pour plus de 12.574 écoliers (8.835 en primaire). L'une est située au Homborch, l'autre au Merlo.*

*[A63020 : 8 - 12 ] - Les enfants qui restent tard à la garderie ne sont pas toujours disposés à faire leurs devoirs en rentrant à la maison, les parents pensent que les enfants devraient être accompagnés dans leurs devoirs à l'étude du soir.*

*- Les parents ne savent pas toujours aider leurs enfants dans leurs devoirs, c'est pourquoi une aide après l'école serait nécessaire.*

## **6.3.2 LES CATÉGORIES D'ACCUEIL**

Q2.0. Manque-t-il certaines catégories d'accueil sur le territoire de votre commune ?

Q2.1. Si oui, lesquelles ?  
 Q2.2. Justifier votre réponse.

### 6.3.2.1 Il manque ...

Manque offre	Région bruxelloise	Région wallonne	Communauté française	% des 16 communes Bxl	% des 19 communes rurales RW	% des 80 communes urbanisées RW	% des 49 villes RW	% CF
<b>les 0 - 6</b>	8	72	80	<b>50,0%</b>	<b>52,6%</b>	<b>46,3%</b>	<b>51,0%</b>	<b>48,8%</b>
<b>ponctuel</b>	6	39	45	<b>37,5%</b>	10,5%	<b>26,3%</b>	<b>32,7%</b>	<b>27,4%</b>
<b>soutien scolaire</b>	8	19	27	<b>50,0%</b>	10,5%	<b>16,3%</b>	8,2%	<b>16,5%</b>
<b>activités</b>	2	26	28	12,5%	10,5%	<b>21,3%</b>	14,3%	<b>17,1%</b>
<b>handicapés</b>	1	11	12	6,3%	0,0%	8,8%	8,2%	7,3%
<b>mercredi</b>	0	15	15	0,0%	10,5%	10,0%	10,2%	9,1%
<b>vacances</b>	3	20	23	<b>18,8%</b>	10,5%	<b>15,0%</b>	12,2%	<b>14,0%</b>
<b>accueil extrascol.</b>	3	15	18	<b>18,8%</b>	5,3%	12,5%	8,2%	11,0%
<b>les +12</b>	1	4	5	6,3%	5,3%	3,8%	0,0%	3,0%

**Tableau 17 Les manques en catégories d'accueil**

Si, dans la première question de l'analyse des besoins, il s'agissait de donner une appréciation globale de l'offre d'accueil sur le territoire communal, il s'agit maintenant de détailler les manques en termes de catégories de services. Ainsi dans une commune on peut considérer que l'offre est globalement satisfaisante pour ce qui est des places mais estimer que tel ou tel service particulier serait bien nécessaire. Aussi le nombre de non-répondants a-t-il diminué : 15% seulement des communes ne font pas de commentaire. Tout comme a diminué l'accent mis sur les difficultés des parents le mercredi et pendant les vacances.

Quelles sont les catégories de services le plus souvent citées comme manquantes ou nécessaires ?  
 Soulignons :

- ✓ les services d'accueil des enfants de 0 à 6 ans que nous détaillons plus loin ;
- ✓ l'accueil d'urgence et l'accueil d'enfants malades que nous avons rassemblés sous la rubrique accueil ponctuel avec les services de baby-sitting : 45 communes le signalent, 6 communes bruxelloises, 33% des villes wallonnes, 26% des communes urbanisées wallonnes ;
- ✓ les services spécifiques de soutien scolaire comme les écoles de devoirs mais aussi des cours de langue ou encore une étude le mercredi sont cités comme manque par 1 commune bruxelloise sur 2 La fréquence est moindre en Région wallonne : 16% des communes urbanisées, 8% des villes ;
- ✓ le souhait d'activités organisées pour les enfants est surtout exprimé dans les communes urbaines wallonnes (21% de ces communes). Cette préoccupation rejoint celle des communes où l'on souhaite « une vraie garderie », un « véritable accueil extrascolaire », un « milieu d'accueil avec un projet d'accueil axé sur le bien-être des enfants, sur le respect de leurs rythmes... » et qui est exprimé dans 11% des communes.

Les services pour les petits	Région bruxelloise	Région wallonne	Communauté française	% des 16 communes Bxl	% des 19 communes rurales RW	% des 80 communes urbanisées RW	% des 49 villes RW
<b>les 0 - 6</b>	8	72	80	<b>50,0%</b>	<b>52,6%</b>	<b>46,3%</b>	<b>51,0%</b>

<b>2,5 à 6 ans</b>	4	16	20	<b>25,0%</b>	0,0%	8,8%	<b>18,4%</b>
<b>0 à 3</b>	2	44	46	12,5%	<b>47,4%</b>	<b>28,8%</b>	<b>24,5%</b>
<b>dont gardiennes</b>	1	18	19	6,3%	<b>31,6%</b>	11,3%	6,1%
<b>divers</b>	2	24	26	12,5%	10,5%	<b>16,3%</b>	<b>18,4%</b>
<b>dont haltes</b>	2	17	19	12,5%	5,3%	11,3%	14,3%

**Tableau 18 Les manques en services pour les petits**

On compte 1 commune sur 2 qui cite comme manquant au moins 1 service d'accueil d'enfant de 0 à 6 ans, et ce quelle que soit la caractéristique de la commune. La rubrique globalisante « services pour enfants de 0 à 6 ans » a été créée pour tenir compte de l'ambiguïté des services tels les gardiennes encadrées (classés normalement dans les services pour enfants de 0 à 3 ans) ou encore les haltes-garderies et les maisons d'enfants (classés dans les services pour enfants de 0 à 6 ans). En effet, ces types de services, comme d'ailleurs les maisons communales d'accueil de l'enfant, peuvent accueillir des enfants de 0 à 6 ans et, surtout dans les communes rurales, jouent un rôle d'appoint pour l'accueil extrascolaire des petits.

La nécessité d'une offre spécifique de services et d'activités pour les enfants de 2,5 à 6 ans est principalement ressentie dans les villes : elle est citée par 4 communes bruxelloises et par 18% des villes wallonnes.

### 6.3.2.2 La parole aux communes

il ne manque pas de catégorie d'accueil

*[A52025 : 11 - 14 ] Sur les 228 questionnaires traités dans le cadre de l'enquête auprès des parents, les répondants ont marqué une satisfaction ou une grande satisfaction vis-à-vis des solutions d'accueil à leur disposition que ce soit durant l'année scolaire (avant et après l'école), le mercredi et le week-end ou durant les congés scolaires. En règle générale, les répondants estiment qu'il n'y a pas de manque en terme de types d'accueil ou d'activités, que ce soit dans le cadre des activités extrascolaires ou dans le cadre des activités culturelles et sportives.*

il manque ...

*[A61031 : 6 - 7 ] Liste d'attente à la Maison de l'enfant, à la Crèche Petit à petit pour l'accueil extrascolaire le mercredi et pour les vacances scolaires. Beaucoup d'insatisfaction formulée de la part des parents. Liste d'attente aussi qui ne cesse de s'allonger pour l'accueil classique des 0-3 ans dans ces mêmes structures ainsi que chez les gardiennes. Les parents ne savent plus quoi faire pour trouver une place d'accueil pour leur enfant.*

*[A82003 : 8 - 11 ] En dehors de certains stages payants et des plaines de jeux communales organisées pendant les grandes vacances rien n'existe pendant les congés scolaires. Les « petits » ont peu de possibilités d'activités avant l'âge de 5 ans. En cas de maladie d'un enfant ou pour les familles monoparentales, il n'existe pas de garde à domicile.*

*[A91013 : 6 - 8 ] Pour les enfants de plus de trois ans, l'offre est insuffisante également puisque toutes les écoles ne disposent pas d'une garderie scolaire ; ce qui pose des problèmes de concurrence entre les 3 grosses écoles et les écoles communales. De plus, ces garderies ne visent pas le développement des enfants mais plutôt une aide dans l'organisation des parents.*

l'accueil ponctuel

*[A21004 : 14 - 17 ] Une constatation globale et systématique s'impose concernant la garde d'urgence, le nombre de services offerts sur le territoire de la ville de Bruxelles reste aujourd'hui marginal. Nous allons aussi pouvoir constater que certaines franges de la population ont un accès limité à ce service. Les services rencontrés offrant un accueil d'urgence, nous ont fait part de l'augmentation du nombre de personnes faisant appel à leur service ; augmentation à laquelle ces services ont de plus en plus de mal à répondre.*

*Paradoxalement, les services offrant un accueil ponctuel ont fait part de leur difficulté à se développer. Même si ces cinq dernières années on peut constater une nette évolution de la demande, celle-ci n'est pas systématique. Beaucoup de facteurs entrent en jeu dont les saisons, le flux des épidémies, le personnel disponible... Dès lors, à ces services d'aides ponctuelles viennent s'adjoindre d'autres services en rapport direct ou non avec le milieu de l'enfance telles les mutualités, afin de pouvoir garantir à l'organisme des sources de revenus plus stables.*

*Quand on examine les services offerts sur le territoire de la ville de Bruxelles en matière de garde d'enfants malades, on s'aperçoit que la majorité d'entre eux offrent des services limités dans le temps. Les mutualités par exemple, proposent un service d'aide à domicile pour trois jours seulement à condition de prévenir vingt-quatre heures à l'avance. Les services de baby-sitting acceptent bien souvent de garder un enfant à condition que les soins à prodiguer ne soient qu'élémentaires, certains refusent même de garder des enfants malades.*

#### le soutien scolaire

*[A21008 : 44 - 44 ] La seule école des devoirs, qui ne répond malheureusement pas aux récents critères de subsidiation de la Communauté française, aide 30 enfants. Sa capacité d'accueil maximale est atteinte, une liste d'attente existe. La fréquentation est stable car un rang mène les enfants au pavillon après l'école. Des demandes d'aide aux devoirs semblent émerger de la population moins favorisée des logements sociaux. Il serait intéressant de pouvoir quantifier cette demande et de creuser la demande sous-jacente : soutien pratique à la scolarité ou recherche d'un milieu d'accueil à vocation socio-culturelle plus large ?*

*[A57018 : 10 - 11 ] Beaucoup de parents rencontrent des problèmes de garde occasionnels pour leurs enfants ; de plus, beaucoup de parents nous signalent que lorsqu'ils rentrent du travail ils n'ont pas beaucoup de temps à accorder aux enfants pour les devoirs et souvent les enfants sont fatigués car il est tard.*

#### les activités

*[A93088 : 27 - 32 ] Des garderies de qualité pour les enfants. Les lieux accueillant l'enfant après l'école se situent en grande majorité au sein même des écoles. Il manque d'une part, un milieu d'accueil le mercredi après-midi permettant des activités guidées tout en sauvegardant le temps libre de l'enfant, et d'autre part des milieux d'accueil indépendants au niveau des infrastructures scolaires. Certaines garderies ne sont pas opérationnelles le mercredi après-midi : Les Ecoles libres de Fraire de Walcourt et d'Yves-Gomezée et l'Ecole communale de Gourdinne. Il manque donc des lieux d'accueil adaptés le mercredi pour éviter que l'enfant ne passe une partie de son après-midi de congé à la garderie purement et simplement. Bien que les gardiennes soient rémunérées par la commune, cette dernière n'intervient en rien dans l'organisation du programme des activités.*

*[A52015 : 13 - 13 ] (...) En effet, beaucoup de milieux d'accueil ne proposent qu'une simple "garde" d'enfants. Les milieux qui ont des projets pédagogiques solides sont trop peu nombreux.*

*[A62032 : 11 - 11 ] Un accueil qui propose aux enfants une palette d'activités adaptées à l'âge et aux potentialités de chaque enfant.*

*[A21002 : 31 - 31 ] Concernant les garderies du soir, certains acteurs considèrent qu'il ne faut pas proposer d'activités car les enfants veulent la paix. D'autres, par contre, souhaitent que des activités soient organisées, surtout des activités sportives, offrant aux enfants la possibilité de se défouler.*

#### les petits

*[A21006 : 85 - 85 ] Oui, surtout pour les enfants en dessous de 5 ans.*

*[A25044 : 9 - 9 ] manque de diversité. Manque d'activités pour la tranche des moins de 6 ans.*

*[A55004 : 9 - 9 ] Pour les enfants de moins de 6 ans, il manque des garderies adaptées ainsi que des activités culturelles et artistiques régulières.*

*[A63076 : 13 - 13 ] Sur la commune de Theux, il manque un accueil pour les enfants malades, mais aussi un accueil réservé aux enfants de 3 à 5 ans.*

*[A84059 : 4 - 4 ] Manque de service d'accueil pour les 0-6 ans et manque de milieux d'accueil pour le mercredi après-midi, les week-ends, lors des vacances.*

#### un inventaire exhaustif

*[A21007 : 16 - 29 ] La Commune de Forest compte quelques quartiers fragilisés (St Antoine, St Denis, Bempt, Primeurs, Marconi) ceux-ci comptent une importante population d'enfants qui souffrent cruellement d'un manque d'activités extrascolaires significatif. Il faut entendre par-là une carence d'initiatives privées pour la tranche d'âge évoquée dans l'état des lieux (2,5 à 12 ans), peu de places pour l'accueil, des infrastructures inadaptées, et peu de moyens financiers ce qui donne souvent recours au système « D ».*

##### 2. La halte-garderie

*Le principe de la halte-garderie est apprécié par les parents qui utilisent de ce type de garde souple, trop rare, et encore mal connu par les parents sur la commune. Il y a qu'une seule garderie de ce genre qui permette aux mamans de déposer leur enfant le temps de suivre une formation, de rechercher un emploi ou encore de réaliser une autre activité. Alors que de nombreux parents recherchent aujourd'hui ce mode de garde.*

##### 3. Les maisons d'enfants

Elles sont rares sur la commune de Forest à pratiquer un accueil extrascolaire. Il y a seulement trois de ces milieux d'accueil sur dix qui assurent une garde pendant les congés scolaires ou qui acceptent de prendre par ordre de priorité les enfants qui ont fréquenté autrefois la maison d'enfants pendant ou en dehors des congés scolaires. Certaines des « gardiennes » vont jusqu'à chercher l'enfant jusqu'à l'école à la place des parents.

#### 4. Les ludothèques

De nombreux parents ne disposent pas chez eux d'un espace suffisant qui permette à leur enfant de pouvoir s'amuser en toute quiétude et surtout sans déranger le voisinage. Les ludothèques offrent dans leur conception la possibilité de jouir d'un espace de jeu qui apporte une solution aux principaux problèmes précités. La Commune de Forest possède actuellement qu'une seule ludothèque qui est fortement handicapée par la limite de son espace (une pièce d'environ 30 m<sup>2</sup>) et de son équipement. Ce qui l'empêche fortement de promouvoir un accueil de qualité. Quelques associations essaient de créer un espace ludothèque se rendant compte que ce concept reste à promouvoir tant il existe une réelle demande de la part des parents.(...)

### 6.3.3 LES HORAIRES

Q3.0 Les plages horaires des milieux d'accueil (de garde) sont-elles suffisantes ?

Q3.1. Si non, que manque-t-il ?

Q3.2. Justifier votre réponse.

#### 6.3.3.1 Il manque ...

Horaires	Région bruxelloise	Région wallonne	Communauté française	% des 16 communes Bxl	% des 19 communes rurales RW	% des 80 communes urbanisées RW	% des 49 villes RW	% CF
<b>garderies</b>	6	76	82	<b>37,5%</b>	<b>42,1%</b>	<b>52,5%</b>	<b>53,1%</b>	<b>50,0%</b>
<b>général</b>	1	20	21	6,3%	15,8%	13,8%	12,2%	12,8%
<b>avant</b>	1	35	36	6,3%	<b>26,3%</b>	<b>20,0%</b>	<b>28,6%</b>	<b>22,0%</b>
<b>après</b>	4	55	59	<b>25,0%</b>	<b>26,3%</b>	<b>38,8%</b>	<b>38,8%</b>	<b>36,0%</b>
<b>mercredi</b>	1	35	36	6,3%	<b>42,1%</b>	<b>20,0%</b>	<b>22,4%</b>	<b>22,0%</b>
<b>congés</b>	3	37	40	<b>18,8%</b>	<b>47,4%</b>	<b>21,3%</b>	<b>22,4%</b>	<b>24,4%</b>
<b>WE</b>	0	13	13	0,0%	0,0%	8,8%	12,2%	7,9%

**Tableau 19 Des horaires insuffisants**

Comment les horaires des milieux d'accueil des enfants pourraient-ils être améliorés? Principalement dans les garderies scolaires après l'école. En effet, comme ce sont les garderies scolaires qui assurent le principal de l'accueil des enfants, il n'est pas étonnant que ce soient à propos des garderies que les problèmes soient surtout épinglés : c'est le cas de 1 commune sur 2, principalement en Région wallonne.

Dans la mesure où les horaires d'ouverture des garderies scolaires sont fort variables (moins de la moitié ouvrent après 17h30 comme on l'a vu plus haut) il n'est pas possible de donner les limites d'un horaire idéal à partir des mentions des communes. Relevons que :

- le souhait existe que les garderies ouvrent plus tard dans 39% des villes et des communes urbanisées wallonnes, dans 26% des communes rurales wallonnes et dans 25 % des communes bruxelloises ;
- le souhait d'une ouverture plus précoce est surtout wallon : il est exprimé dans 24% des communes wallonnes ;
- les problèmes d'horaires du mercredi tiennent souvent à l'absence de garderie entre l'école et les activités de l'après-midi... mais aussi à l'absence pure et simple de garderie ;

- il en va de même des congés : pas de garderie avant ou après les activités ou encore pas d'activité ou de garderie à certaines périodes.

Mais aussi, par le biais de l'horaire, on est renvoyé à la question : à partir de quel moment une demande peut-elle être considérée comme acceptable, ? Aussi les difficultés d'horaires sont-elles, plus souvent que les autres, justifiées par un recours à l'opinion des parents : 51% des communes y font référence pour le manque d'offre, 43% pour le manque de catégories, 68% pour les problèmes d'horaire. Et, dans le cas d'une modification des horaires existants, avant le souhait des parents, certaines communes tiennent plutôt compte de l'avis des professionnels et des difficultés d'organisation.

### 6.3.3.2 La parole aux communes

les garderies

*[A62108 : 14 - 14 ] Les parents se plaignent du manque de souplesse des horaires surtout tôt le matin (avant 8H le matin et après 6H le soir). Un moyen d'y remédier serait d'engager plus de personnel et ainsi de pouvoir assurer des horaires plus flexibles.*

*[A53053 : 15 - 15 ] La plupart des crèches, gardiennes indépendantes, maisons d'enfants, ... accueillent en moyenne les petits jusque 18 heures. Lorsque ces derniers sont en âge de scolarité, un problème se pose pour les parents. En effet, l'école se termine en général vers 15 heures et une garderie est assurée jusque 17 heures. Cependant, beaucoup de parents ne savent pas reprendre leurs enfants pour 17 heures et une seule structure assure un ramassage des enfants dans quatre écoles ainsi qu'une surveillance jusque 20h30. Ceci est insuffisant par rapport au nombre d'enfants présents sur l'entité montoise.*

*[A57018 : 14 - 14 ] Les parents qui travaillent ont souvent fait remarquer que les heures des garderies ne correspondent pas souvent aux horaires de travail et cela cause souvent des problèmes. Les garderies du soir se terminent souvent vers 17h30 et beaucoup de parents souhaiteraient que ces dernières se terminent vers 18h.*

le mercredi

*[A52043 : 15 - 15 ] mercredi: 11h30 à 13h00*

*[A62009 : 14 - 14 ] Le mercredi après midi n'est généralement pas couvert. Période creuse entre la fin de la période scolaire et le début des activités sportives et culturelles. Le mercredi après midi doit être plus utilisé pour développer des activités plus complètes dans la mesure où il y a plus de temps libre que durant le reste de la semaine .*

les congés

*[A21001 : 44 - 44 ] Pour les garderies scolaires, les parents demandent à ce que les horaires d'accueil ne changent pas au moment des vacances où ils passent de 7h - 18h30 à 7h30 - 18h ce qui met beaucoup de personnes en difficulté.*

*[A57003 : 17 - 17 ] Des garderies avant et après les activités aux congés de Toussaint, Noël, Carnaval et Pâques : elles seront mises en place dès la période de Carnaval mais ce sera un nouveau coût supplémentaire pour la Commune.*

une demande des parents

*[A84035 : 15 - 15 ] Pour certains parents, ils souhaiteraient l'ouverture des garderies scolaires pendant les petits et grands congés.*

*[A84068 : 14 - 14 ] 21% des parents souhaiteraient un élargissement des périodes d'accueil (jusqu'à 19h) et davantage pendant les congés scolaires. Cependant, la Capucine qui est un service d'accueil extrascolaire communal couvre déjà une bonne série de périodes après l'école et pendant les congés scolaires.*

*[A85009 : 26 - 26 ] On peut imaginer que des solutions plus particulières pourraient convenir pour les réponses plus rares concernant les créneaux avant 7h et après 19h (exemple de la baby-sitter).*

*[A91030 : 14 - 14 ] Les horaires des parents sont très variables selon leur secteur d'activités. Les milieux d'accueil ne savent donc pas satisfaire tous les parents. L'accueil extrascolaire sera ouvert jusque 18h30. C'est un bon départ et cet horaire pourra être étendu après quelques mois de fonctionnement*

l'avis de certains professionnels

*[A21016 : 28 - 28 ] Remarque préalable : De l'avis des directeurs d'école, il n'est pas judicieux d'élargir la plage horaire pour les autres jours que le mercredi. Il faut poser une limite à la prise en*



charge des enfants par l'école sous peine de déresponsabiliser davantage les parents. Et, si le retard de certains parents le soir est chronique, il reste limité à quelques individus.

[A25091 : 28 - 28 ] Certains parents désireraient avoir une plage horaire étendue au-delà de 18h (18h30 voire plus)...Interrogés à ce sujet, les professionnels (surveillants, animateurs) ne désirent pas étendre leur surveillance au-delà de cette plage horaire.

[A92003 : 116 - 116 ] Il faudrait donc des milieux d'accueil ouverts de 07h00 (voir même avant) à 18h30 durant toute l'année scolaire et durant les vacances. Toutefois, pour pouvoir offrir un tel service aux familles, il faudrait absolument engager du personnel supplémentaire de manière à ce que s'établissent des tournantes et que la même personne n'ait pas à travailler 11h30 de suite.

### 6.3.4 LE COÛT

Q4.0. En ce qui concerne les milieux d'accueil, le coût est-il un obstacle à la participation des enfants ?

Q4.1. Si oui, quelle est la contribution maximale qui paraît acceptable aux parents ?

Q4.2. Justifier votre réponse.

#### 6.3.4.1 Les difficultés des parents

Coût	Région bruxelloise	Région wallonne	Communauté française	% CF
modulable	1	25	26	15,9%
en général	6	13	19	11,6%
plus si activité	1	8	9	5,5%
gratuit	2	6	8	4,9%
activités	1	4	5	3,0%
enquête	0	21	21	12,8%
chiffre	0	25	25	15,2%

**Tableau 20 Les coûts des milieux d'accueil**

Avec cette question, on entre dans les aspects plus subjectifs d'appréciation. Aussi les réponses sont-elles souvent prudentes. Certaines communes s'appuient sur une enquête auprès des parents (21 communes dont 13 urbaines wallonnes) et la référence aux parents est faite dans 90 communes. Il est vrai que, pour chacun des répondants, la référence, c'est la situation actuelle dans la commune ... aussi ne constate-t-on pas d'inflexion particulière selon les régions ou l'urbanisation alors que, par exemple, la gratuité est exceptionnelle en Région bruxelloise (voir plus haut les chiffres clés). Nous reprenons dès lors le total pour la Communauté française et nous signalons les aspects évoqués par au moins 5 communes.

Dans plus de la moitié des communes (51,2%), le coût n'est pas considéré comme un problème. Dans 11,6% des communes, on se contente du constat d'une difficulté en général. Aussi la solution la plus fréquemment évoquée (15,9% des communes) est-elle la nécessité d'un prix modulable en fonction des revenus des parents ou encore en fonction du nombre d'enfants dans la famille (plutôt qu'en fonction du nombre d'enfants fréquentant les garderies). Le souhait de gratuité n'est relevé que dans 4,9% des communes.

Avant le coût des garderies, c'est le coût des activités qui est évoqué le plus fréquemment, et ce, aussi bien pour regretter leur coût élevé (3% des communes) que pour souligner que certains parents seraient prêts à payer plus si des activités intéressantes étaient organisées (5,5% des communes). D'autant plus que, pour les garderies, la question est toujours : un forfait ? un paiement à l'heure ? à la demie heure ? et pourquoi pas gratuit ?

Mais il arrive aussi – fort rarement – que, suivis par la commune, certains professionnels souhaitent utiliser le coût comme moyen de brider l'accès à l'accueil, de la même façon qu'ils utilisaient les horaires.

	Montant max.	Citations		Montant max.	Citations
<b>garderie par heure</b>	0,25	1	<b>par activité</b>	1,00	2
	0,50	1		2,50	1
	1,00	5			
	1,25	3			
<b>garderie par jour</b>	1,25	1			
	2,50	1			
	5,00	3			
	20,00	1			
<b>garderie par mois</b>	10,00	1	<b>activité par mois</b>	10,00	1
	25,00	1		15,00	1
	40,00	1		25,00	2

**Tableau 21 Des propositions chiffrées**

Quelle est la contribution maximale jugée acceptable par les parents ? Courageusement, 25 communes (15,2%) avancent des chiffres. Nous les donnons ici à titre indicatif car manifestement, il n'y a pas d'unanimité ou même simplement de tendance !

### 6.3.4.2 La parole aux communes

des réponses prudentes

[A85034 : 41 - 42 ] (...) si le coût n'est pas considéré comme facteur déterminant, sa présence laisse présager de son importance. Le fait qu'il ne soit pas considéré comme préoccupant n'est-il pas le résultat d'une adéquation entre ce que les parents estiment raisonnable de consacrer à ce volet de leur budget et ce qu'ils y consacrent réellement ?

[A84029 : 23 - 24 ] (...) Pour les autres garderies, disons que ce n'est pas la question essentielle qui ressort de l'enquête, vu qu'il n'y a pas ou peu de garderies, le problème du coût ne se pose même pas.

[A62063 : 30 - 30 ] Les places dans les milieux d'accueil subsidiés font défaut, d'où problème pour les familles moins aisées qui doivent se tourner vers le privé où les coûts ne sont pas calculés % aux revenus. Conséquence : développement de gardes "en noir" qui n'offrent pas à l'enfant un accueil de qualité toujours optimal.

des limites toujours en débat

[A21019 : 61 - 75 ] Quant aux écoles communales, même s'il est plus difficile à calculer, les directeurs se disent attachés au système de paiement « au détail », plutôt que par forfait (comme à Auderghem). En effet, le prix de détail encourage, selon eux, les parents à venir rechercher leur enfant plus tôt.

[A61039 : 18 - 19 ] (...) Bref, actuellement le coût des milieux d'accueil au niveau de la commune de Marchin ne semble pas constituer un obstacle. Par ailleurs, (il) permet de responsabiliser les parents et d'éviter certaines dérives.

[A93088 : 52 - 54 ] En instaurant un système payant de garderie, certains abus pourraient être évités ( les parents mettant leurs enfants dans les garderies alors qu'ils ne travaillent pas ou en profitent pour faire "leurs courses"). Pour les gardiennes encadrées, le coût peut être un obstacle. En effet, certains parents abusent en croyant que parce qu'ils payent une journée, ils peuvent sans conséquence dépasser l'horaire, ils ont de toute façon payé.

Les habitudes de vie entrent également en ligne de compte. Pour certains, 2 euros représentent beaucoup, mais acheter un GSM à l'enfant ne pose aucun problème. C'est parfois donc une question de priorité de la part de certains parents.

Il faut ajouter que les enfants du bois de Thy restent dans les garderies des écoles des environs, bien que leurs parents ne travaillent pas. Instaurer un système payant ne leur permettrait sans doute plus d'aller à la garderie mais favoriserait leur errance dans les villages environnants.

des difficultés à se prononcer

[A53082 : 23 - 24 ] 78% des personnes s'étant exprimées sur la question considèrent l'accueil des enfants corrects point de vue coût voir même des fois bon marché. Mais 21% le trouvent encore cher (surtout les familles nombreuses ou celles ayant des horaires professionnels chargés et devant donc cumuler les systèmes de garde).

[A82003 : 23 - 24 ] Généralement, les activités proposées ne sont pas trop coûteuses si elles ne sont pas cumulées.

[A21007 : 38 - 39 ] Ce qui demeure certain, c'est que le prix reste le principal facteur de discrimination face aux activités extrascolaires. Encore une fois, c'est la population qui dispose d'un faible revenu pour qui l'accès à certaines activités reste un problème majeur car le coût d'une activité reste lié à la situation socio-économique de la famille.. Ce qui a pour conséquence d'exclure les enfants d'un accueil extrascolaire potentiel car pour les parents demandeurs la possibilité du choix favorable pour une activité n'existe pas. Par un manque de ressources suffisantes, l'accueil extrascolaire n'est pas une priorité. Le prix le plus bas peut aller de la gratuité (lorsque l'activité est subsidiée par un pouvoir public) au prix fort qui peut dépasser aisément les 120 euros par semaine pour un stage ou un camp de vacances.

[A82037 : 47 - 51 ] Dans les questions posées à notre échantillon, le problème du prix ressort, mais faiblement. Selon les attentes des caractéristiques d'un accueil extra scolaire pour les parents le « prix » est en 4e position dans le classement par ordre d'importance. Et à la question de définir un accueil extra scolaire idéal, les parents classent « l'accessibilité financière » en 3e position dans un ordre d'importance.

un forfait ?

[A25084 : 31 - 32 ] Il est certain que beaucoup de parents trouvent que les garderies coûtent chers, qu'il faudrait calculer par demi-heure, avoir des tarifs réduits pour plusieurs enfants d'une même famille, ...

[A62003 : 29 - 29 ] (...) On peut pointer notamment trois causes à cette insatisfaction : une liée au coût (certains réclament la gratuité du service), une autre liée au forfait (certains réclament un tarif adapté au temps passé à la garderie et se plaignent de devoir payer pour une fréquentation de 10' de leur enfant), une troisième liée aux familles nombreuses (certains demandent un tarif dégressif pour les familles nombreuses).

des souhaits

[A25112 : 20 - 22 ] Il s'agirait déjà d'établir un tarif équitable et équivalent au sein des différentes garderies tous réseaux confondus !

[A52043 : 24 - 25 ] Ne pas demander trop cher pour les parents qui ont plusieurs enfants ou dont la mère ou le père élève seul les enfants ou dont les parents n'ont pas d'emploi. Par contre, les gens qui travaillent peuvent donner plus ... ce qui ne leur fera néanmoins pas plaisir...

des constats

[A51019 : 113 - 115 ] - Le CPAS de Flobecq doit, de plus en plus souvent, trouver des solutions pour aider les parents à payer les gardes des enfants.

[A52021 : 24 - 25 ] (... l'enquête) indique que les familles emploient les milieux d'accueil à la carte suivant leurs besoins afin de réduire substantiellement le coût des garderies.

[A62009 : 20 - 21 ] Tout les parents s'accordent pour dire qu'il faut consacrer un budget pour les activités extrascolaires mais tous ne peuvent pas le permettre à leurs enfants.

et pourtant, elles coûtent !

[A62026 : 27 - 30 ] En effet, depuis la dernière augmentation (fin de l'année scolaire 2000), la fréquentation de la Carambole a diminué de manière sensible. Un certain nombre d'enfants sont aujourd'hui amenés à rentrer seuls chez eux après l'école.

[A84043 : 55 - 64 ] Prenons l'exemple d'une famille avec 1 enfant qui arrive le matin à la garderie (coût horaire 1 euro) à 07h30 et regagne le domicile à 17h30. Pour un mois, le coût de l'accueil sera de 84 euros (4 euros les lundi, mardi, jeudi, vendredi et 5 euros si retour à 16h00 le mercredi après-midi = 21 euros par semaine) sans compter les activités sportives, culturelles ni les jours de congés scolaires (Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques, journées pédagogiques, grandes vacances).

### 6.3.5 LES QUARTIERS

Q5.0. Y a-t-il des quartiers, des villages, des entités non ou trop peu desservis en milieux d'accueil ?

Q5.1. Si oui, lesquels ?

Q5.2. Justifier votre réponse.

### 6.3.5.1 Des quartiers ou des villages mal desservis

Quartiers et villages	Région bruxelloise	Région wallonne	Communauté française	% des 16 communes Bxl	% des 19 communes rurales RW	% des 80 communes urbanisées RW	% des 49 villes RW	% CF
offre centralisée	0	48	48	0,0%	26,3%	23,8%	49,0%	29,3%
communication	1	24	25	6,3%	0,0%	18,8%	18,4%	15,2%
activités	2	28	30	12,5%	5,3%	17,5%	26,5%	18,3%
milieux d'accueil	5	10	15	31,3%	15,8%	3,8%	8,2%	9,1%

**Tableau 22 Les difficultés de la répartition spatiale de l'accueil**

Une commune sur trois ne relève pas de problème particulier dans la répartition spatiale des milieux d'accueil. En Région bruxelloise, comme dans les communes urbanisées de la Région wallonne, la proportion dépasse 40%. Par contre, ce sont surtout les villes de la Région wallonne qui soulignent des disparités locales dans les milieux d'accueil : seules 20% d'entre elles n'en relèvent pas.

En Région bruxelloise, c'est surtout un manque général de milieux d'accueil dans certains quartiers qui est pointé, ainsi que les difficultés spécifiques aux populations défavorisées (citées par 5 communes bruxelloises).

En Région wallonne, dans les villes et les communes urbanisées où pratiquement toutes les écoles organisent une garderie, c'est surtout la centralisation de l'accueil qui est relevée (1 commune sur 3) et donc l'offre d'activité ou l'offre autre que simple garderie fait défaut dans les quartiers ou les villages. Pour 19% des communes, les difficultés de communication accentuent ce manque. Dans les communes rurales wallonnes, avant de pouvoir regretter un manque de diversité dans l'offre d'accueil, c'est tout simplement un manque de structures d'accueil qui domine. Il faut souligner que 7 communes signalent l'absence d'école (ou leur fermeture) dans certains quartiers ou villages.

### 6.3.5.2 La parole aux communes

des quartiers peu desservis

[A62108 : 23 - 26 ] (...) Les parents et les enfants qui habitent ces endroits ont le sentiment, au travers du sondage réalisé, qu'il n'y a "rien" près de leur endroit d'habitation. Cette observation est également confirmée par les travailleurs de terrain.

[A51012 : 28 - 30 ] Les villages de Gages, Cambron-Casteau, Mévergnies et Attre. (...) Tout est centralisé à Brugelette.

[A62120 : 33 - 33 ] La rive droite de la Meuse (l'entité d'Ivoz-Ramet) et l'entité des Cahottes.

[A82036 : 26 - 26 ] La commune étant très étendue, il est difficile de développer un accueil dans chaque village. Néanmoins, il y a une garderie scolaire dans 6 implantations sur 8. L'idéal étant de développer un accueil dans chaque implantation. Mais le coût est vite très élevé quand il y a peu de demandes (petites implantations)

[A91030 : 24 - 24 ] Les écoles de village font de gros efforts pour résoudre les problèmes liés à la garde après l'école. Certaines gardiennes ONE vivent dans les villages et les parents de ces mêmes villages peuvent donc faire appel à elles.

des difficultés de communication

[A25014 : 51 - 51 ] On peut donc dire qu'une fois encore les quartiers excentrés sont mal desservis en ce qui concerne les milieux d'accueil destinés aux enfants de 2,5 à 12 ans, et ce aussi, à cause d'un problème de transport. En effet, ces quartiers sont assez isolés et mal desservis par les transports en commun (par exemple, au Village N 1 « Reine Fabiola », il y a un bus à 7h00 et un autre à 8h00 vers le centre de Braine-l'Alleud. Pour le retour, un seul bus à 16h00).

[A53083 : 37 - 38 ] Les villages sont espacés de plusieurs kilomètres et le réseau des bus Tec est nettement insuffisant pour permettre un déplacement des enfants. De ce fait, l'organisation d'une activité extrascolaire dépend du transport effectué soit par les parents ou les grands-parents.

surtout pour les activités

[A25084 : 39 - 39 ] *Les milieux d'accueil MCAE et Les Oisillons sont répartis à des endroits stratégiques. Ils sont situés près des écoles au cœur de Perwez, le village où il y a le plus d'habitants. Les autres villages quant à eux sont moins bien pourvus en matière d'accueil autre que les garderies d'écoles.*

[A52043 : 28 - 30 ] *les cités en général ( Nazareth, Bois Robert), ou certains hameaux un peu éloignés (Bellecourt, Longsart, La Goëtte). (...) Ces quartiers se trouvent un peu loin des centres sportifs et créatifs et la majorité de la population semble se refermer sur elle-même, formant un sorte de ghetto d'où les enfants ont du mal , ou ne veulent pas, s'extirper.*

[A57003 : 32 - 32 ] *Les activités étant centralisées en un endroit de la Commune en juillet-août, celle-ci organise un service de ramassage des enfants pour la plaine, service qui est cependant sous-utilisé. Les enfants des villages sont aussi moins nombreux à s'y rendre, ce qui tenterait à prouver la nécessité de décentraliser ou alors le manque de confiance de la part de certains parents à confier leurs enfants à des structures extrascolaires hors de leur village.*

[A63035 : 31 - 31 ] *Excepté une garderie scolaire jugée par certains parents d'élèves comme insuffisante (notamment au niveau des horaires), ces villages ne disposent d'aucune infrastructure d'accueil extra scolaire.*

[A91114 : 54 - 54 ] *Les seuls milieux d'accueil extrascolaires qui sont en place dans les villages sont les garderies scolaires. Ce qui pose problème à certains parents qui travaillent au delà des horaires proposés. Le mercredi après-midi n'est jamais pris en charge au sein même des villages. La solidarité familiale et relationnelle est alors mise à contribution. Ce qui n'est pas toujours facile à gérer par les parents puisque la garde de leurs enfants se fait sur le mode de la « débrouille ».*

des seuils d'acceptabilité

[A61028 : 106 - 116 ] *Dans chacune des écoles communales, il existe une « garderie » assurée par une surveillante jusque 16h et par les enseignants de 16h à 17h et pour l'école St François, elle est également proposée jusque 17h. Pour les parents qui ont besoin d'un accueil un peu plus long, c'est-à-dire jusque 18h, la Ribambelle est organisée à partir de 16h à l'école communale de Couthuin-centre. Si les parents en font la demande, le car scolaire mis à la disposition du service par l'Administration communale, peut passer dans toutes les écoles de la commune (tous réseaux confondus) et amener les enfants à l'accueil de la Ribambelle.*

[A82005 : 24 - 29 ] *Le village de Champs compte une école primaire qui recense pour l'année 2001-2002 27 élèves inscrits. Cette école ne propose pas de garderie. (...) La demande des parents n'est pas assez importante pour instaurer un service de garderie ayant un seuil minimum de rentabilité et de viabilité. Pour ce faire, la garderie doit accueillir un minimum de 3 enfants chaque jour or la demande est inférieure à ce chiffre.*

### **6.3.6 LE CODE DE QUALITÉ DE L'ACCUEIL ... EN 2002**

Q6.0. La majorité des milieux d'accueil rencontrent-ils les objectifs repris dans le Code de qualité de l'accueil ?

Q6.1. Si non, quels problèmes rencontrent-ils et comment y remédier ?

Q6.2. Justifier votre réponse.

#### **6.3.6.1 Les objectifs du code de qualité**

Il faut rappeler que l'analyse des besoins a été réalisée par les communes et les coordinateurs en 2002, moment où entré en vigueur l'arrêté définissant le code de qualité de l'accueil, ce qui a attiré l'attention de nombreuses associations sur la modification des compétences de l'ONE et l'extension de celles-ci aux enfants âgés de 6 à 12 ans. Si, dans les milieux d'accueil relevant auparavant de l'ONE, le code de qualité était connu et souvent appliqué ou en voie d'application, il n'en allait pas de même des garderies scolaires mais aussi des associations culturelles et sportives. Aussi une commune signale-t-elle que la majorité des milieux d'accueil ne rencontre pas les objectifs du code de qualité car :

[Q06\_MAAqualité : 1256 - 1256 ] *La plupart de ces milieux d'accueil correspondent aux écoles, et n'ont donc pas l'obligation de se conformer au code de qualité.*

Qualité	Région bruxelloise	Région wallonne	Communauté française	% des 16 communes Bxl	% des 19 communes rurales RW	% des 80 communes urbanisées RW	% des 49 villes RW	% CF
manque général	0	35	35	0,0%	26,3%	22,5%	24,5%	21,3%
code pas connu	8	10	18	50,0%	0,0%	5,0%	12,2%	11,0%
formation	2	15	17	12,5%	0,0%	12,5%	10,2%	10,4%
infrastructure	0	8	8	0,0%	0,0%	3,8%	10,2%	4,9%
mq personnel	0	8	8	0,0%	0,0%	3,8%	10,2%	4,9%
en bonne voie	2	12	14	12,5%	5,3%	8,8%	8,2%	8,5%
ok 0-3	1	16	17	6,3%	5,3%	11,3%	12,2%	10,4%
qualité OK	5	59	64	31,3%	47,4%	40,0%	36,7%	39,0%

**Tableau 23 La conformité aux objectifs du code de qualité**

L'appréciation du degré de conformité des milieux d'accueil au code de qualité tout neuf est fort relative : telle commune estime que, les milieux d'accueil de la petite enfance s'y conformant, il n'y a pas de problèmes, telle autre estime que comme les garderies scolaires et les associations ont eu une réflexion sur le développement de l'enfant, tous les milieux d'accueil rencontrent les objectifs du code de qualité... sans le connaître, telle autre commune signale simplement que la majorité des milieux d'accueil ne rencontrent pas les objectifs du code de qualité...

On compte globalement 39% des communes qui estiment que la majorité des milieux d'accueil rencontrent les objectifs du code de qualité de l'accueil. A l'autre extrême, on compte 21% des communes qui constatent un déficit généralisé : ce sont surtout les communes wallonnes qui sont dans ce cas.

En Région bruxelloise, la moitié des communes soulignent que le code n'est pas bien connu. C'est moins fréquent en Région wallonne où l'on distingue souvent les milieux d'accueil de la petite enfance. C'est aussi souvent en Région wallonne que l'on regrette le manque de formation des encadrants ou encore l'inadéquation des locaux ou le manque de personnel.

Un accent particulier dans certaines communes : si 18 communes signalent que le code de qualité n'était pas bien connu, 5 communes attirent l'attention sur le soutien aux milieux d'accueil que peut apporter la coordinatrice ou le coordinateur communal.

### 6.3.6.2 La parole aux communes

des communes où la majorité des milieux d'accueil rencontrent les objectifs du code de qualité

*[Q06\_Maqualité : 163 - 209 ] (...) Certaines structures rencontrent les objectifs repris dans le code de qualité de l'accueil sans le savoir... Car elles n'avaient pas connaissance de l'existence de ce code ou ne s'estimaient pas concernées.*

*[Q06\_Maqualité : 209 ]Le personnel qui encadre les enfants est formé, Par ailleurs, la commune envisage d'apporter une formation au personnel ALE qui est engagé pour la surveillance des enfants.*

*[Q06\_Maqualité : 836 - 837 ] Les milieux d'accueil de la commune ont mis en place une série d'outils leur permettant de répondre, dans la mesure du possible, aux recommandations relatives au code de qualité (projet pédagogique, charte de vie réalisée avec les enfants, évaluations régulières des activités proposées menées avec les enfants, réunions hebdomadaires de l'équipe,...). L'aspect financier est la raison majeure pour laquelle les milieux d'accueil se voient dans l'impossibilité de répondre à toutes les recommandations, notamment en termes d'équipement et de locaux.*

les débuts de l'application du code de qualité de l'accueil aux garderies scolaires :

*[Q06\_Maqualité : 246 - 259 ] Beaucoup de directions d'école estiment qu'il n'est pas de leur ressort d'organiser les garderies et/ou d'y développer un projet pédagogique particulier...même si, en règle générale, les arguments garderie, repas de midi et transports sont assez décisifs dans le choix d'école*

opéré par les parents. Ceci est relativement logique vu le peu de temps dont dispose un directeur d'école ne fût-ce que pour se concentrer déjà sur la période scolaire... alors que la garderie ressort de l'extrascolaire !

Du fait même de la vision qu'a l'école vis-à-vis de la garderie et pour des raisons pratiques (manque de surveillants) dans l'ensemble, on y constate peu de variétés d'activités. La garderie est avant tout un lieu de transition où l'on attend 'papa et maman' et non un éventuel lieu de vie. Des petites activités (bricolage, dessin, jeux de société, vidéos, ...) sont organisées sporadiquement ; ceci dépendant du nombre d'enfants et de la bonne volonté des surveillants/animateurs. Le plus souvent, les enfants sont libres de s'occuper comme ils l'entendent (ce qui est également une activité comme une autre !)

Attention, des écoles ne sacrifient pas à l'inaction (et n'ont pas du tout l'intention d'y sombrer) : bricolages, ateliers créatifs, cuisine, ...mais souvent des facteurs positifs sont là en contrepartie: peu d'élèves, animatrices/surveillantes dynamiques, etc.

Selon les directions d'écoles

Le peu de variétés au sein des garderies est compréhensible pour diverses raisons :

1.L'horaire: en primaire, les enfants vont à l'étude dirigée de 15h15 à 16h30; la période 16h30-18h est considérée comme un temps libre idéal et dont l'enfant a besoin pour s'occuper seul ou jouer librement avec ses amis ;

2.Les vagues de départ successives entre 16h30 et 18h font qu'il est quasi impossible d'organiser une 'grosse' activité et encore moins une activité à l'extérieur de l'implantation scolaire ;

3.Une garderie 'trop attrayante' risque d'attirer encore plus d'enfants (avec des moyens humains et financiers qui ne suivent pas nécessairement);

4.Le manque de personnel et de budget.

des difficultés concrètes

[Q06\_MAAqualité : 612 - 618 ](...) Une salle de classe, un réfectoire, une salle de gymnastique ne sont pas des endroits idéaux pour occuper des enfants de 15:30 à 18:00, sous l'unique garde d'une personne de bonne volonté mais non formée à la gestion du groupe, à la psychologie de l'enfant.

[Q06\_MAAqualité : 733 - 739 ] (...) Quant aux objectifs définis par le Code de qualité, cela paraît bien beau sur papier mais difficilement faisable quand on voit la situation des garderies scolaires et des moyens dont elles disposent à l'heure actuelle. La formation continuée, en fait sourit plus d'un qui ne voit pas pourquoi ils iraient se former davantage alors qu'il n'y a aucune valorisation de leur statut et qu'on ne met rien en place pour faciliter l'accès à la formation du personnel comme par exemple les payer pendant leurs heures de formation, assurer leur remplacement, ... Le besoin de qualifications et de compétences n'étant pas toujours nécessaires dans l'accès à un emploi qui a trait à la petite enfance. Quant au projet d'accueil, on constate que bien souvent, les structures n'en disposent pas ou disposent d'un projet d'accueil global pour l'ensemble de leur structure et non pour les différentes sections ou différents types d'accueil qu'elles organisent.

### 6.3.7 L'ENCADREMENT

Q7.0. Le taux d'encadrement des milieux d'accueil est-il jugé suffisant par le comité d'accompagnement ?

Q7.1. Si non, que faire pour y remédier ?

Q7.2. Justifier votre réponse.

#### 6.3.7.1 Un taux d'encadrement insuffisant

Encadrement	Région bruxelloise	Région wallonne	Communauté française	% des 16 communes Bxl	% des 19 communes rurales RW	% des 80 communes urbanisées RW	% des 49 villes RW	% CF
Garderies scolaires	9	51	60	56,3%	0,0%	32,5%	51,0%	36,6%
animations	0	16	16	0,0%	10,5%	12,5%	8,2%	9,8%
en général	1	8	9	6,3%	5,3%	5,0%	6,1%	5,5%
formation	1	7	8	6,3%	0,0%	6,3%	4,1%	4,9%
OK	2	42	44	12,5%	68,4%	25,0%	18,4%	26,8%

## Tableau 24 Le taux d'encadrement des milieux d'accueil

Si, globalement, dans 27 % des communes de la Communauté française le taux d'encadrement des milieux d'accueil est jugé satisfaisant, la proportion de satisfaits diminue dans les villes wallonnes et dans la Région bruxelloise. Ce sont surtout les garderies scolaires dont le taux d'encadrement n'est pas suffisant : plus de la moitié des villes wallonnes et de la Région bruxelloise et près de 1 commune urbanisée wallonne sur 3 mentionnent des difficultés. Il faut pourtant souligner que la base du jugement varie : ainsi (tableau non publié) on compte 9 communes (1 bruxelloise, 8 wallonnes) qui signalent comme insatisfaisantes des garderies avec 1 encadrant pour 35 ou même 60 enfants tandis que 2 communes se plaignent d'un taux d'encadrement compris entre 10 et 20.

D'autres communes précisent que le taux d'encadrement ne permet pas d'organiser des animations ou des activités avec les enfants, l'encadrement se limitant à la simple surveillance. C'est dans cette perspective d'une amélioration de la qualité des garderies scolaires que la formation est souvent préconisée.

La solution la plus souvent évoquée consiste à engager du personnel et du personnel formé... mais évidemment, cette solution se heurte à des contraintes financières et au peu d'attrait des conditions de travail proposées.

### 6.3.7.2 La parole aux communes

des communes sans problème...

*[Q07\_MAtaux : 91 - 96 ] (...) Oui, pour la surveillance, les directions estiment que l'encadrement est suffisant. Le nombre de surveillants varie en fonction du nombre d'enfants présents. Il est nécessaire de différencier le personnel appelé à surveiller et proposer des activités occupationnelles et les animateurs d'atelier ayant à prouver la maîtrise d'une branche spécifique. La charge administrative pour coordonner l'ensemble est lourde. Sans apport financier extérieur, comment concevoir un taux d'encadrement aligné aux normes énoncées dans l'avant-projet de décret et une diminution de la participation financière des parents ? Comment inciter des bénévoles, devenus rares, à s'investir dans un cadre de plus en plus réglementé ?*

*[Q07\_MAtaux : 591 - 596 ] (...) L'encadrement est de bonne qualité, le problème est posé par le manque de structures*

*[Q07\_MAtaux : 780 - 786 ] (...) Le taux d'encadrement est jugé adéquat et permet une certaine flexibilité de la part des animatrices (3 fixes et une volante, plus une coordinatrice).*

*[Q07\_MAtaux : 976 - 987 ] (...) Dans une commune à faible densité de population, la demande est réduite et ponctuelle. La garde des enfants pour chaque milieu d'accueil répertorié est assurée par 1 personne.*

*[Q07\_MAtaux : 1204 - 1222 ] (...) Oui, jusqu'à présent. Chaque enfant à l'occasion d'être appréhendé individuellement, à un moment ou à un autre, par le responsable du milieu d'accueil.*

... ou des communes en voie d'amélioration

*[Q07\_MAtaux : 469 - 469 ] Le comité d'accompagnement sera mis en place en octobre 2002. Nous allons proposer des accueils pour le mercredi après-midi à partir du mois de septembre 2003. Les travaux d'aménagement seront faits en 2002-2003 avec les subsides.*

des garderies scolaires ...

*[Q07\_MAtaux : 33 - 33 ] 1. Pas assez de surveillants pour les garderies. On se retrouve face à des garderies "parking", les parents sont inquiets de voir que parfois la surveillante se trouve seule avec une cinquantaine d'enfants dans une cour de récréation ou sous un préau, les surveillants trouvent eux-mêmes difficile de gérer d'aussi grands groupes d'élèves pendant un temps aussi long, sans activité organisée, et les directions d'école déplorent ce fait mais se trouvent confrontés à la difficulté de trouver du personnel pour ces heures-là.*

*[Q07\_MAtaux : 512 - 512 ] Un manque de personnel se fait ressentir pour les garderies scolaires et les camps de vacances communaux. La source de ce manque est un problème de financement d'un personnel qualifié et en nombre suffisant et aussi de l'absence de formations continuées.*

*[Q07\_MAtaux : 944 - 950 ] (...) Il est difficile de trouver du personnel formé mais surtout motivé : les horaires sont lourds (peu compatibles avec une vie de famille), il n'y a pas de statut, ...*

*[Q07\_MAtaux : 530 - 531 ] Car par rapport à l'avant-projet de décret du Ministre J-M. Nollet qui propose 1 accueillant pour 8 enfants et 1 accueillant pour 8 à 18 enfants. On constate trop peu de*



personnel pour le nombre d'enfants qui peuvent être accueillis dans les différents milieux d'accueil de Soignies et ses villages.

... vues par les enfants

[Q07\_MAtaux : 2 - 15 ] Certains enfants ont soulevé le fait qu'à certains endroits il manquerait une personne (une garderie d'école).

[Q07\_MAtaux : 259 - 260 ] Dans le cas où il y a le plus d'enfants, il est difficile de faire autre chose que de la simple surveillance (plus ou moins active). Ce problème quantitatif est d'ailleurs souvent stigmatisé par les enfants eux-mêmes.

avec des besoins par moment

[Q07\_MAtaux : 296 - 316 ] (...) En règle générale, c'est l'accueil du soir qui pose le plus de difficultés quant au taux d'encadrement. La première demi-heure, tous les enfants sont présents et quittent au fur et à mesure l'école : la personne chargée de l'accueil est alors plus sollicitée pour veiller aux sorties des enfants et à la sécurité ; elle ne peut donc proposer des activités aux enfants qui restent à l'accueil. Une fois passé le " Rush " du début, cela se passe mieux : les enfants sont rassemblés dans un local ou à l'extérieur. Néanmoins, il reste que la proportion d'enfants est forte par rapport aux nombres d'accueillants, en regard des normes de l'ONE.

avec des besoins en activités

[Q07\_MAtaux : 387 - 387 ] En l'état actuel des choses, le nombre de personnes affectées à la garde des enfants semble acceptable. Cependant, dans la perspective d'actions à mener, ce taux devrait être revu à la hausse et adapter en fonction des activités proposées et des locaux (1 encadrant pour 8 enfants de moins de 6 ans ou 1 pour encadrant 12 enfants entre 6 à 12ans).

[Q07\_MAtaux : 565 - 565 ] •Pour l'ensemble des milieux d'accueil, le taux d'encadrement est satisfaisant, excepté pour les garderies scolaires. En effet, dès le moment où l'on sortira d'une simple surveillance et où l'on essayera d'avoir un réel projet d'accueil répondant aux critères repris dans le code de qualité, le taux d'encadrement sera à revoir à la hausse. Différentes pistes sont à explorer : partenariat avec les associations sportives et culturelles - mise en place de personnes ressources pour des moments ponctuels - appel à des personnes payées à la prestation - engagement de personnes.

avec des besoins en formation

[Q07\_MAtaux : 692 - 694 ] Former les surveillantes de garderies scolaires (...) Un souhait du CA et des parents de la commune est de voir encadrer leurs enfants par du personnel qualifié. Toutes les autres structures disposent de personnel qualifié et de formation continuée, ce qui apparaît comme étant des critères d'un accueil de qualité aux yeux des parents et des professionnels du secteur. Il est donc important de réfléchir à la formation des surveillantes des garderies scolaires à la fois pour leur permettre de réfléchir et d'avoir du recul par rapport à leur pratique mais aussi pour leur offrir des outils conceptuels et techniques qui peuvent les aider dans leur vie professionnelle.

[Q07\_MAtaux : 882 - 882 ] Engager du personnel - volonté politique d'investir dans des formations et l'engagement de personnes adaptées à ce genre d'activité. - Etude organisée après les heures de classe (pour certains... Il faut trouver un lien entre les parents et l'école qui soit différent des devoirs)

et avec des attentions particulières

[Q07\_MAtaux : 46 - 46 ] Le manque d'auxiliaires d'éducation pendant les heures de temps libre se fait surtout ressentir lors du temps de midi dans les écoles maternelles, aussi bien dans les écoles du réseau communal, de la Communauté française que du réseau libre. Ces écoles demandent que la norme communale du nombre d'accueillantes par enfant soit revue à la baisse et qu'il soit envisageable de pouvoir compter au moins une auxiliaire d'éducation pour vingt-cinq enfants.

### **6.3.8 FORMATIONS ET QUALIFICATIONS**

Q9.0. Les accueillant(e)s des milieux d'accueil ont-ils(elles) un niveau de formation ou les qualifications jugés suffisants par le comité d'accompagnement ?

Q9.1. Si non, quelles formations continuées y a-t-il lieu d'organiser, dans quels domaines ?

Q9.2. Justifier votre réponse.

### 6.3.8.1 Les difficultés

Rares sont les communes qui n'ont pas fait des commentaires à propos de cette question, que leur avis soit positif ou négatif. Ainsi, certaines communes qui ont estimé que la qualification était suffisante n'en mentionnent pas moins les limites... qui sont celles des conditions de travail dans les garderies scolaires et des souhaits que l'on peut avoir vis-à-vis de bénévoles ou encore des agences locales pour l'emploi.

Qualification	Région bruxelloise	Région wallonne	Communauté française	% des 16 communes Bxl	% des 19 communes rurales RW	% des 80 communes urbanisées RW	% des 49 villes RW	% CF
garderies manque	5	47	52	31,3%	31,6%	27,5%	38,8%	31,7%
associations OK	2	18	20	12,5%	5,3%	11,3%	16,3%	12,2%
diff. des continuées	9	20	29	56,3%	10,5%	12,5%	16,3%	17,7%
remplacement	8	7	15	50,0%	5,3%	3,8%	6,1%	9,1%
déplacements	1	14	15	6,3%	10,5%	8,8%	10,2%	9,1%
mais expérience	1	10	11	6,3%	5,3%	3,8%	12,2%	6,7%
à améliorer	1	12	13	6,3%	10,5%	7,5%	8,2%	7,9%
en cours d'amélioration	1	33	34	6,3%	26,3%	25,0%	16,3%	20,7%
échanges	0	10	10	0,0%	5,3%	6,3%	8,2%	6,1%
thèmes formation	4	74	78	25,0%	47,4%	46,3%	57,1%	47,6%
pas comment.	2	21	23	12,5%	15,8%	15,0%	12,2%	14,0%
des difficultés	11	118	129	68,8%	63,2%	80,0%	85,7%	78,7%
OK	5	30	35	31,3%	36,8%	20,0%	14,3%	21,3%

**Tableau 25 Les difficultés liées à la qualification du personnel**

Nous avons regroupé dans la catégorie « manque » des garderies toutes les communes qui le précisaient explicitement. Il n'en reste pas moins qu'il est vraisemblable que les communes qui se contentent d'énoncer des thèmes de formation continuée particuliers ne ressentent pas moins des manques mais sous la forme de solution... plutôt que de problème. Ainsi ne compte-t-on que 13 communes satisfaites, qui ne font pas de commentaire, et si on considère qu'une formation minimale à l'accueil des enfants est nécessaire, même dans les garderies scolaires, la proportion de communes satisfaites descend de 21% à 13%.

Un consensus existe sur l'apport des formations continuées, même dans les communes où la qualification des accueillantes est jugée satisfaisante : près de la moitié des communes précisent des thèmes de formation continuée, 21% des communes signalent un processus de formation continuée en cours ou en projet et 8% des communes précisent qu'une amélioration est utile ou même nécessaire. Dans cette même perspective, seules 7% des communes mettent en avant l'expérience plutôt que la qualification.

L'éventail des thèmes de formation est extrêmement large : il va du secourisme et bricolage à l'analyse systémique en passant par la gestion des relations avec les parents ou la gestion des conflits entre enfants. L'apport d'un lieu d'échange entre accueillantes, lieu qui peut être la formation, est souligné dans 6% des communes.

Pourtant, l'organisation des formations continuées se heurte à des difficultés qui sont évoquées par 18% des communes : difficultés de remplacement, surtout mentionnées en Région bruxelloise, difficultés de déplacement, surtout mentionnées en Région wallonne.

### 6.3.8.2 La parole aux communes

les ambiguïtés du statut, du rôle et donc des qualifications nécessaires des accueillantes

*[Q09\_MAformation : 122-123 ]Pas de nom, pas d'existence ? Symbolique du malaise de la profession, personne ne se qualifie de la même manière : auxiliaire d'éducation, surveillant, surveillant éducateur,*

*pion, animateur ou animatrice de garderie, gardienne. On envisage autrement sa journée si l'on s'estime surveillant ou animateur.*

*1. Une excellente aptitude à s'occuper des enfants n'équivaut pas à une compétence. Les animateurs ou animatrices de garderie sont rarement des personnes qualifiées. On rencontre souvent des femmes qui exercent cette profession parce " qu'elles adorent les enfants " ou parce " qu'elles ont entendu dire que l'on cherchait quelqu'un ". Ce sont aussi parfois ces personnes qui assurent l'étude, avec une absence de reconnaissance des enfants à leur égard dans ce rôle.*

*2. Des réunions ont parfois lieu entre animatrices de garderie et direction mais ce n'est pas systématique. Il est en revanche rare que le corps enseignant les rencontre autour d'une table. (...)*

*[Q09\_Maformation : 803 - 805 ] Comment demander à du personnel mal rémunéré de participer en plus à des formations demandant un déplacement et un investissement personnel conséquents ?*

*Les responsables, directeurs, pouvoirs organisateurs, souhaitent une meilleure formation du personnel. Le personnel, lui, est nettement moins demandeur.*

pas de formation ...

*[Q09\_Maformation : 659 – 660 ] la plupart des personnes qui assurent la garderie sont de très bonne volonté mais n'ont aucune formation dans le domaine des enfants, elles ne possèdent ni diplôme, ni qualification et éprouvent beaucoup de difficultés à trouver un emploi, souvent, au départ, pour obtenir un petit revenu ; elles postulent pour assurer la garderie, aussi parce que c'est un travail proche du domicile, pour être avec leurs propres enfants,...*

*[Q09\_Maformation : 1522 ] Les parents, si le choix leur était possible, préféreraient du personnel qualifié mais semblent davantage soulagés par le fait que l'on garde leurs enfants après l'école. Ils n'ont pas, de toute façon, le choix de la qualité vu que toutes les garderies scolaires de l'entité ne fournissent pas un personnel spécifiquement formé dans l'accueil des enfants.*

*[Q09\_Maformation : 750 ] Il est tout à fait impensable de demander des qualifications au personnel bénévole ou aux personnes engagées via l'ALE. De même, il n'est pas possible d'organiser des formations si le personnel n'est pas qualifié.*

*[Q09\_Maformation : 821 ] Ce sont surtout les parents qui estiment que le niveau de formation des encadrants (garderies) est insuffisant. Les directions sont conscientes du problème, mais ont un champ d'action limité.*

... mais de l'expérience

*[Q09\_Maformation : 861 - 863 ] Toutefois, il faut souligner que le terme compétence revêt, selon les cas, plusieurs significations : il s'agit, en effet de formation, autant que des qualités humaines et d'expérience. Une majorité du personnel encadrant apprécie son travail, et est apprécié des parents pour ses qualités humaines et au regard des liens tissés jour après jour avec les enfants. Ces personnes souhaitent continuer à exercer leur emploi, en le voyant valorisé, à la fois en termes financiers et en termes de moyens dont elles disposent.*

une formation toujours à améliorer

*[Q09\_Maformation : 410 - 412 ] Si les personnes n'ont pas les formations adéquates des petites formations seront prévues afin que ces employés soient au niveau demandé par le code de qualité. (...)*  
*Les enfants sont bien encadrés par tout le personnel, chacun a sa fonction, le but est de bien encadrer les enfants lors des repas, des matins pour la garderie et après le temps d'école, pour l'école des devoirs.*

ou en cours d'amélioration

*[Q09\_Maformation : 488 - 488 ] Une réunion au mois d'août 2002 a été organisée pour présenter les différentes formations aux accueillantes. Celles-ci se sont déjà inscrites à différents modules.*

*[Q09\_Maformation : 1071 ] (...) Dans le cadre d'une garderie d'école, une formation pédagogique en plus d'une formation ONE semble tout aussi nécessaire, et ce, afin d'utiliser, dans le plus grand des respects, le matériel scolaire mis à la disposition des garderies par les écoles.*

un lieu d'échange

*[Q09\_Maformation : 410 - 412 ] Le métier d'accueillant(e) extra scolaire est en pleine construction, à cela s'ajoute souvent le manque de formation de base et d'expérience du personnel. C'est pourquoi des formations continuées sont nécessaires. Les formations sont également intéressantes sur le plan humain afin d'échanger son vécu, les problèmes rencontrés... avec des personnes qui exercent le même métier.*

et les formations continuées organisées par la Communauté française

[Q09\_MAformation : 40 - 41 ] La seule chose que nous avons constaté, c'est que quand on soulève la question de la formation, ce sont toujours les mêmes points qui reviennent : si elles sont payantes et hors des heures de cours, elle n'intéressent pas et si elles sont gratuites et pendant les heures de prestation, ça n'arrange pas les directions qui ne trouvent pas de remplaçant pour leur personnel en formation.

La brochure envoyée par la Communauté française "Formations destinées aux professionnel(le)s de l'Enfance" a tout de même rencontré un vif succès. Le seul problème, c'est de toucher les bonnes personnes. Les envoyer aux directions ne sert à rien, il faut les envoyer personnellement aux encadrants surveillants.

### 6.3.9 LE MATÉRIEL

Q10.0. Le matériel disponible dans les milieux d'accueil est-il adapté aux activités proposées et à l'âge des enfants ?

Q10.1. Si non, quel matériel manque-t-il ?

Q10.2. Justifier votre réponse.

#### 6.3.9.1 Du matériel peu adapté

Matériel	Région bruxelloise	Région wallonne	Communauté française	% des 16 communes Bxl	% des 19 communes rurales RW	% des 80 communes urbanisées RW	% des 49 villes RW	% CF
manque	7	62	69	43,8%	26,3%	45,0%	42,9%	42,1%
jeux	7	51	58	43,8%	21,1%	37,5%	34,7%	35,4%
cours d'écoles	3	9	12	18,8%	5,3%	7,5%	4,1%	7,3%
petits	1	6	7	6,3%	0,0%	3,8%	6,1%	4,3%
apport RW et CF	0	11	11	0,0%	15,8%	5,0%	8,2%	6,7%
avis des enfants	0	6	6	0,0%	0,0%	5,0%	4,1%	3,7%
Non	11	106	117	68,8%	47,4%	75,0%	75,5%	71,3%
Oui	5	42	47	31,3%	52,6%	25,0%	24,5%	28,7%

**Tableau 26 Du matériel peu adapté**

Non, dans les garderies d'école, non seulement le matériel n'est pas adapté (71% des communes) mais surtout dans 42% des communes, tout manque. Du matériel de récupération (signalé dans 5 communes) à celui amené par les parents, les enfants ou les gardiennes, c'est le règne de la pénurie et de la débrouille qui empêche souvent d'envisager la moindre activité particulière.

Quels sont les manques le plus souvent épinglés ? Tout ce qui permet le jeu arrive en tête (35% des communes) et particulièrement l'équipement minimum de la cour de récréation ou le matériel de jeux de plein air est cité par 7% des communes. Il manque des livres (tableau non publié : 23 communes) et des coins lecture (15 communes), du matériel de psychomotricité (22 communes), du matériel de repos (13 communes) ou, simplement, une armoire qui ferme à clé (11 communes) ou des crayons (5 communes). Dans cette perspective, la difficulté d'accès au matériel et équipement scolaire est épinglée par quelques-uns. Le souhait d'un ordinateur est mentionné par 6 communes tout comme le besoin d'un téléphone portable pour les gardiennes. L'avis des enfants sur le matériel est mentionné dans 6 communes.

Il faut souligner que 11 communes wallonnes signalent l'apport des subventions de la Région Wallonne et de la Communauté française aux garderies et 1 commune bruxelloise celles de la Cocof et du FIPI aux associations.

### 6.3.9.2 La parole aux communes

oui le matériel est satisfaisant

[Q10\_MAmat : 1139 ] *Oui dans ma mesure où aucune activité n'est prévue. Les enfants font leurs devoirs et le matériel composant une classe leur permet de le faire.*

[Q10\_MAmat : 129 - 130 ] *La plupart des écoles disposent d'un matériel, souvent limité, qui est mis à la disposition des enfants durant les garderies : des livres, des jeux, des ballons, du matériel de bricolage. Un cas remarquable mérite d'être mentionné : soucieuse d'offrir à ses élèves un repère important pour différencier les temps de l'école et les temps de garderie, l'école maternelle de Joli-Bois dispose d'un " local-jouets " réservé à la garderie, inaccessible pendant les heures d'école.*

[Q10\_MAmat : 387 ] *Les activités sont adaptées à l'âge des enfants mais il manque du matériel de psycho-motricité pour les plus petits et des jeux d'extérieurs pour les plus grands. Les parents demandent pour avoir une aide aux devoirs.*

non, il manque ...

[Q10\_MAmat : 97 ] *Quand il n'y a que 2 encadrants pour gérer des groupes de 40 à 60 enfants, il faut que ceux-ci puissent accéder à des jeux avec lesquels ils puissent jouer de manière autonome.*

[Q10\_MAmat : 1105 ] *des moyens qui nous permettraient de pouvoir proposer des activités. Une seule personne ne sait pas proposer des activités pour 20 enfants avec des âges différents.*

[Q10\_MAmat : 242 ] *Certaines écoles ouvrent leurs classes à l'accueil et le matériel est disponible. Mais dans la plupart des cas, tout est rangé et les enfants n'y ont pas accès et donc n'ont plus rien pour jouer. Parfois, les accueillants apportent eux-mêmes des jeux ou du matériel de bricolage,...*

en situation de pénurie, le matériel n'est pas prioritaire

[Q10\_MAmat : 786 ] *La règle de la débrouille semble régner en maître dans bon nombre de lieux d'accueil car l'essentiel des ressources financières est souvent consacré à l'encadrement et au fonctionnement plutôt qu'au matériel pédagogique spécifique. C'est dans cet esprit, que le comité d'accompagnement a souhaité mettre sur un système de malles pédagogiques itinérantes entre les lieux d'accueil,*

il faudrait ...

[Q10\_MAmat : 913 - 913 ] (...) *il conviendrait de disposer de jeux extérieurs (modules, toboggan, vélos, ballons, ...) ainsi que de jeux de société, de matériel de psychomotricité, d'un coin lecture, de musique, ...afin d'organiser des activités culturelles et sportives, ainsi que diverses animations pour les enfants.*

[Q10\_MAmat : 913 - 913 ]

[Q10\_MAmat : 427 - 427 ] *Des armoires fermées à clé, du papier, des marqueurs, des crayons, des livres à colorier, du matériel de bricolage, des jeux d'extérieurs (ballon, raquettes de badminton, trottinette...), un ordinateur, un lecteur cassette avec télévision incorporée, des tables, des chaises*

[Q10\_MAmat : 724 - 724 ] *Il manque beaucoup de matériel dans les garderies, notamment permettant des activités libres éducatives (principalement pour les plus jeunes) : livre, jeux divers (faire semblant, ...), jeux de société, jeux individuels (puzzle, de construction, ...), ... Dans beaucoup d'écoles, la garderie a lieu dans le réfectoire -> peu de matériel. Des malles de matériel éducatif (à entreposer dans un coin de l'espace) permettraient aux enfants de réaliser diverses activités.*

[Q10\_MAmat : 1074 - 1074 ] *Matériel didactique et ludique et de coin sieste, lecture... pour les enfants des différents services d'accueil.*

[Q10\_MAmat : 259 - 259 ] *Il existe de la part des encadrants et des directions d'écoles une demande de petit matériel (crayons de couleur, papier, etc.), et dans certains cas d'équipement (exemple, demande d'un GSM qui permette aux parents de signaler qu'ils viendront chercher leur enfant plus tard que prévu)..*

l'avis des enfants

[Q10\_MAmat : 464 - 464 ] *Dans les structures d'accueil, on trouve du matériel adapté aux différents âges et à diverses activités ; un espace "repos". Dans les garderies scolaires, les enfants soulèvent le manque de jeux, d'activités, d'un endroit pour se reposer, d'une aire de jeux à l'extérieur, d'espaces (verts), ...*

[Q10\_MAmat : 1038 - 1038 ] (...) *Les enfants ont tendance à répondre de manière stéréotypée quand on leur demande ce qu'ils voudraient parce qu'ils ne savent pas parler de ce qu'ils ne connaissent pas.*

[Q10\_MAmat : 1200 - 1200 ] *Concrètement, pour que du matériel puisse être mis à disposition, il manque encore les propositions d'amélioration des enfants.*

### 6.3.10 L'ACCESSIBILITÉ

Q11.0. Y a-t-il des initiatives à prendre pour faciliter l'accès des accueillants, des parents et des enfants ?

Q11.1. Si oui, lesquelles ?

Q11.2. Justifier votre réponse.

#### 6.3.10.1 Les initiatives

Accessibilité	Région bruxelloise	Région wallonne	Communauté française	% des 16 communes Bxl	% des 19 communes rurales RW	% des 80 communes urbanisées RW	% des 49 villes RW	% CF
déplacements	8	57	65	50,0%	52,6%	40,0%	30,6%	39,6%
mercredi	3	14	17	18,8%	15,8%	10,0%	6,1%	10,4%
proximité	1	12	13	6,3%	5,3%	3,8%	16,3%	7,9%
parking	2	8	10	12,5%	0,0%	6,3%	6,1%	6,1%
information	0	10	10	0,0%	5,3%	6,3%	8,2%	6,1%
mobilité réduite	3	5	8	18,8%	0,0%	3,8%	4,1%	4,9%
horaires	0	8	8	0,0%	5,3%	2,5%	10,2%	4,9%
coût activités	2	4	6	12,5%	0,0%	2,5%	4,1%	3,7%
no comment	0	7	7	0,0%	0,0%	6,3%	4,1%	4,3%
Non	6	60	66	37,5%	36,8%	45,0%	34,7%	40,2%
Oui	10	88	98	62,5%	63,2%	55,0%	65,3%	59,8%

**Tableau 27 L'accessibilité des milieux d'accueil**

Pour 40% des communes, l'accessibilité des milieux d'accueil n'exige pas d'initiative particulière. Pour les autres, l'accessibilité a surtout été entendue dans ses aspects physiques : les difficultés de déplacements sont évoquées par 40% des communes et à l'inverse, le souhait de proximité des lieux d'accueil est évoqué par 8% des communes. C'est particulièrement le mercredi, lors d'un accueil de plus longue durée et qui implique généralement des activités plutôt que la surveillance, que les problèmes d'accessibilité sont évoqués.

Déplacements	Région bruxelloise	Région wallonne	Communauté française	% des 16 communes Bxl	% des 19 communes rurales RW	% des 80 communes urbanisées RW	% des 49 villes RW	% CF
transport	0	30	30	0,0%	21,1%	21,3%	18,4%	18,3%
bus communal	3	18	21	18,8%	26,3%	11,3%	8,2%	12,8%
covoiturage	0	7	7	0,0%	15,8%	1,3%	6,1%	4,3%
accès pied ou vélo	3	2	5	18,8%	0,0%	1,3%	2,0%	3,0%
bus RW	0	4	4	0,0%	0,0%	3,8%	2,0%	2,4%
bus	8	29	37	50,0%	31,6%	20,0%	14,3%	22,6%

**Tableau 28 Remarques sur les difficultés de déplacement**

Les difficultés d'accès sont surtout exprimées globalement sous la forme de difficultés de transport (18% des communes). Des initiatives à prendre pour faciliter l'accès à pied ou à vélo sont une spécificité bruxelloise, celles qui portent sur le recours à un bus communal (ou dédié à l'accueil extrascolaire) ou le covoiturage sont une spécificité des communes rurales wallonnes justifiée par la faible densité de population.

### 6.3.10.2 La parole aux communes

des communes sans problème

*[Q11\_MAAccessib : 1005 ] L'accueil extrascolaire occupe principalement les locaux des établissements scolaires ; tout un chacun peut donc y avoir accès,*

la proximité

*[Q11\_MAAccessib : 64 - 64 ] La proximité est un facteur soulevé à maintes reprises par les parents qui privilégient une activité extrascolaire proche de leur domicile et/ou de leur travail ou encore sur leur chemin de leur travail lorsque l'initiative potentielle existe.*

*[Q11\_MAAccessib : 1186 - 1186 ] Une majorité des parents ne souhaitent pas voir leurs enfants quitter l'école après les heures de cours pour se rendre dans une structure d'accueil. Deux raisons sont émises : la sécurité des enfants lors de ces déplacements et la facilité pour les parents de reprendre les enfants toujours au même endroit.*

et des initiatives en matière de transport

*[Q11\_MAAccessib : 297 - 297 ] Les horaires des clubs et des transports en commun ne correspondent pas toujours. Il serait plus intéressant de créer un système de ramassage dans les établissements scolaires mais pour une ville comme Charleroi cela relève de l'utopie quand on sait qu'il existe environ 150 implantations scolaires et une petite centaine d'associations et de clubs et que l'on connaît la circulation dans les grandes villes.*

*[Q11\_MAAccessib : 564 - 564 ] Intervention du taxi social pour meilleure mobilité des enfants*

*[Q11\_MAAccessib : 1155 - 1155 ] Certains parents éprouvent effectivement des difficultés pour amener ou reprendre leurs enfants à certains endroits (milieux d'accueil ou activités) (difficultés qui concernent 112 familles).*

un bus communal

*[Q11\_MAAccessib : 106 - 108 ] La mise à disposition d'un bus de ramassage pour l'accueil extrascolaire. (...) Pour que les enfants puissent accéder à des activités extrascolaires, le mercredi par exemple, il faut que les parents puissent les conduire or la majorité d'entre eux travaillent et ne savent pas assurer les transports. Cela permettrait également, au départ des écoles par exemple, que les enfants puissent accéder à des activités extrascolaires décentralisées, au hall sportif, par exemple.*

*[Q11\_MAAccessib : 924 - 925 ] Dans une commune où les possibilités et l'offre des moyens de transport restent limitées, à l'inverse d'une zone urbaine, la mise en service d'un bus extrascolaire garantira une meilleure mobilité dans les différentes implantations extrascolaires et assurera un encadrement et un accueil plus performants.*

*Ce bus permettra le regroupement des enfants et le transport de ceux-ci vers les lieux d'accueil et les activités extrascolaires.*

l'apport de la Région wallonne

*[Q11\_MAAccessib : 160 - 160 ] Un bus a été acheté par la Commune avec le subside octroyé par la Région wallonne. Ce bus est une réelle nécessité, car certains quartiers excentrés sont mal desservis par les bus du TEC. Les enfants habitant ces quartiers se retrouvent ainsi lésés.*

*[Q11\_MAAccessib : 350 - 350 ] Dans le cadre du projet d'investissement (financé parla Région wallonne dans le cadre des politiques croisées) , la Commune de Gerpinnes a mis à la disposition de partenaires 2 minibus, afin de répondre aux besoins de mobilité exprimés par les parents en matière d'accueil extrascolaire.*

le covoiturage

*[Q11\_MAAccessib : 1005 ] Pour ce qui est des jours de congés, les moyens de transport sont inexistantes ou ils ne sont pas synchronisés avec les horaires des enfants. Autrement dit, s'il n'y a pas de moyens de locomotion, il n'y a pas de garderie. Une initiative à prendre serait de faire une tournante entre les parents ; il suffirait d'organiser un comité afin de se mettre d'accord sur un endroit de ralliement des enfants, dans chaque village et chaque parent disponible effectuerait le ramassage à tour de rôle.*

l'accès à pied ou à vélo

*[Q11\_MAAccessib : 158 - 158 ] Organiser des ramassages à vélo sécurisés, avec des encadrants.*

*[Q11\_MAaccessib : 203 - 203 ] Il faudrait étendre les zones 30 km/h aux abords des écoles ce qui permettrait aux enfants d'accéder à leurs écoles à pied ou à vélo en sécurité aux heures où le trafic est plus dense. Création de parkings vélos près des écoles qui faciliteraient le déplacement des enfants et éviteraient les "bouchons" de circulation des rues des écoles. Faire respecter le code de la route.*

des aménagements de sécurité

*[Q11\_MAaccessib : 282 - 282 ] - facilité de parking et d'accessibilité des parents, du personnel et des enfants*

*[Q11\_MAaccessib : 246 - 246 ] Certains parents demandent aussi que les abords de quelques lieux d'activités soient mieux aménagés : piétonniers, ralentisseurs de vitesse,...*

le coût des activités

*[Q11\_MAaccessib : 34 - 36 ] 27,3% des directions évoquent leur difficulté à pouvoir mettre en place des activités extrascolaires à cause du coût et du sentiment d'inégalité qu'elles peuvent susciter pour les parents ne pouvant pas y consacrer une partie de leur budget.*

### 6.3.11 LES LOCAUX

Q12.0. Les locaux sont-ils suffisants, suffisamment spacieux et sécurisants pour chaque milieu d'accueil ?

Q12.1. Si non, que convient-il d'améliorer ?

Q12.2. Justifier votre réponse.

#### 6.3.11.1 Des difficultés

Locaux adaptés	Région bruxelloise	Région wallonne	Communauté française	% des 16 communes Bxl	% des 19 communes rurales RW	% des 80 communes urbanisées RW	% des 49 villes RW	% CF
Non	13	115	128	81,3%	63,2%	81,3%	77,6%	78,0%
Oui	3	33	36	18,8%	36,8%	18,8%	22,4%	22,0%

**Tableau 29 Des locaux peu adaptés**

Pour ce qui est des locaux, on compte globalement 22% de communes les déclarant adaptés à l'accueil.

Devant l'unanimité des constats, nous n'avons pas catégorisé les manques, les difficultés et les souhaits, préférant laisser la place à des descriptions qui parlent toutes seules, sans avoir besoin de chiffres ! Quand l'accueil se fait dans les écoles, il n'y a pratiquement jamais de locaux réservés au seul accueil extrascolaire et donc les locaux scolaires sont « squattés » avec les difficultés que comporte tout squat, qu'il s'agisse des salles de classe, des réfectoires (40 citations) ou de la salle de gym (14 citations). Au point que même les communes qui déclarent les locaux adaptés... sont souvent obligées de préciser qu'ils le sont moins s'il s'agit « d'activités récréatives ».

Relevons également que les communes signalent une inadéquation des locaux des associations (17 citations) ou des locaux réservés au sport (25 citations) et laissons parler les exemples.

#### 6.3.11.2 La parole aux communes

des communes satisfaites

*[Q12\_MAloux : 44 - 50 ] Concernant les écoles, oui. Elles ont chacune de grandes cours (séparées pour les grands et les petits), un bon préau, une belle salle de gym et un grand réfectoire ou salle polyvalente. Peut-être faudrait-il un peu améliorer le problème de l'insonorisation mais n'est-ce pas le cas dans toutes les écoles du monde ? Quand un grand nombre d'enfants sont dans un endroit fermé, forcément, ça fait du bruit ! Quant aux salles de garderie, personne ne se plaint de leur taille ou de leur manque de confort.*

*[Q12\_MAloux : 621 ] Dans les écoles, les accueils se font dans les salles de classes -> sécurité, espace. Cependant, les locaux ne sont pas réservés spécifiquement à l'accueil -> difficulté de jouer ou de se détendre pour les enfants*



[Q12\_MAlocaux : 1115] L'analyse n'a pas révélé de problème. Nous n'avons pas visité tous les milieux d'accueil. Cependant, 2 personnes font remarquer le caractère bruyant de la cantine de l'école.

[Q12\_MAlocaux : 1121 ] Pour les garderies scolaires, locaux parfois un peu exigus.

[Q12\_MAlocaux : 1339 - 1344 ] (...) Les milieux d'accueil sont tous soumis à un contrôle de prévention d'incendie et les écoles sont contrôlées par l'inspection scolaire.

#### des locaux à améliorer

[Q12\_MAlocaux : 795 ] Non, un quart des parents trouvent les locaux actuels trop petits et/ou trop bruyants, voire même (pour une minorité) trop dangereux. A noter quand même qu'un tiers des parents interrogés les trouvent tout à fait adaptés. Un quart des parents disent ne pas avoir d'avis sur la question. La plupart des écoles manquent de place. Preuve en est la localisation de la garderie dans le réfectoire ou dans une des classes.

[Q12\_MAlocaux : 316 - 318 ] Cela dépend des écoles : certaines ouvrent leurs classes à l'accueil : parfois cela se passe bien, mais souvent le partage des locaux avec les enseignants pose problème: les enseignants ont peur de retrouver leurs classes en désordre ou " leur " matériel abîmé. Une classe n'est pas toujours suffisante en terme d'espace, surtout si l'on veut différencier les zones de jeux, d'ateliers ou de détente.

D'autres écoles, font l'accueil dans le réfectoire : ce lieu n'est pas adapté et certains parlent du problème des odeurs de cuisson, de fumée de cigarette. Dans certaines écoles, le lieu d'accueil ne dispose même pas d'un point d'eau, ni d'une prise de courant.

[Q12\_MAlocaux : 438 ] Toutes les implantations ne possèdent pas un local spécifique pour l'accueil extrascolaire. Ce sont souvent des locaux à usage multiples ex : Classe, réfectoire, salle de Gym,... Il n'y a pas toujours de place pour stocker le matériel, pas toujours suffisamment de sanitaires, pas toujours de possibilités d'organiser des coins "animations" dans un même local (ex / lecture, devoirs, bricolage,...).

[Q12\_MAlocaux : 1037 - 1037 ] Beaucoup de locaux affectés à l'accueil extra scolaire sont des classes, des halls omnisports, mais rarement des locaux propres à celui-ci.

[Q12\_MAlocaux : 641 - 643 ] Souvent la garderie a lieu dans l'ancien local réfectoire : le matériel est inadapté et vieillot

les locaux sont sombres, les peintures sont défraîchies, les papiers=peints abîmés, il faudrait revoir l'aménagement intérieur pour permettre aux enfants à la fois de jouer ensemble et de s'isoler s'ils le désirent, tout en restant sous la surveillance du responsable ( procéder par coins)

[Q12\_MAlocaux : 24 - 25 ] (...) On parle idéalement d'aménagement de coins lecture avec coussins, espaces où les enfants peuvent s'isoler mais aucune garderie ne peut se permettre cela actuellement. Tenter au moins de pouvoir décorer un local de garderie.

[Q12\_MAlocaux : 713 - 713 ] Pour l'instant, les garderies scolaires organisées au sein des différentes écoles sont obligées de "squatter" des classes, des réfectoires, des cours de récréation, ... ce qui est loin de l'idéal nécessaire pour le confort des enfants. Les enfants ne disposent donc que d'un espace limité où les possibilités de mouvement, d'expression, d'exposition des productions réalisées sont limités et on il convient de toujours faire attention à ne pas abîmer les affaires des enfants qui ont cours dans cette classe. Les enfants ont besoin d'espaces ; espace de lecture, espace de repos, espace de travail, espace de jeux, ...

#### les associations

[Q12\_MAlocaux : 630 ] Certains responsables d'associations se sont plaints de l'étroitesse relative de leurs locaux. Ils se sentent parfois coincés dans leur projet pédagogique et ne peuvent s'agrandir comme ils le souhaiteraient. Des milieux d'accueil envisageaient d'ailleurs de déménager à cause des raisons précitées.

[Q12\_MAlocaux : 221 - 221 ] Les scouts réclament depuis longtemps un local. La Commune vient de leur attribuer un local qui semble suffisant. Par ailleurs un local sera aménagé dans le cadre du projet "ACCUEIL EXTRASCOLAIRE " de la Région wallonne à proximité de l'école d'Opprebaix pour les garderies IOSBW,

#### les locaux du sport

[Q12\_MAlocaux : 664 - 664 ] Remarque car la question n'est pas posée dans le culturel et sportif: pour certains clubs sportifs, les locaux sont vétustes et insuffisamment spacieux.

[Q12\_MAlocaux : 524 - 526 ] Selon les opérateurs, certains locaux sont désuets et non adaptés à l'activité pratiquée (exemple pour les clubs sportifs où il manque des vestiaires et des sanitaires, exemple de structures d'accueil pour les enfants où un coin dortoir n'est pas prévu). Certains responsables doivent également sacrifier une partie de leur espace pour y ranger le matériel à défaut d'avoir une pièce "rangement" supplémentaire.

Certains clubs sportifs bénéficient de leur propre infrastructure. Par compétition et par manque de collaboration avec les autres clubs, ils souhaitent garder le monopole de tout le bâtiment. Ils ne le louent pas à d'autres clubs pratiquant la même discipline. Les locaux ne sont donc pas occupés à temps plein et les autres clubs doivent trouver d'autres locaux, pas toujours adaptés, pour y faire leurs entraînements.

Notons que Deux-Acren bénéficie d'une salle omnisports équipée d'un terrain de foot, d'une piste d'athlétisme, d'une salle couverte pouvant accueillir des clubs de basket, de football en salle, de tennis, etc., de sanitaires et d'une buvette. Malheureusement, très peu de clubs sportifs louent ces bâtiments car la location est relativement onéreuse.

le temps de midi

[Q12\_MAlocaux : 41 - 41 ] Les principales préoccupations concernent le temps de midi, et dans la majorité des écoles, sont liées à l'exiguïté du réfectoire et les conditions déplorables dans lesquelles les enfants mangent et passent leurs temps de midi. Pas tant les activités qui leur sont offertes. Les parents se plaignent de l'exiguïté du réfectoire de leurs enfants, du fait qu'ils mangent dans leur classe ou dans la bibliothèque, ... Ils adressent également des demandes d'insonorisation des locaux d'accueil : réfectoires et/ou locaux de garderie. Ceci améliorerait grandement le confort des enfants, qui seraient dès lors plus calmes.

et les enfants

[Q12\_MAlocaux : 1338 - 1338 ] Lors du recueil des opinions des enfants, certains se sont plaint du bruit et du mélange d'enfants d'âge différent. Malheureusement, le manque d'espace réduit les possibilités.

[Q12\_MAlocaux : 271 - 271 ] 3. A la demande des enfants (via le Conseil communal des Enfants), nous pourrions créer (à envisager dans le long terme), un espace Enfance situé en dehors d'une implantation scolaire et ouverte en dehors des heures scolaires.

### 6.3.12 L'INFORMATION DES PARENTS

Q13.0. L'information des parents à propos des milieux d'accueil est-elle suffisante ?

Q13.1. Si non, que convient-il de faire pour y remédier ?

Q13.2. Justifier votre réponse.

#### 6.3.12.1 Une information insuffisante

L'information	Région bruxelloise	Région wallonne	Communauté française	% des 16 communes Bxl	% des 19 communes rurales RW	% des 80 communes urbanisées RW	% des 49 villes RW	% CF
vacances	4	23	27	25,0%	21,1%	20,0%	6,1%	16,5%
tarif	4	17	21	25,0%	10,5%	12,5%	10,2%	12,8%
<b>diffusion</b>								
imprimé	10	85	95	62,5%	42,1%	57,5%	63,3%	57,9%
internet	4	25	29	25,0%	15,8%	12,5%	24,5%	17,7%
bouche à oreille	3	15	18	18,8%	5,3%	10,0%	12,2%	11,0%
mallette	0	7	7	0,0%	0,0%	5,0%	6,1%	4,3%

**Tableau 30 L'information sur les milieux d'accueil**

On compte 71% des communes qui estiment que l'information des parents est insuffisante. Ce sont les communes bruxelloises qui s'estiment le plus souvent satisfaites.

Le principal canal d'information des parents, c'est l'école, son journal de classe, les feuillets d'information des parents diffusés par les cartables et les mallettes. Pour le reste, c'est souvent le bouche à oreille qui fonctionne (18 communes). Aussi la connaissance qu'ont les parents des milieux d'accueil est-elle pratiquement limitée à la seule garderie scolaire. C'est donc d'un souhait d'information plus générale que

les communes témoignent en soulignant des manques : peu de connaissance des activités, des écoles de devoirs, des stages de vacances (27 communes), des tarifs (21 communes) ... en ce compris les communes qui estiment que l'information, oui, est suffisante mais précisent souvent qu'elle pourrait être améliorée.

Il faut souligner que c'est la diffusion de l'information par imprimé (brochure, journal communal, guide, répertoire, folder, livret, dépliant, prospectus, etc.) qui est le plus souvent évoquée : 58% des communes l'envisageaient... en 2002 mais dès 2002 aussi 18% des communes, surtout les villes wallonnes et les communes bruxelloises envisageaient une diffusion par site internet.

### 6.3.12.2 La parole aux communes

des communes satisfaites

*[Q13\_MAIinfo : 610 - 617 ] Les accueils étant principalement dispensés par les écoles, les parents qui y inscrivent leurs enfants sont automatiquement renseignés.*

*Pour l'ASBL "La Ré-Création", ce sont également les écoles qui véhiculent principalement l'info + affiches + site internet de la Ville.*

*De manière générale, les parents savent où se renseigner pour demander tout renseignement.*

*[Q13\_MAIinfo : 670 - 685 ] Oui, création d'une brochure sur l'initiative du Collège des Bourgmestres et échevins.*

*a. Les lieux d'accueil sont-ils bien connus des parents ?*

*Oui, car grâce à la réalisation de l'état des lieux et par conséquent à la rencontre de tous les responsables des différentes associations, nous avons créé et édité dernièrement (en septembre 2002) une brochure répertoriant tous les accueils et activités sportives et culturelles extrascolaires accessibles aux enfants de 2,5 à 12 ans. Au sein de cette dernière, les parents et enfants sont informés sur la description des activités proposées (quoi ?), l'âge du public cible (pour qui ?), le lieu (où ?), les horaires, (quand ?) et le prix (combien ?). Nous estimons que les parents ont l'inventaire de tout ce qui existe en terme d'accueil et d'activités extrascolaires pour l'instant (à renouveler chaque année).*

*b. Eventuellement, connaissent-ils les caractéristiques qui les distinguent entre eux ?*

*Oui, puisque nous avons catégorisé les différents milieux d'accueil ainsi que les différentes associations sportives et culturelles.*

*c. Connaissent-ils les différents horaires pratiqués ?*

*Oui, puisqu'il s'agit d'une information reprise dans le répertoire.*

*d. Connaissent-ils l'offre des milieux d'accueil pendant les vacances ?*

*Oui, car nous avons répertorié les accueils et activités extrascolaires durant les périodes et congés scolaires (stages,...).*

*e. Connaissent-ils les conditions d'accès ?*

*Oui, puisqu'il s'agit d'une information reprise dans le répertoire.*

l'information

*[Q13\_MAIinfo : 1223 - 1224 ] Une des principales lacunes du système d'accueil de l'entité se situe à ce niveau. Les informations sont en effet diffusées de manière disparate par des canaux divers (écoles, petits journaux, affiches,...). Il manque une information globalisée et claire qui reprend l'ensemble des possibilités de garde des enfants sur l'entité de Rochefort. Au niveau de la halte-garderie, ce constat est important. Il semble que beaucoup de parents ne savent pas qu'il existe une structure d'accueil pour le mercredi après-midi et pour les vacances scolaires sans obligation d'inscrire un minimum de jours leurs enfants (comme c'est le cas dans les crèches). On pourrait envisager de faire passer une publicité un mois avant les vacances (car clôture des inscriptions 15 jours avant le début de la période). Les parents ont relevé des difficultés à faire garder leurs enfants malades. Or, il existe deux organismes de garde d'enfants malades sur Rochefort. L'information des parents vaut donc la peine d'être améliorée.*

*[Q13\_MAIinfo : 1044 ] L'opinion des parents est assez partagée sur le sujet. La majorité des parents connaissent certains milieux. De plus, la connaissance des possibilités d'accueil est vague, les parents ne savent pas exactement ce qui est fait et proposé dans les milieux d'accueil (expl.: la Ligue des familles et son service Baby-sitting)*

*[Q13\_MAIinfo : 701 ] A l'heure actuelle, il n'existe aucun répertoire spécifique sur les milieux d'accueil pour les enfants. Or, il apparaît que cela constitue une demande importante de la part des parents qui ne savent pas ce qui existe ou comment il faut faire pour inscrire son enfant dans telle ou telle structure, ... Nombreux sont les parents qui sonnent à l'administration communale pour chercher un endroit de garde pour leur enfant, un stage, une activité pour le mercredi après-midi, ... Par ailleurs, désir des professionnels que les parents de la commune soient davantage informés des possibilités qu'ils leur offrent car ont l'impression souvent de manquer de moyens d'information pour se faire connaître des*

parents. Par ailleurs, l'existence d'un tel répertoire constituerait aux yeux des professionnels du secteur, un outil pertinent pour assurer une coordination optimale de l'offre d'accueil et éviter les redondances.

[Q13\_MAIinfo : 329 - 341 ] Une large partie des parents estiment qu'ils ne sont pas assez informés. Résultats de l'enquête:

- 55% des parents ne se sentent pas suffisamment informés

- 38% des parents s'estiment suffisamment informés (n=143). Actuellement, le mode d'information est essentiellement basé sur le bouche à oreille (bouche à oreille:48%; amis: 48%). Les écoles participent largement à la diffusion de l'information (50%). (n=143)

(...)Pour illustrer le manque d'information de parents, les responsables du service "A Do Mi Si'l" sont régulièrement face au problème suivant: les parents téléphonent en catastrophe pour bénéficier d'une garde. Malheureusement, peu d'entre eux savent qu'il faut s'inscrire préalablement pour qu'une puéricultrice vienne garder l'enfant à domicile. De ce fait, les parents sont obligés de trouver une autre solution d'urgence avec la famille, les voisins, les amis.

[Q13\_MAIinfo : 290 - 295 ] Informer mieux les parents du contenu de l'accueil (ce n'est pas une étude) et de la manière dont ça se déroule, des conditions d'accès, des règles de vie (la participation des enfants aux activités, au rangement,...). (...)L'image que certains parents ont de l'accueil est souvent négative que ce soit au niveau de l'accueil à l'école ou des plaines de vacances communales.

Certains parents ne respectent pas le travail des accueillants : pas de bonjour, pas de respect de l'horaire, ni du rangement du matériel par les enfants,...

D'autres se rendent bien compte des difficultés que rencontrent les accueillants.

Globalement, ils sont très exigeants par rapport à cet accueil.

la diffusion

[Q13\_MAIinfo : 372 ] L'organisation du pARTcours Ré-Créations permet à des familles peu sensibilisées par l'accueil de découvrir toutes les possibilités d'accueil offertes par le monde associatif, culturel et sportif de l'entité. Les enfants peuvent directement essayer, participer et parler avec les animateurs. Les choix qu'ils opèrent alors sont plus proche de la réalité que l'image que l'on se fait de tel ou tel sport ou activité.

[Q13\_MAIinfo : 386 - 387 ] A l'aide du journal contact, les citoyens de la commune pourront savoir tous ce qui se passe dans leur commune: activités proposées pour les enfants, accueils et possibilités d'ouverture et les horaires.

Connaître les activités extra -scolaires c'est -à -dire durant les vacances de carnaval, de Pâques, et de Noël ...

un journal des enfants

[Q13\_MAIinfo : 399 ] meilleure distribution des informations auprès des parents via l'école, des brochures à distribuer reprenant toutes les informations, un journal des enfants...

un album photo

[Q13\_MAIinfo : 631 - 636 ] concevoir à la garderie "un album photo de la garderie" = une collaboration entre les enfants fréquentant la garderie et le personnel d'encadrement (...) l'album=photo permettrait aux parents de visualiser les activités réalisées à la garderie. Pourrait y être joint, le projet pédagogique, y être rappelés les horaires, la gratuité, coordonnées de l'école, du chef d'école, du responsable de la garderie, ...

servirait à la fois d'information et de publicité. Ce serait un but, une activité suivie pour les enfants de la garderie et le personnel ( reflet du travail accompli)

une publicité ... pas nécessaire

[Q13\_MAIinfo : 431 ] L'information au sujet des milieux d'accueil est insuffisante. Beaucoup de parents ne connaissent pas l'existence de certains d'entre eux. Aussi, peu de structures font de la publicité sur leur existence car elles atteignent déjà la capacité maximale d'accueil.

une information au sens restreint

[Q13\_MAIinfo : 931 ] Obligation des parents de remplir les documents administratifs avant l'entrée des enfants et de prendre connaissance du règlement d'ordre intérieur de la structure d'accueil

[Q13\_MAIinfo : 309 - 324 ] (...)La plupart des milieux d'accueil attachés à une école sont réservés aux élèves fréquentant cette école. Quant aux autres milieux d'accueil, ils sont réservés à des enfants éprouvant des difficultés scolaires (c'est ici aussi l'école qui assure l'information), ou exercent leurs activités sur un territoire bien précis (la Cité du Préau).

et des communes qui valorisent l'état des lieux

[Q13\_Mainfo : 677 - 677 ] Oui, car grâce à la réalisation de l'état des lieux et par conséquent à la rencontre de tous les responsables des différentes associations, nous avons créé et édité dernièrement (en septembre 2002) une brochure répertoriant tous les accueils et activités sportives et culturelles extra-scolaires accessibles aux enfants de 2,5 à 12 ans. Au sein de cette dernière, les parents et enfants sont informés sur la description des activités proposées (quoi ?), l'âge du public cible (pour qui ?), le lieu

(où ?), les horaires ,(quand ?) et le prix (combien ?). Nous estimons que les parents ont l'inventaire de tout ce qui existe en terme d'accueil et d'activités extra-scolaires pour l'instant (à renouveler chaque année).

[Q13\_Mainfo : 892 - 892 ] L'état des lieux réalisé pour le projet d'accueil extra-scolaire permettra la sortie d'une brochure toute boîte, ainsi qu'un site de consultation (Internet), en partenariat avec la bibliothèque communale.

### 6.3.13 LA COORDINATION

Q19.0. La coordination sur le territoire de la commune et le partenariat entre opérateurs sont-ils satisfaisants ?

Q19.1. Si non, que convient-il de faire pour y remédier ?

Q19.2. Justifier votre réponse.

#### 6.3.13.1 Une coordination insatisfaisante

Coordination	Région bruxelloise	Région wallonne	Communauté française	% des 16 communes Bxl	% des 19 communes rurales RW	% des 80 communes urbanisées RW	% des 49 villes RW	% CF
pourquoi	5	61	66	31,3%	63,2%	38,8%	36,7%	40,2%
contenu	7	21	28	43,8%	5,3%	3,8%	34,7%	17,1%
commence	0	18	18	0,0%	0,0%	18,8%	6,1%	11,0%
information	6	15	21	37,5%	0,0%	10,0%	14,3%	12,8%
horaire	1	13	14	6,3%	10,5%	10,0%	6,1%	8,5%
Non	13	112	125	81,3%	73,7%	68,8%	87,8%	76,2%
Oui	3	36	39	18,8%	26,3%	31,3%	12,2%	23,8%

**Tableau 31 La coordination et le partenariat**

On compte 3 communes sur 4 qui estiment la coordination et le partenariat entre associations insatisfaisants, surtout dans les communes bruxelloises et les villes wallonnes. Il faut souligner qu'une partie des communes satisfaites précisent que c'est grâce au comité d'accompagnement qui a été installé.

Dans les communes insatisfaites, certaines affirment la nécessité de la coordination et en précisent les raisons (40%), d'autres en précisent le contenu (17%), parfois par le menu sur base de l'expérience du comité d'accompagnement. Elles le font souvent à partir des constats de l'état des lieux ou de l'analyse des besoins et particulièrement à propos de l'information, qu'il s'agit de coordonner ou de standardiser, ou encore des horaires, qu'il s'agit d'harmoniser.

#### 6.3.13.2 La parole aux communes

des communes satisfaites

[Q19\_Coordination : 58 - 64 ] (...) Le territoire de la ville de Bruxelles étant vaste, le territoire se divise en zones géographiques distinctes avec des caractéristiques sociodémographiques différentes. Les coordinations mises en place dans chaque quartier ont tenu compte des spécificités de chacun. Ainsi, par exemple, le quartier des Marolles, quartier historiquement marqué par une population socioéconomiquement défavorisée compte un tissu associatif particulièrement bien développé en matière d'accueil extrascolaire.

[Q19\_Coordination : 390 - 395 ] (...) Depuis plusieurs années les plans sociaux intégrés rassemblent les différents intervenants locaux.

*[Q19\_Coordination : 568 - 575 ] (...)Le comité d'accompagnement qui a été mis sur pied permet d'analyser et de trouver de nouvelles solutions aux problèmes rencontrés.*

*Il est le lien qui permettra d'établir des passerelles, des relais.*

*La volonté existe mais la coordination et le partenariat sont encore à intensifier.*

*[Q19\_Coordination : 1000 - 1005 ] (...)Une brochure pour les vacances d'été existe déjà. La coordination entre les différents organisateurs (ASBL Château; Commune; Génération Future; certains clubs sportifs) est en place depuis 3 ans et essaye d'élargir encore plus les perspectives de partenariat, notamment pour les autres clubs sportifs et associations culturelles de l'entité.*

*[Q19\_Coordination : 1535 - 1540 ] (...)A l'heure actuelle, il n'y a pas de partenariat. Tous les milieux d'accueil et toutes les associations culturelles et sportives fonctionnent bien. De plus, un hall omnisports sera à la disposition des associations et clubs de notre commune dans quelques mois. Un partenariat verra le jour sous peu avec Infor Jeunes.*

une coordination pour quoi ?

*[Q19\_Coordination : 1206 ] Beaucoup de responsables d'activités sont intéressés par un partenariat mais cette notion reste assez abstraite.*

*[Q19\_Coordination : 1221 - 1227 ] Nous souhaitons poser un cadre autour de la coordination :*

*L'état des lieux est un moyen de se rendre compte des différences entre communes. Une des caractéristiques de la commune de Gouvy, est qu'elle est une commune très étendue (une des plus étendues de la province de Luxembourg), à caractère rural, avec une très faible densité de population (population avec un très faible revenu moyen). Elle est en plus frontalière du Grand-Duché (nombreux navetteurs). Un des plus gros employeurs de la commune est la SNCB (problème des pauses et horaires décalés...). Le taux de population immigrante est important (sans attache familiale ni ancrage social, c-à-d sans grands-parents à proximité pour garder les enfants). Elle a sur son territoire un centre de demandeurs d'asile, ce qui pose également des problèmes particuliers au niveau de l'encadrement des enfants, et de l'intégration de ces enfants étrangers dans les accueils existants (problème de disponibilité des encadrants, vu que la plupart de ces enfants ne comprennent pas le français).*

*Mais fort est le constat que le profil des résultats est semblable dans les grandes lignes entre les communes et que la conciliation entre vie familiale et le travail est toujours très difficile à gérer par les parents. Les possibilités d'accueils manquent.*

*Et si le désir d'améliorer l'accueil extrascolaire existe, il faut se prémunir contre l'uniformisation des outils et solutions. Chaque commune apporte d'ailleurs des nuances importantes quant aux moyens pour pallier aux carences révélées.*

*De plus, nous avons bien ressenti que le respect de l'identité de chacun est incontournable et tout ne peut-être résolu dans " l'ici et maintenant ", mais on peut y pallier par un système de coordination.*

*La crainte générale est la perte de l'autonomie pour les différents acteurs du terrain, mais une qualité reconnue à la coordination serait de trouver des personnes plus compétentes dans le circuit formé, et que les enfants bénéficient d'un encadrement de qualité et sécurisant.*

*Ps : nombreux parents nous ont encouragés lors de notre enquête.*

*[Q19\_Coordination : 1534 ] Nous avons interrogés les professionnels de terrain concernant leurs attentes et leurs craintes par rapport à une coordination locale de l'accueil de l'enfant ainsi que la part que pourraient prendre les associations dans cette coordination. En ce qui concerne les attentes, le "soutien financier et/ou matériel" est la réponse la plus souvent donnée. Par rapport aux craintes, "aucune" est la réponse que l'on trouve le plus souvent. Quant à la part que les associations pourraient prendre dans cette coordination, les réponses sont fort variables, à savoir : actions ponctuelles, animations ; à discuter en fonction des objectifs de cette coordination ; participer à la réflexion; informer les parents de cette coordination; s'informer et s'investir au sein de cette coordination; ouverture pour une collaboration active; construire avec les différents partenaires; une part de responsabilité; apporter une information quant aux différentes manifestations prévues pour les jeunes; part active dans la mise en place et l'organisation des projets communs aux associations s'occupant d'enfants, avec un système de délégué du mouvement; exposer nos expériences, notre méthode de travail.*

une coordination qui commence

*[Q19\_Coordination : 507 - 507 ] Le partenariat se met lentement sur pied ; le travail en commun nous permet de découvrir que l'union fait la force et que loin d'être des rivaux, nous sommes complémentaires, Il reste toujours quelques irréductibles mais par le dialogue, la publicité, le bouche à oreille, nous oeuvrons à mettre tous les acteurs autour de la table.*

*[Q19\_Coordination : 860 - 860 ] Grâce au CA, la coordination est enfin existante et satisfaisante. L'ensemble des professionnels du secteur de l'accueil aux enfants de 2 ans 1/2 à 12 ans sont présents.*

*Un climat de confiance prévaut. Chacun a ainsi l'occasion de donner son avis sur les questions qui sont abordées lors des réunions.*

*[Q19\_Coordination : 1012 - 1012 ] Le comité d'accompagnement a voulu mobiliser les acteurs de l'accueil autour de projets concrets et utiles. C'est ainsi que les malles pédagogiques ont vu le jour et que nous espérons qu'elles faciliteront autant la coordination qu'elles amélioreront la qualité de l'accueil dans certains lieux.*

une coordination avec quel contenu ?

*[Q19\_Coordination : 29 - 40 ] 1. Faire un agenda commun des activités de toutes les associations.*

*2. Coordonner la disponibilité des locaux.*

*3. S'occuper de toutes les couches de la population.*

*4. Plus mélanger les différentes couches de population.*

*5. Plus de partenariat entre l'associatif et le scolaire.*

*6. Plus de partenariat entre les associations elles-mêmes.*

*7. Des excursions communes et proposées à l'ensemble des associations.*

*8. Coordination au niveau de l'aide aux familles, centre d'écoute.*

*9. Mieux organiser la visibilité et la participation aux projets organisés pour l'ensemble des communes de Bruxelles*

*10. Mieux soutenir les encadrants dans leurs recherches de subsides.*

*11. Travailler ensemble à une vision commune de la qualité de l'accueil.*

*12. Coordonner la distribution des informations sur les formations.*

*[Q19\_Coordination : 954 ] Vu le manque de coordination et d'informations au sujet des différentes possibilités d'accueil et d'activités sportives et culturelles, il conviendrait dès lors de créer un organisme centralisant et de renforcer les collaborations entre les différentes activités sportives et culturelles. Le projet de pass loisirs pourrait répondre à ce besoin. En effet, les enfants seraient pris en charge dès la sortie de l'école et véhiculés vers les centres d'activités. Ce projet donnerait en outre la possibilité aux enfants de toucher à plusieurs domaines sportifs et culturels et de pouvoir ainsi choisir en connaissance de cause.*

*[Q19\_Coordination : 1505 - 1505 ] Que les différents opérateurs se rencontrent au minimum une fois par an pour déterminer les plages horaires d'accueil de chacun, en tout cas de les faire connaître à partir d'un site central, ou d'une brochure et de s'organiser pour couvrir un maximum de plage horaire au niveau de l'accueil*

*[Q19\_Coordination : 1403 - 1408 ] Coordination pour couvrir toute la période des vacances scolaires en milieux d'accueil et en activités*

*Coordination d'un AES le mercredi après-midi*

*Coordination des locaux*

*Coordination au niveau de la circulation de l'information*

*Coordination au niveau de l'horaire des activités proposées*

*Coordination au niveau du personnel occupé dans les garderies scolaires*

*[Q19\_Coordination : 1172 - 1177 ] (...) Depuis deux maintenant, les relations entre les différents milieux (scolaire, associatif,...) s'est améliorée grâce au travail de coordination mis en œuvre grâce au projet pilote.*

*Il reste cependant des lacunes ex : conflits entre directions d'écoles de réseaux différents, ...*

*En dehors de cela, les comités d'accompagnement ont permis à plusieurs responsables de se rencontrer et développer des activités en commun. (...) Un des points que nous essayons de développer actuellement est la formation du personnel encadrant. Des supervisions, ds rencontres entre gardiennes, accueillantes dans les écoles,... sont prévues*

l'information et les horaires

*[Q19\_Coordination : 798 - 798 ] Il serait souhaitable que les opérateurs se réunissent afin d'arrêter un calendrier et également faire connaître ses activités à d'autres.*

*[Q19\_Coordination : 832 - 832 ] Il serait intéressant de proposer un service d'accueil centralisé régulier offrant une étendue d'horaire d'ouverture et de fermeture plus importante, y améliorer la qualité : proposer pour l'accueil du matin, une possibilité de se reposer, d'avoir accès à des jeux/jouets et livres adaptés à leur âge. Pour l'accueil du soir, fournir une aide aux devoirs pour les plus grands dans un " coin calme " (" Ecole des devoirs ") et offrir aux plus petits et à ceux qui ont terminé leurs devoirs, une zone récréative comportant des jeux/jouets adaptés, des livres et du matériel récréatif (dessin, peinture,...).*

*[Q19\_Coordination : 124 - 124 ] La communication circule plus facilement dans les communes de petite superficie et l'entraide s'installe plus aisément. Il faut bien entendu veiller à ce que les informations ne soient pas déformées !*

*[Q19\_Coordination : 1051 - 1051 ] Une coordination des actions afin d'éviter les concurrences au niveau de l'offre en matière d'accueil, une meilleure diffusion de l'information est nécessaire, des réunions entre les différentes associations animées par un coordinateur sont utiles.*

## **6.3.14 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES**

Les associations sportives et culturelles sont les partenaires privilégiés de l'accueil extrascolaire quand il s'agit de dépasser la simple surveillance, la garderie et d'organiser des activités, des animations. La liste des manques, particulièrement pour les jeunes enfants ou encore pendant les vacances et le mercredi, est longue. Dans la mesure où ces aspects ne relèvent pas directement de l'accueil extrascolaire, nous ne les détaillerons pas ici de façon exhaustive, relevant simplement les « oui/non » des communes et proposant quelques exemples.

### **6.3.14.1 La parole aux communes**

une offre qui ne correspond pas aux besoins

- [Q14\_ACSoffre : 31 - 172 ]*
- 1. Des activités pour les enfants de 2,5 à 4 ans, surtout pendant les congés.*
  - 2. Plus de spectacles pour enfants les mercredis après-midi et le WE.*
  - 3. La possibilité pour les associations d'organiser plus d'activités extérieures avec les jeunes (excursions, visites à la mer, en Ardennes).*
  - 4. Une piscine.*
  - 5. Des activités pour les enfants handicapés pendant les vacances.*
  - 6. Des activités/cours en néerlandais et en anglais.*
  - 7. Des stages multisports immersion en néerlandais pendant les vacances.*
  - 8. Des cours d'informatique avec salles adéquates.*
  - 9. En sport: athlétisme, basket, cyclisme, escalade, gym (psycho-motricité), hockey, squash, ping-pong, équitation, patinage, poterie, activité "nature" (sciences et nature, découverte), atelier cirque.*
  - 10. Des cours de théâtre/improvisation (hors académie parce que académie = trop scolaire).*
  - 11. Des cours de percussion, djembé, etc.*
  - 12. En ce qui concerne la ludothèque : élargissement des heures d'ouverture, meilleurs conseils et séances " demo " interactives.*
  - 13. Que les espaces verts encore libres le restent et que les aires de jeux pour enfants y prennent place.*
  - 14. Une infrastructure de jeux pour les plus petits au club de tennis " Les Hirondelles ".*
- [Q14\_ACSoffre : 261 - 323 ] (...)* un hall omnisports accessible aux différentes tranches d'âges, une piscine.  
*Parcours de psychomotricité, baby-basket (pour les plus petits), théâtre, danse, ...*  
*Plus de sport et de culture le mercredi après-midi, surtout pour les filles et les moins de 6 ans.*

*[Q14\_ACSoffre : 357 - 360 ] Avec 15 associations proposant des activités sportives diversifiées et le plus souvent déclinées selon plusieurs tranches d'âge, on peut estimer que l'offre d'activités sportives destinée aux enfants de moins de 12 ans est plutôt satisfaisante et rayonne au-delà du territoire de l'entité. Il existe également quelques initiatives qui ne peuvent être classées ni parmi les activités sportives, ni parmi les activités culturelles : le patro, les stages du CRIE.*

*Par contre, aucune initiative purement culturelle n'est développée à Bernissart à l'intention des enfants de moins de 12 ans. Il convient toutefois de signaler l'offre d'activités culturelles proposées, le plus souvent subsidiairement, par les milieux d'accueil non attachés à une école (des écoles de devoirs et espace 610)*

*La plupart des activités sportives se déroulent après 17h30 soit à une heure où le problème de la garde des enfants ne se pose plus.*

*[Q14\_ACSoffre : 772 ] A l'heure actuelle, il n'existe aucun stage artistique ou culturel durant les vacances scolaires. Les stages sportifs ayant lieu pour la grande majorité, durant les vacances d'été. Se pose dès lors la question de l'occupation des enfants durant ces périodes si rien ne leur est proposé.*

*[Q14\_ACSoffre : 1088 - 1095 ] (...)*La qualité de l'accès aux activités culturelles et sportives ne dépend pas du nombre de possibilités présentes sur la commune, mais bien des possibilités d'y conduire l'enfant. Ainsi, les enfants profitant de l'une ou l'autre possibilité sont, en quelque sorte, des enfants privilégiés. Soit un parent travaille comme indépendant, une mère reste au foyer, un des grands-parents est disponible et ils trouvent 5min pour conduire et rechercher l'enfant à l'activité.



*D'où le nombre d'enfants se limite de lui-même et limite par la même occasion le nombre d'activités proposées sur la commune, alors qu'un potentiel d'enfants pourrait en profiter si des conditions étaient réunies.*

*[Q14\_ACSoffre : 1310 - 1312 ] Des locaux pour les jeunes se retrouver et mettre en place des projets, avoir un endroit de rencontre. (...) En effet, beaucoup de jeunes se retrouvent à la rue pour se réunir dans leur village. Il faudrait que chaque village puisse avoir sa propre maison ou local de jeunes. (dans la commune il n'y en a que 4 alors qu'il y a 9 villages).*

des catégories manquantes

*[Q14\_ACSoffre : 283 - 289 ] 1. Un seul Centre d'expression et de créativité, créatif, mais onéreux et qui s'occupe des enfants que le mercredi.*

*2. les seules activités scientifiques sont proposées par le centre culturel en collaboration avec l'ASBL " les petits débrouillard " durant l'été.*

*3. Les Femmes Prévoyantes Socialistes, Vie Féminine, la Ligue des Familles, ne propose pas d'activités pour les enfants*

*4. Aucun clubs de sport ne sont accessibles aux personnes handicapées*

*5. Aucune AMO n'est opérationnelle à Jette*

*6. Le tissu associatif est pratiquement inexistant, pas de maison de quartier pas de maison de jeunes*

*7. Aucune association ne propose des activités " nature " à part la ferme pour enfants.*

*[Q14\_ACSoffre : 729 - 732 ] Il manque pour les enfants des activités sportives plus diversifiées: un club d'athlétisme; un club de cyclisme; de l'équitation (à SOIGNIES); du foot en salle; du ping pong; de l'escalade; une patinoire pour patiner; un cours de claquettes; un cours de comédie musicale; un cours de technique du cirque; un cours d'expression corporelle; de danse africaine.*

*Il manque une plaine de jeux (avec des jeux extérieurs). Il faudrait proposer des stages sportifs et culturels à chaque vacance scolaire.*

*Il manque pour les enfants au niveau culturel: une académie d'arts plastiques (pour bricoler et dessiner); un cours de djembe ; l'apprentissage d'un instrument de musique sans solfège; un cours de théâtre pour enfants; un cinéma pour enfants (un ciné-club); une petite salle de spectacles; des musées pour enfants; des activités ludiques en néerlandais et en anglais pour l'apprentissage des langues par immersion; des stages nature.*

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Les communes de l'état des lieux.....	7
Tableau 2 Nombre de milieux d'accueil : ventilation par type de commune.....	16
Tableau 3 Caractéristiques des garderies scolaires ventilées par types de communes .....	32
Tableau 4 Ventilation des communes selon leur nombre de garderies scolaires et leur nombre de structures de type « accueil extrascolaire ».....	35
Tableau 5 Caractéristiques des milieux d'accueil extrascolaire ventilées par types de communes.....	44
Tableau 6 Les enfants dans les écoles de devoirs.....	45
Tableau 7 Caractéristiques des écoles de devoirs ventilées par types de communes.....	49
Tableau 8 Forme juridique des milieux d'accueil.....	50
Tableau 9 Sources de subside des milieux d'accueil.....	51
Tableau 10. Les avis recueillis par les communes .....	54
Tableau 11. Proportion de communes qui ont fait des commentaires sur .....	55
Tableau 12. Les thèmes de l'analyse des besoins et la satisfaction des communes.....	60
Tableau 13. Proportion d'enfants concernés par les appréciations des communes sur les milieux d'accueil.....	61
Tableau 14. Proportion d'enfants concernés par les appréciations des communes sur les associations .....	61
Tableau 15. Proportion d'enfants concernés par les appréciations des communes sur la coordination.....	61
Tableau 16 Les manques en offre d'accueil.....	69
Tableau 17 Les manques en catégories d'accueil.....	72
Tableau 18 Les manques en services pour les petits .....	73
Tableau 19 Des horaires insuffisants .....	75
Tableau 20 Les coûts des milieux d'accueil .....	77
Tableau 21 Des propositions chiffrées .....	78
Tableau 22 Les difficultés de la répartition spatiale de l'accueil .....	80
Tableau 23 La conformité aux objectifs du code de qualité.....	82
Tableau 24 Le taux d'encadrement des milieux d'accueil .....	84
Tableau 25 Les difficultés liées à la qualification du personnel .....	86
Tableau 26 Du matériel peu adapté .....	88
Tableau 27 L'accessibilité des milieux d'accueil.....	90
Tableau 28 Remarques sur les difficultés de déplacement .....	90
Tableau 29 Des locaux peu adaptés .....	92
Tableau 30 L'information sur les milieux d'accueil.....	94
Tableau 31 La coordination et le partenariat .....	97

## LISTE DES FIGURES

Figure 1. Fusion des états des lieux communaux.....	7
Figure 2. L'enfance dans les politiques communales.....	8
Figure 3. L'information des parents.....	9
Figure 4. Partenaires de la structure de coordination.....	10
Figure 5. Les milieux d'accueil décrits dans les états des lieux.....	11
Figure 6. Les associations culturelles et sportives dans l'état des lieux.....	14
Figure 7 Nombre de milieux d'accueil extrascolaire : ventilation par type de commune.....	16
Figure 8 Nombre de milieux d'accueil « petite enfance » et spécifiques : ventilation par type de commune.....	17
Figure 9 Nombre de communes et nombre d'enfants de 3 à 12 ans.....	18
Figure 10 Population scolaire recensée : effectifs et pourcentage par rapport à la classe d'âge 3-12 ans.....	19
Figure 11 Estimation du nombre d'enfants habituellement présents dans les garderies scolaires pendant les périodes scolaires.....	20
Figure 12 Nombre et pourcentage d'élèves de maternelle et primaire restant habituellement sur le temps de midi (minima et maxima).....	22
Figure 13 Nombre et pourcentage d'élèves de maternelle et primaire prenant habituellement un repas chaud (minima et maxima).....	23
Figure 14 Pourcentage de garderies scolaires ouvertes pendant les différentes périodes de la semaine.....	24
Figure 15 Pourcentage de garderies scolaires ouvertes pendant les congés.....	25
Figure 16 Garderies scolaires : taux d'ouverture aux différentes périodes.....	26
Figure 17 Types d'activités dans les garderies scolaires selon le moment.....	27
Figure 18 Types d'activités proposées durant les garderies scolaires : ventilation par type de commune.....	29
Figure 19 Caractéristiques des garderies scolaires.....	30
Figure 20 Caractéristiques des garderies scolaires ventilées par types de communes (1).....	32
Figure 21 Caractéristiques des garderies scolaires ventilées par types de communes (2).....	33
Figure 22 Les milieux d'accueil extrascolaire ventilés par types de communes.....	34
Figure 23 Nombre de communes qui ont 0, 1, 2 ou 3 milieux d'accueil extrascolaire et plus.....	35
Figure 24 AES : nombre d'enfants habituellement présents pendant les périodes scolaire (ordonné à gauche) et pourcentages par rapport à la classe d'âge 3-12 ans (ordonnée à droite).....	36
Figure 25 Pourcentages de milieux d'accueil extrascolaire ouverts pendant les différentes périodes de la semaine.....	37
Figure 26 Pourcentage de milieux d'accueil extrascolaire ouverts pendant les congés.....	38
Figure 27 Milieux d'accueil extrascolaire : taux d'ouverture aux différentes périodes.....	39
Figure 28 Types d'activités dans les milieux d'accueil extrascolaire selon les moments.....	40
Figure 29 Types d'activités dans les milieux d'accueil extrascolaire : ventilation par types de communes.....	41
Figure 30. Caractéristiques des milieux d'accueil extrascolaire.....	43
Figure 31 Pourcentages d'écoles de devoirs ouvertes pendant les différentes périodes de la semaine.....	46
Figure 32 Pourcentages d'écoles de devoirs ouvertes pendant les congés.....	46
Figure 33 Types d'activités dans les garderies scolaires selon le moment.....	47
Figure 34 Caractéristiques des écoles de devoirs.....	48
Figure 35. Fréquence des scores d'insatisfaction par commune.....	57
Figure 36. Dispersion des scores d'insatisfaction moyen des communes.....	58
Figure 37. Classification des appréciations des communes sur les thèmes.....	59
Figure 38. Représentativité des communes de l'analyse des besoins.....	60
Figure 39. Nombre d'enfants concernés par l'appréciation des communes : Région bruxelloise.....	63
Figure 40. Nombre d'enfants concernés par l'appréciation des communes : Région wallonne.....	64
Figure 41. Nombre d'enfants concernés par l'appréciation des villes wallonnes.....	65
Figure 42. Nombre d'enfants concernés par l'appréciation des communes urbanisées wallonnes.....	66
Figure 43. Nombre d'enfants concernés par l'appréciation des communes rurales wallonnes.....	67